

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST (« NORD-EST »)

Société anonyme, 2 mai 1881.

Fusion de la Société des mines et usines du Nord et de l'Est de la France, en liquidation, et de Steinbach & Cie (actifs en Meurthe-et-Moselle) qui reçoivent respectivement 8.000 et 7.500 actions sur les 24.000 qui composent le capital social de 12 millions. Louis Delambre, un ancien préfet devenu secrétaire de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui rédige les statuts, souscrit 150 actions ; le banquier Edmond Goudchaux ¹, 900 ; Edmond Joubert, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 100 actions à titre personnel, 1.054 au titre de la banque.

Avis aux actionnaires
DE LA
SOCIÉTÉ ANONYME DES
MINES & USINES DU NORD & DE L'EST DE LA FRANCE
EN LIQUIDATION
(*Le Messager de Paris*, 8 mai 1881)

MM. les actionnaires de la Société anonyme des mines et usines du Nord et de l'Est de la France, actuellement en liquidation, dont le siège est à Trith-Saint-Léger, près Valenciennes (Nord), sont informés qu'ils peuvent, à compter de ce jour, exercer la faculté qui leur a été accordée de souscrire pour deux actions qu'il possèdent dans ladite Société, une action de la SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST, dont le siège est à Paris, 3, rue d'Antin.

Ils ont jusqu'au 25 mai courant inclus pour user de cette faculté.

Les souscriptions seront reçus à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris et à sa succursale de Bruxelles, où des bulletins de souscription seront tenus à la disposition des ayant-droit.

Le versement de 125 francs sur chacune des actions souscrites devra être effectué le 25 mai courant au plus tard.

Faute par MM. les actionnaires de la Société des mines et usines du Nord et de l'Est de la France d'avoir souscrit avant le 25 mai courant inclusivement et d'avoir effectué le versement de 125 francs sus-indiqué avant cette date, ils seront considérés comme ayant renoncé à ladite faculté de souscrire.

Un exemplaire des statuts de la SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST est tenu à la disposition de ceux de MM. les actionnaires de la Société anonyme des mines et usines du Nord et de l'Est de la France, dans les bureaux du liquidateur, 3, rue d'Antin, à Paris ou à Bruxelles, à la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Le liquidateur de la Société anonyme des
mines et usines du Nord et de l'Est de la France,

¹ Edmond Goudchaux (1843-1907) : [banquier à Paris](#). Administrateur (1891), puis président (1895-1907) de Nord-Est.

Rossella,
3, rue d'Antin, Paris.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Société anonyme des Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Messenger de Paris*, 8 mai 1881)

Cette Société a pour objet la fabrication et le commerce de la fonte du fer et de l'acier, et de tous les objets fabriqués avec lesdits métaux. Elle s'occupe spécialement de l'extraction du minerai du fer et du calcaire, la fabrication du coke, la fabrication et la fonte des objets moulés, la transformation de la fonte en fer et acier, la fabrication des rails pour chemins de fer, l'extraction du charbon, et la fabrication de la chaux, la vente de ces divers produits. Le siège en est à Paris, rue d'Antin, 8.

La Société peut créer des établissements et des succursales en France et à l'étranger.
La durée de la Société est fixée à 50 ans.

Le capital social est de 2 millions, représenté par 4.000 actions de 500 fr. Ce capital pourra être augmenté.

La Société est administrée par un conseil composé de 5 à 12 membres : chacun d'eux doit être propriétaire de 50 actions inaliénables. Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gérance et l'administration des affaires sociales. Il nomme un ou plusieurs directeurs.

L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin ; le premier exercice prendra fin le 1^{er} juillet 1882.

Sur les bénéfices, il est prélevé :

1° 5 % pour la réserve légale, jusqu'à concurrence du dixième du capital social ;

2° La somme nécessaire pour servir 5 % aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions seront libérées ; il est en outre prélevé, pour les administrateurs, un tantième fixé à 1 % pour chacun d'eux.

Sur l'excédent des bénéfices, il sera prélevé une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance. Le surplus est distribué aux actionnaires à titre de dividende,

Deux assemblées générales des actionnaires qui ont eu lieu les 20 avril et le 2 mai 1881 ont définitivement constitué la Société. MM. Brugmann, Duclerc, Goudchaux, Joubert et Rocourt ont été nommés administrateurs

Les statuts ont été déposés à Paris le 28 mai 1881.

CHARLES SAUTTER ², PRÉSIDENT

LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS EN ACTIONS
(*Paris-Capital*, 4 décembre 1889)

² Charles Sautter : administrateur du Crédit lyonnais (1863), puis directeur (1872) et administrateur-directeur (1889) de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB), jusqu'à son décès en 1892. Administrateur des Entrepôts et magasins généraux de Paris (1874), du Bône-Guelma (1877-1883), de la Banque hypothécaire de France (1879), de la Banque de l'Indochine (1881)(président en 1889), des Marchés du Temple et Saint-Honoré (1880), des Anciens Éts Cail, de l'Imprimerie Chaix, etc.

Les [Forges et] Acières du Nord et de l'Est recommencent à donner un dividende et les actions de 500 francs, après avoir vu des cours très bas, sont actuellement cotées environ 300 francs. Le capital est de 12 millions.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 novembre 1891)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des Forges et aciéries du Nord et de l'Est a eu lieu, le 31 octobre, sous la présidence de M. Sautter, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1890-91 ont été approuvés et le dividende de cet exercice a été fixé à 30 fr. par action payable à partir du décembre prochain.

Il a été prélevé sur les bénéfices de l'exercice 1890-91 une somme de 1.400.000 fr. environ pour doter les diverses réserves ou être consacrées à des amortissements.

En outre, le fonds de prévoyance a reçu 350.000 fr., ce qui l'élève à 850.000 fr., et une somme de 380.538 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a, de plus, réélu M. Rocour, administrateur sortant, et renouvelé les pouvoirs du commissaire, M. Barbier.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

[Forges et] Acières du Nord et de l'Est
(*L'Argus. Journal international des assurances*, 20 novembre 1892)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est a eu lieu le 29 octobre.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier.

Après attribution de 1.033.900 francs à l'amortissement du chapitre immeubles, machines, matériel, etc., le bénéfice net de l'exercice ressort à 1.896.908 francs, supérieur de 473.224 francs à celui de l'exercice précédent.

En y ajoutant le solde reporté de l'exercice 1890-91, soit 388.578 francs, on arrive au total des bénéfices à répartir : 2.277.486 francs.

La réserve légale a reçu 94.845 francs et le fonds de prévoyance 550.0110 francs, au lieu de 350.000 francs l'an dernier et 250.000 pour 1889-90.

Le dividende a été fixé à 45 francs par action, payable à partir du 1^{er} décembre prochain, ce qui absorbera 1.080.000 francs. L'an dernier, le dividende n'était que de 30 francs et l'année précédente de 25 francs.

Enfin, 443.496 francs ont été reportés à nouveau.

En résumé, les sommes portées aux réserves ou consacrées à des amortissements atteignent pour le dernier exercice plus des deux tiers des bénéfices, alors qu'il n'a été réparti aux actionnaires qu'un tiers environ.

L'ensemble des amortissements, réserves et provisions constituées par la société, s'élève, après cette répartition, à 8 millions, pour un capital de 12 millions.

Les disponibilités immédiates ou à brève échéance se montent à 8 millions environ, pendant que les créiteurs divers ne figurent au bilan que pour 1.522.000 fr.

La situation industrielle et financière de la société est donc solidement établie.

Nous pouvons ajouter que le conseil a décidé le remboursement du solde des obligations à partir du 1^{er} janvier. 1893.

Après approbation des comptes de l'exercice 1891-92, l'assemblée a autorisé le conseil à distribuer le 1^{er} juin de chaque année un acompte sur le dividende de l'exercice en cours.

M. Edmond Goudchaux, administrateur sortant, a été réélu ; M. Edmond Joubert a été nommé administrateur, en remplacement de M. [Charles] Sautter, décédé ; M. Brugmann a été nommé administrateur ; M. Barbier a été réélu commissaire pour 1892-1893.

Au 30 juin 1892, la situation active et passive de la société s'établissait comme suit :

| ACTIF | |
|--|-------------------|
| Immeubles, matériel outillage et mobilier | 15.541.000 |
| Amortissement à déduire | 5.066.000 |
| Net | 10.475.000 |
| Approvisionnements et matières | 3.160.000 |
| Banquiers | 1.828.000 |
| Caisse | 38.000 |
| Portefeuille valeurs | 937.000 |
| Débiteurs divers | 4.835.000 |
| Total | <u>18.470.000</u> |
| PASSIF | |
| Capital-actions | 12.000.000 |
| Réserve légale | 410.800 |
| Fonds de prévoyance | 1.400.000 |
| Réserve pour garantie de fournitures et pour réfection du matériel | 584.000 |
| Bénéfices reportés au compte de profits et pertes | 443.000 |
| Total des ressources sociales | 14.837.800 |
| Obligations | 750.000 |
| Créditeurs div. | 1.471.000 |
| Passif envers les tiers | 2.221.000 |
| Fonds de secours au personnel | 107.000 |
| Caisse d'épargne du personnel | 141.000 |
| Dividende à payer et tantième au personnel | 1.164.000 |
| Total | <u>18.470.000</u> |

NÉCROLOGIE
Charles Sautter
(*Paris-Capital*, 4 mai 1892)

Nous avons conduit, hier, à sa dernière demeure, M. Sautter, administrateur de la Banque de Paris [BPPB], de plusieurs autres sociétés, président des [Forges et] Aciéries du Nord et de l'Est.

M. Sautter était de la race des financiers prudents et sages. Cette race va diminuant de plus en plus, chacun voulant faire une rapide fortune sans avoir cure des intérêts d'autrui.

M. Sautter, officier de la Légion d'honneur, était surtout connu comme directeur de la Banque de Paris. C'était un caractère froid et sûr. On l'estimait et on l'aimait. Son honnêteté se reflétait pour ainsi dire dans toute sa personne. En présence de cet homme, on sentait que sa parole valait une signature, et jamais, en effet, il n'a hésité à tenir un engagement pris. [...]

EDMOND JOUBERT ³, PRÉSIDENT

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 22 janvier 1893)

La Compagnie des chemins de fer de l'Est vient de donner une commande de 350 tonnes de bandages en acier à la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
Assemblée générale ordinaire du 20 octobre 1893
(Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP, 4 novembre 1893)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est a eu lieu le 28 octobre.

Voici le bilan qui a été soumis à cette réunion

| ACTIF | | |
|--|--------------|----------------------|
| Immeubles, machines, matériel, outils et meubles | | 15.931.708 61 |
| Moins : amortissements : | 6.150.905 63 | |
| Approvisionnements, matières et marchandises : | 3.488.364 50 | 9.783.802 99 |
| Espèces en caisse : | 97.131 58 | |
| Espèces chez les banquiers : | 1.769.512 44 | |
| Effets en portefeuille : | 754.150 19 | |
| Fonds publics : | 1.030.000 00 | 3.650.794 16 |
| Débiteurs divers | | 2.035.719 90 |
| Total | | <u>18.958.681 55</u> |

³ Edmond Joubert : successeur de Charles Sautter à la présidence de la BPPB.

| PASSIF | | |
|--|------------|----------------------|
| Capital: actions 24.400 de 500 fr. | | 12.000.000 00 |
| Réserve légale 5 % | | 518.451 80 |
| Fonds de prévoyance | | 2.000.000 00 |
| Réserve pour fournitures avec garantie : | 407.237 00 | |
| Provision pour réfection des hauts fourneaux : | 269.159 71 | 676.396 71 |
| Fonds de secours de la Société au personnel | | 137.483 0? |
| Caisse d'épargne du personnel | | 186.585 31 |
| Salaires dus au 30 juin | | 197.818 11 |
| Créditeurs divers | | 1.388.389 58 |
| Conseil d'administration | | 100.664 25 |
| Dividende de 55 fr. à payer | | 1.320.000 00 |
| Solde reporté | | 435.892 79 |
| Total | | <u>18.958.681 55</u> |

Si l'on additionne les chapitres de l'actif qui constitue les disponibilités soit espèces en caisse ou chez les banquiers, les effets en portefeuille, les fonds publics et les débiteurs divers, on arrive à un total de 5.696.000 fr.

Par contre, au passif, la totalité des sommes dues aux tiers (sous la rubrique fonds de secours, caisse d'épargne, salaires, créditeurs divers, conseil d'administration et dividende) se chiffre par 3 millions 328.000 fr.

Ainsi les disponibilités présentent sur les exigibilités possibles un excédent de 2.368.000 fr., supérieur au total des débiteurs divers qui est de 2.035.000 francs.

La société pourrait donc, non seulement solder tout son passif sans rien recouvrer de ses débiteurs divers, mais garder encore en mains 333.000 francs de disponibilités.

Peu de sociétés présentent une situation aussi solide.

Quant aux résultats de l'exercice 1892-1893, ils ont été excellents.

Les produits des divers établissements ont atteint 2.546.763 11

Les dépenses ayant été de 401.436 03

Il est resté comme bénéfices nets 2.145.327 08

auxquels il faut ajouter le solde reporté de l'exercice précédent 443.496 21

Ce qui a donné un total disponible de 2.588.823 32

Cette somme a été répartie de la manière suivante, conformément à la proposition du conseil d'administration :

Réserve légale 107.266 35

Fonds de prévoyance 600.000 00

Conseil d'administration 100.664 25

Fonds de secours du personnel 25.000 00

Dividende de 55 fr. par action 1.320.000 00

Solde à reporter à nouveau 435.892 72

Total égal 2.588.823 32

En résumé, une somme de 1.084.191 fr. a été consacrée aux amortissements. La réserve légale a reçu 107.266 fr., le fonds de prévoyance 600.000 fr. et 435.892 fr. ont

été reportés à nouveau. Le dividende a été fixé à 55 au lieu de 45 fr. pour l'exercice précédent. On comprend si, en face de tels résultats, l'assemblée a été satisfaite.

Elle a approuvé les comptes qui lui étaient soumis. Sur le revenu de 55 fr., un acompte de 20 fr. a déjà été distribué en juin dernier, le solde de 35 fr. sera mis en paiement à partir du 1^{er} décembre prochain.

MM. Ed[mond] Joubert et [Armand] Résimont, administrateurs sortants, ont été réélus.

MM. Barbier et Ferré ont été nommés commissaires pour l'exercice 1893-94

Ces diverses résolutions ont été votées sans discussion et à l'unanimité.

Ajoutons que, sur la proposition d'un actionnaire, vivement appuyée de toutes parts, l'assemblée a voté de vives félicitations au conseil d'administration et spécialement à l'administrateur-directeur, M. Résimont.

[Chemins de fer de Bône-Guelma](#)
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1895)

... [Armand] Maire, administrateur de la Compagnie des forges et aciéries du Nord et de l'Est...

1895 : Edmond GOUDCHAUX, président

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
Assemblée générale ordinaire du 14 novembre 1895
(*Le Journal des chemins de fer*, 21 décembre 1895)

Le compte rendu du 14^e exercice de la Société présenté par le conseil d'administration paie d'abord un juste tribut de regret à M. Ed. Joubert, l'un de ses membres qu'il a perdu dans l'année : « Ses collègues appréciaient sa droiture, sa nature serviable et la parfaite aménité de ses relations ; cette perte n'est pas moins regrettable pour la société à la fondation de laquelle il avait pris part. »

En 1894-1895, la société a évité les immobilisations en travaux et matériels neufs, elle n'a dépensé que 126.493 fr. Elle a complété l'éclairage électrique des aciéries et installé une grue à vapeur d'un des marteaux pilons.

En raison de la situation des affaires et de l'importance du stock dont elle disposait, l'administration a réduit de 6,6 % l'extraction des minerais et de 20 % la production des fontes diverses : la production totale des usines a été inférieure de 2 1/2 % à celle de l'exercice 1893-1894. Les prix de revient ont été améliorés et le carnet de commandes se trouve actuellement supérieur à celui de l'année précédente. Très heureusement, le marché métallurgique commence à s'améliorer.

La situation financière de la société ressort du bilan dont nous reproduisons ci-dessous les chiffres essentiels.

Au 30 juin 1895, les immobilisations figurent aux comptes de l'actif pour 16 millions 283.682 fr. dont il faut déduire 8 millions environ représentant les amortissements effectués depuis l'origine.

Les approvisionnements ont grossi de 178.396 fr. ; les stocks de matières premières et d'objets fabriqués ont augmenté.

Le portefeuille des titres représente une valeur de 3.083.202 fr. en accroissement de 1.063.202 sur l'année dernière.

Au passif, il ne s'est produit aucune variation utile à constater.

Le compte de profits et pertes donne les résultats suivants : les produits divers montent à 1.907.333, les charges sociales à 408.819, le solde disponible est de 1.498.473.

La réserve de 600.000 fr. constituée l'année dernière pour la réfection des usines se trouve réduite à 172.432 fr. ; le conseil propose de la doter cette année encore pour le même objet d'une somme de 250.000 fr. qui l'élèvera au chiffre total de 422.432 fr.

À la suite de cet exposé et de la lecture du rapport des commissaires, l'assemblée, consultée sur les propositions du conseil, a voté les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice 1894-1895, tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, par mains levées, a été, après épreuve et contre-épreuve, votée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale fixe à quarante-cinq francs le revenu par action pour l'exercice 1894-1895.

Un acompte de quinze francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} juin dernier, le solde, soit trente francs par action, sera payé aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris et à Bruxelles, à partir du 1^{er} décembre 1895, sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

Cette résolution, mise aux voix, par mains levées, a été, après épreuve et contre-épreuve, votée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale réélit administrateur, pour une période de six années, M. Félix Timmerman ⁴, administrateur sortant.

Cette résolution mise aux voix, par mains levées, a été, après épreuve et contre-épreuve, votée à l'unanimité.

PETITE REVUE FINANCIÈRE

Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 novembre 1895)
(*Le Journal des débats*, 16 novembre 1895)

Les actionnaires de cette société se sont réunis, le 14 novembre, en assemblée générale annuelle.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires, ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1894-95 et fixé le dividende y afférent à 45 fr. par action, contre 53 fr. pour l'exercice précédent.

⁴ Félix Timmerman : administrateur des chemins de fer égyptiens dans les années 1880, puis commissaire des comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB)(1891-1900) et administrateur délégué des Chemins de fer andalous.

M. Jean Joubert⁵ a été nommé administrateur, en remplacement de M. Ed. Joubert, décédé.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE BÔNE-GUELMA ET PROLONGEMENTS
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 juillet 1896)

Deuxième résolution

... [Armand] Maire, administrateur de la Compagnie des forges et aciéries du Nord et de l'Est, sociétés qui sont en rapport d'intérêts avec la Compagnie...

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
DEMANDE EN CONCESSION DE MINES. — AVIS
(*Journal officiel de la République française*, 2 octobre 1898)

Par une pétition en date du 25 août 1898, M. Edmond Goudchaux, banquier, domicilié à Neuilly-sur-Seine, 52, boulevard Maillot, sollicite une concession de mines de fer hydroxydé oolithique sur les territoires des communes de Bouvigny (actuellement commune de Dommary-Baroncourt), Bouligny, Domrémy-la-Canne, Haucourt et Houdelaucourt, arrondissement de Montmédy, département de la Meuse

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 5 novembre 1898)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est a eu lieu le 29 octobre.

Les résultats de l'exercice 1897-98, qui lui étaient soumis, marquent un nouveau progrès sur les exercices antérieurs. Si le dividende a été fixé à 55 fr., en augmentation de 5 fr. sur l'exercice précédent, il eût pu être sensiblement plus élevé ; mais le conseil a préféré, suivant une tradition constante à la société, doter de la manière la plus large les comptes de réserve, d'amortissement et de prévision [*sic*]. Grâce à l'application rigoureuse de cette excellente politique, la Société est, au point de vue industriel comme au point de vue financier, dans une situation de tout premier ordre ; il est inutile d'insister, c'est de notoriété publique.

En résumé, après un prélèvement direct sur le compte de profits et pertes s'élevant à 872.425 fr. et à titre d'amortissement des Immobilisations, les bénéfices distribuables se montent à 1.967.970 fr. auxquels il faut ajouter un report à nouveau de l'exercice précédent et se montant à 398.527.

Le total des bénéfices disponibles est ainsi de 2.366.467 fr. Le dividende et les tantièmes statutaires n'absorbent que 1.408.000 fr. environ et il est resté 957.687 fr. à porter aux réserves et aux divers comptes de prévoyance sans oublier l'amortissement de 872.000 fr. auquel nous avons fait allusion plus haut.

⁵ Jean Joubert : fils de l'ancien président de la Banque de Paris et des Pays-Bas Edmond Joubert, auquel il a également succédé à la Société générale des chemins de fer économiques (les « Économiques »). Administrateur ds Aciéries du Nord (autre affaire Goudchaux). Propriétaire hippique, membre de l'Union artistique...

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1897-98, dont nous avons signalé les chiffres principaux, a réélu M. [Edmond] Goudchaux, administrateur sortant et nommé commissaires pour l'exercice 1898-1899 MM. Ferré et Arnal.

Cet ensemble de résolutions a été voté, comme d'usage, sans observation et à l'unanimité.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 12 millions de francs
Siège social : 3, rue d Antin, à Paris.
(*Le Journal des chemins de fer*, 1899)

Messieurs les actionnaires sont convoqués, en assemblée générale annuelle ordinaire [...]

Ordre du jour

Pour le conseil d'administration,
Le secrétaire du conseil,
Eug. LATTÈS ⁶.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 4 novembre 1899)

Les actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, réunis en assemblée annuelle, ont adopté sans discussion et à l'unanimité les résolutions dont voici le texte :

I. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice 1898-1899 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

II. — L'assemblée générale fixe à soixante-dix francs le revenu par action pour l'exercice 1898-1899.

Un acompte de quinze francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} juin dernier, le solde, soit cinquante-cinq francs par action, sera payé aux caisses de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris et à Bruxelles à partir du 1^{er} décembre 1893, sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

III. — L'assemblée générale réélit administrateurs pour une période de six années : MM. Jean Joubert, Armand Résimont, administrateurs sortants.

IV. — L'assemblée générale nomme, MM. A. Ferré et F. Arnal, qui acceptent, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1899-1900, avec faculté, pour chacun des deux commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

⁶ Eugène Lattès : ECP, ingénieur-conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas, la représentant comme commissaire des comptes des Anciens Éts Cail, administrateur de l'Omnium lyonnais, des Charbonnages du Centre, des Sucrieries de Porto-Rico (nom. ratifiée en 1905), du Crédit foncier colonial (*quitus* en 1912), vice-président de la Compagnie d'électricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière)... Avis de décès dans *Le Figaro*, 13 juillet 1934.

V. – L'assemblée générale accorde au conseil d'administration l'autorisation nécessaire pour vendre les titres nominatifs du portefeuille ou en faire opérer la mutation.

VI. – L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, accorde à M. Edmond Goudchaux l'autorisation prévue par ledit article en raison des affaires qu'il pourra avoir à traiter avec la société.

Conseil de surveillance de l'administration générale de
l'Assistance publique, à Paris
(*Le Temps*, 14 janvier 1900)

Le préfet de la Seine vient de nommer membres du conseil de surveillance de l'administration générale de l'Assistance publique, à Paris :

M. [Edmond] Goudchaux, président de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, pris en dehors de toute catégorie, membre sortant.

PETITE REVUE FINANCIÈRE
Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des débats*, 15 novembre 1900)

Les actionnaires de cette société, réunis le 29 octobre en assemblée générale, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1899-1900 et fixé le dividende de cet exercice à 90 fr. par action. Un acompte de 25 fr. ayant été payé le 1^{er} juin dernier, le solde, soit 65 fr. par action, sera payé à partir du 1^{er} décembre 1900, sous déduction des impôts.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. [Gaston] Griolet⁷ comme administrateur, en remplacement de M. F[élix] Timmerman, décédé.

M. Amand Maire, administrateur sortant, a été réélu pour une période de six années.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Ferré et Arnal, commissaires sortants, leur ont été renouvelés pour l'exercice en cours.

Enfin, l'assemblée, conformément à l'article 49 des statuts de la société, et sur la proposition du conseil d'administration, a décidé que le prélèvement, affecté à la réserve légale serait suspendu désormais, pour ne reprendre son cours que si cette réserve venait à descendre au-dessous du chiffre de 10 % du capital.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
SOCIÉTÉ ANONYME
Au capital de 12 millions de francs.
Siège social 3, rue d'Antin, 3, Paris.
(*Le Temps*, 7 octobre 1901)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 39 des statuts, pour le jeudi 31 (trente et un) octobre, à trois heures et demie de l'après-midi, à la Société des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris.

⁷ Gaston Griolet (1842-1934) : maître des requêtes au Conseil d'État, administrateur (1875), puis vice-président (1887) de la Cie du chemin de fer du Nord.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de vingt actions au moins.

Ont droit d'assister à l'assemblée :

1° Les propriétaires d'actions nominatives et les titulaires de certificats de dépôt dont les actions auront été inscrites ou déposées au plus tard le 21 octobre ;

2° Les propriétaires d'actions au porteur qui auront déposé à cet effet leurs titres, le 21 octobre au plus tard

À Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;

À Bruxelles, à la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas et dans les caisses de la Société à Valenciennes (Nord) et à Jarville (Meurthe-et-Moselle).

N. B. : Les titulaires des récépissés d'actions déposées :

À la Banque de France, au Crédit foncier de France, à la Société générale, au Crédit lyonnais, au Comptoir national d'escompte de Paris, au Crédit industriel et commercial, chez les agents de change ou dans les maisons de banque agréés par la Société,

Pourront assister à l'assemblée ou se faire représenter, s'ils ont déposé ces récépissés au plus tard le 21 octobre prochain, soit à la Banque de Paris et des Pays-Bas ou dans ses succursales ; soit dans les caisses de la société à Valenciennes (Nord) et à Jarville (Meurthe-et-Moselle).

Tout actionnaire, membre de l'assemblée, a le droit de se faire représenter par un mandataire également membre de l'assemblée, qui devra déposer ses pouvoirs au siège social, au plus tard le 28 octobre.

Ordre du jour

1° Rapports du conseil d'administration et des commissaires sur l'exercice 1900-1901;

2° Approbation du bilan et fixation du dividende

3° Élection d'administrateur à fin de mandat et des commissaires pour 1 vérification des comptes

4° Autorisation à accorder à M. Edmond Goudchaux, administrateur, en raison des affaires qu'il pourra avoir à traiter avec la société, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

N. B. : MM. les actionnaires sont instamment priés de faire le dépôt de leurs actions, afin d'éviter le renvoi de l'assemblée, par suite d'insuffisance de titres.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
SOCIÉTÉ ANONYME
Au capital de 12 millions de francs
(*Le Temps*, 4 novembre 1901)

L'assemblée générale du 31 octobre 1901 a fixé le montant du dividende pour l'exercice 1900-1901 à 80 fr. par action, sur lequel un acompte de 25 fr. a été payé le 1^{er} juin 1901 et a décidé que le solde, soit 55 fr., sera payé à partir du 1^{er} décembre 1904, sous déduction des impôts établis par les lois de finance, c'est-à-dire

Francs 53 80 par action nominative (impôt sur le revenu déduit)

Francs 50 40 par action au porteur, contre remise du coupon n° 27 (impôt sur le revenu et droits de transmission déduits).

À Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

À Bruxelles, à la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Messieurs les actionnaires qui désirent recevoir les rapports et avis de la société sont priés de donner leur adresse à M. Eugène Lattès, ingénieur, secrétaire du conseil d'administration de la société, 5, rue d'Antin, à Paris.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 17 avril 1902, p. 464)

Henri Blanc (St-Étienne 1882) va bientôt quitter p. raisons personnelles les mines de Ludres de la Soc. Nord-Est qu'il dirige depuis 7 ans.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 17 juillet 1902, p. 864)

Blanc, ex-dir. mines Nord-Est, nommé dir. mines fer Perrières (Calvados).

Forges et aciéries du Nord et de l'Est

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 novembre 1902, p. 1349)

L'A.G. annuelle des actionnaires de la Société des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, qui a eu lieu jeudi, a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1901-1902.

Les résultats industriels se sont ressentis, pendant l'exercice écoulé, de l'état général de malaise intense qui n'a épargné qu'une branche de l'activité industrielle et commerciale. Malgré cela, la Société des Forges et aciéries du Nord et de l'Est a pu non seulement maintenir son dividende à 80 fr., soit au même chiffre que l'année précédente, bien plus favorisée, mais des amortissements considérables ont été effectués.

Il suffira de signaler qu'alors que le dividende de 80 fr. absorbe 1.920.000 fr., l'ensemble des amortissements atteint 1,9 MF.

Le chap. de l'actif comprenant les usines et hauts fourneaux de Nancy, les laminoirs et aciéries de Valenciennes, qui atteignaient le chiffre définitif de 19 MF environ, ne figure plus que p. 1 fr. au bilan.

La seule immobilisation qui reste est celle relative à la récente concession de Pienne, déjà notablement amortie et qui figure seulement p. 1,469 MF.

Le reste de l'actif est absolument disponible et liquide (banque, fonds publics, effets en portefeuille, etc.), et s'élève à 15 MF environ alors que le capital social n'est que de 12 MF.

L'assemblée a réélu M. Meissonnier, administrateur sortant, et renouvelé les commissaires, MM. Ferré et Arnal.

Le président, M. Ed. Goudchaux, a cru devoir répondre au désir de l'assemblée en donnant, à l'issue de la réunion, quelques renseignements sur la situation que la crise du charbon fait à la société.

En ce qui concerne Valenciennes, il a fallu, pour assurer la marche des usines, consentir qq sacrifices, compensés partiellement par ailleurs. Mais le pdt a déclaré que si

la grève en se prolonge pas à l'excès, le montant de ces sacrifices ne sera que peu important à raison même des résultats obtenus.

Enfin, en ce qui touche Nancy, il n'y a pas la moindre préoccupation à avoir, les fournisseurs de la société en Westphalie lui donnant tous les approvisionnements nécessaires.

NÉCROLOGIE

Georges Rocour

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 octobre 1903, p. 1264)

Nous apprenons le décès à Liège, lundi soir, de M. Georges Rocour, administrateur délégué de la Société des aciéries du Nord et de l'Est, et l'un des plus brillants ingénieurs sortis de l'École de Liège.

Sorti de l'école des mines en 1869, après de très fortes études, avec le grade d'ingénieur honoraire des mines, M. Rocour créa dès 1870 l'usine à blanc de zinc d'Eysden, dont il abandonna en 1872, la direction à son associé, pour prendre celle des mines de zinc [?] de La Calle, en Algérie. Rentré à Eysden en 1874, il devint, en 1876, ingénieur-conseil de l'entreprise du tunnel du Gothard. En 1879, il fondait la Cie néerlandaise du blanc de zinc à Maastricht, et, en 1880, la Société G. Rocour et Cie pour l'exploitation des brevets Thomas et Gilchrist, dont il s'était rendu acquéreur pour la France. En 1881, il était nommé administrateur délégué des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, dont il ne cessa de s'occuper très activement.

Doué d'une vive intelligence, M. Rocour était un travailleur infatigable et s'intéressait à toutes les branches de l'art de l'ingénieur, prenant une large part à toutes les séances de l'Association des ingénieurs, où l'on appréciait fort l'étendue de ses connaissances et le caractère pratique de ses observations. Il abordait avec un égal succès les questions de métallurgie, d'exploitation des mines, de mécanique, de travaux publics, où il apportait toujours une note personnelle et originale.

.....

NOMINATION

Forges et aciéries du Nord et de l'Est

André Bénac

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 novembre 1903, p. 1360)

(*Le Temps*, 31 décembre 1903)

Nous apprenons que M. André Bénac, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances, a demandé à être relevé de ses fonctions.

Il sera remplacé par M. Guernaut, sous-directeur du mouvement des fonds.

Nous croyons savoir qu'en reconnaissance des services distingués qu'il a rendus, M. Bénac sera élevé à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur, et recevra le titre de directeur général honoraire.

Ajoutons que M. Bénac va prendre la direction des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. [Il entre en fait à la Banque de Paris et des Pays-Bas qu'il va représenter dans quantité de sociétés, à commencer par les Forges et aciéries du Nord et de l'Est et, en 1911, dans les Usines métallurgiques de la Basse-Loire (Trignac).]

Légion d'honneur
[Armand Résimont]
(*Le Figaro*, 16 octobre 1904)

M. Résimont, sujet belge, directeur des Aciéries du Nord et de l'Est à Valenciennes, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur (titre étranger).

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Gil Blas*, 3 novembre 1904)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 novembre 1904)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est a eu lieu le 29 octobre.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1903-1904 et, conformément aux indications publiées dans notre numéro du 18 courant, elle a fixé le dividende de cet exercice à 80 fr. par action.

Les résultats de l'exercice écoulé diffèrent peu de ceux obtenus pendant l'exercice précédent. Suivant une tradition constante, les comptes de réserves et de provisions ont été largement dotés.

L'examen du bilan fait d'ailleurs ressortir une situation d'ensemble de premier ordre. Les traits caractéristiques du bilan social sont l'amortissement intégral des immobilisations portées pour un francs et dont le coût total a été de 18.149.054 fr., ainsi que l'extrême abondance des disponibilités.

En regard de deux millions de créiteurs et d'un million de dettes diverses à terme, la Société peut aligner, en effet, un ensemble de disponibilités liquides s'élevant à 13 millions 1/2, sans parler des approvisionnements et marchandises, dont le montant est de 3.636.000 fr.

M. Edmond Goudchaux, administrateur sortant, a été réélu.

M. François Villain a été nommé administrateur en remplacement de M. [Armand] Maire, décédé.

Toutes ces résolutions ont été votées sans discussion et à l'unanimité, après une très courte discussion qui a mis en lumière, une fois de plus, l'excellente situation de la société.

SOCIÉTÉ DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP*, 11 novembre 1905)

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 28 octobre. La séance a été ouverte par M. Edmond Goudchaux, président du conseil d'administration.

La lecture du rapport a été précédée d'une allocution de M. Goudchaux relative à certains incidents qui se sont produits depuis la dernière assemblée générale et à la validité de la présente assemblée. Elle est contestée par M. Ferré, ancien commissaire des comptes, non réélu, sous prétexte de refus de communication de la liste des actionnaires. En conséquence, M. le président consulte l'assemblée sur ce point : « l'assemblée peut-elle délibérer malgré l'opposition de M. Ferré. signifiée par acte d'huissier ? » Les actionnaires déclarent qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de cette opposition.

I. — Le rapport du conseil dont il leur a été ensuite donné connaissance embrassant les opérations de l'exercice clos le 30 juin dernier, accuse, pour cette année, un bénéfice net de 8.751 875 fr. supérieur de 344.010 à celui de l'année précédente.

Le chiffre d'affaires est aussi en légère progression ; le tonnage des produits vendus en augmentation plus marquée de 8.71 %.

Il a été dépensé en immobilisations, travaux et matériels neufs, une somme de 1.652.81 8 francs.

Dans la division de Pienne, le creusement du deuxième puits et son installation ont été achevés. Le traçage des galeries et l'amorce des chantiers, les fondations de la condensation centrale, la construction des bureaux définitifs et des groupes de maisons ouvrières, enfin les travaux du chemin de fer de Baroncourt à Audun sont l'œuvre accomplie par la Compagnie au courant de l'année. La partie construite de la petite voie en question permet déjà le transport de 300 tonnes de minerai par jour. La dépense totale de cette division s'est élevée à 1.147.998 francs.

Celle de la division de Nancy a été de 148.110 francs : elle a été surtout motivée par des achats de terrains.

Celle de la division de Valenciennes, qui figure pour 336.709 francs, a été occasionnée par la construction de maisons d'ouvriers et d'employés, par l'installation d'une ballastière et achèvement de la station centrale électrique.

Les travaux de réfection des usines ont exigé 34.498 fr. ; ils laissent une disponibilité de 89.629 fr.

II. — L'exploitation ne présente pas des résultats moins satisfaisants. L'extraction des minerais a égalé celle de l'année précédente. Il en est de même de la production de la fonte ; celle des fers bruts a diminué ; celle des lingots d'acier s'est accrue de 6 %. Les produits finis, fers et aciers fabriqués, atteignent un tonnage quelque peu supérieur et leur prix n'a pas sensiblement varié.

III. — La partie du rapport relative au sondage pour la recherche de la houille dans le Pas-de-Calais et en Meurthe-et-Moselle présente un intérêt tout particulier. Dans le Pas-de-Calais, malgré de grandes difficultés, le travail continue ; la société s'est même rendue acquéreur du sondage de la Compagnie des mines de Béthune et s'est associée pour une demande en concession au sud des mines de Liévin et de Béthune à plusieurs grandes usines du Nord et de l'Est. Des recherches sont faites en outre en Belgique dans la Campine.

Voici ce que dit le rapport au sujet des recherches de houille en Meurthe-et-Moselle : « Nous vous avons fait connaître, l'an dernier, que nous avons pris un intérêt dans les recherches de houille en Meurthe-et-Moselle. Notre participation était à ce moment de 38 actions de 500 francs des Sociétés lorraines de charbonnages réunies. Dans le courant de cet exercice, par suite du doublement de ce capital de l'entreprise, notre participation a été portée à 76 actions. La plupart des usines métallurgiques de France ont, plus récemment, constitué un groupe de sociétés de recherches filiales des Sociétés lorraines de charbonnages réunies. Leur total s'élève à 1 million 820.000 francs; nous y avons contribué pour une somme de 105.000 fr. Les recherches effectuées ont démontré jusqu'ici l'existence de plusieurs veines de houille d'épaisseurs variables, situées à de grandes profondeurs. Elles ne paraissent pas en général remplir les conditions nécessaires à une exploitation industrielle. La Compagnie des recherches suit son cours ; il n'est donc pas encore possible de se prononcer sur le résultat final. »

IV. — Nous reproduisons le compte de profits et pertes, résumé par le rapport en un tableau très clair :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les produits, après amortissements, s'élèvent à la somme de 3.343.753 18

Nous en déduisons les frais généraux et charges sociales qui se chiffrent par 591.076 22

Ce qui laisse un solde de 2.751.675 96

qui permet au conseil de vous proposer la répartition ci-après, dans laquelle sont comprises :

1° Pour une somme de 650.000 francs, la constitution d'un deuxième fonds de prévoyance ayant notamment pour but de faire face à de nouvelles immobilisation ;

2° pour une somme de 60.000 francs, une allocation au personnel, qui sera distribuée comme l'an dernier, en tenant compte des services et des charges de famille de nos ouvriers.

Répartition

| | | |
|---|-----------|--------------|
| Bénéfice net de l'exercice | | 2.751.676 96 |
| Première répartition : 5 % du capital social | | 1 600.000 00 |
| Reste | | 2.151.675 96 |
| Conseil d'administration, 6 % : 55 | 129. 100 | |
| Deuxième fonds de prévoyance : 00 | 650.000 | |
| Allocation au personnel : 00 | 60.000 | 839.100 55 |
| Reste 41 | 1.312.575 | |
| Solde reporté de l'exercice 1903-1904 69 | 972.689 | 2.285.265 10 |
| Deuxième répartition : 11 %, 55 francs par action sur les 24.000 actions formant l'avoir social | | 1.320.000 00 |
| Solde à reporter au compte de profits et pertes de l'exercice 1905-06 | | 965.265 10 |

Nous vous proposons la distribution d'un dividende de 80 francs (6 %), le même que pendant les quatre derniers exercices.

V. — La lecture du rapport du conseil a été suivie de celle du rapport des commissaires des comptes qui constate l'exactitude des chiffres du bilan ainsi que la parfaite tenue des livres et des écritures et de toutes les déclarations du conseil.

Il ajoute que les fonds sont placés dans des établissements de premier ordre et donne les détails les plus satisfaisants sur la composition du portefeuille qui ne contient que des titres de tout repos : rentes françaises, fonds étrangers, emprunts de villes, obligations de chemins de fer, bons de mont-de-piété le tout pour une somme de 8.937.150 francs.

La discussion qui a suivi la lecture des rapports n'a présenté qu'un médiocre intérêt. Un actionnaire a demandé s'il ne serait pas possible d'augmenter le dividende ; le président [Edmond Goudchaux] a répondu que la société avait, en 7 ans, distribué 1.660 francs par action, qu'elle avait beaucoup dépensé et qu'elle avait encore de grands besoins d'argent, ayant beaucoup de projets.

Les résolutions proposées ont été adoptées à l'unanimité.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1904-1905 présentés par le conseil. Elle a fixé à 80 francs le revenu de ce même exercice ; nommé administrateurs pour une

période de six ans MM. [Armand] Résimont et Jean Joubert et second commissaire des comptes M. [Charles] Legris. MM. [Raoul] Sautter et Legris ont été chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée sur l'affaire dans toutes ses branches.

Une allocution très intéressante du président [Goudchaux] a résumé par avance cette situation et expliqué les projets d'avenir qui exigeront de « fortes dépenses ». Il a également traité la question du personnel pour lequel une somme de 60.000 francs a été votée : « Ce petit supplément, a-t-il ajouté, apportera à chacun un peu plus le bien-être et resserrera encore les liens qui nous unissant à nos ouvriers. »

On ne pouvait mieux achever que sur ces paroles une séance qui avait fait si bien ressortir l'excellente situation de la société.

Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est
Siège social : Paris, 13, rue Auber. Direction : Valenciennes.
(*Recueil financier belge*, 1906)

MM. Edmond Goudchaux, Paris, président.
Gaston Griolet, Paris, administrateur.
F[rançois] Villain, Nancy, administrateur.
Jean Joubert, Paris, administrateur.
MM. A[ndré] Bénac [BPPB], Paris, administrateur.
A[rmand] Résimont, Valenciennes, administrateur.
Eug. Lattès, ingénieur, secrétaire.

Les statistiques indiquent 5 hauts fourneaux à feu en 1905 dont 2 donnant 150 tonnes d'affinage et 3 donnant 270 t. acier Thomas par 24 h. En 1903-1904, 3 hauts fourneaux furent en marche régulière.

| | Bénéf. | Frais | Amort. et rés. | Tantièmes | Secours | Dividendes | À nouveau |
|---------|---------------------|-------------------|----------------|-------------------|---------|------------|------------|
| 1898-99 | — | — | — | — | — | 512.980,18 | |
| 1899-00 | 5.074.306,57 | 232.625,39 | 1.613.348,60 | 600.533,25 | 100.000 | 2.160.000 | 880.779,51 |
| 1900-01 | 3.621.012,14 | 248.352,28 | 800.000,00 | 500.986,15 | 75.000 | 1.920.000 | 957.453,22 |
| 1901-02 | 3.016.814,33 (1) | 241.268,38 | 1.394.074,68 | 489.273,15 | 65.00 | 1.920000 | 958.725,72 |
| 1902-03 | 2.915.994,56 | 259.883,25 | 300.000 00 | 404.327,79 | 50.000 | 1.920.000 | 940.509,24 |
| 1903-04 | 2 971.175,22 | 283.550,01 | 300.000,00 | 406.533,76 | 50.000 | 1.920.000 | 951.600,69 |
| 1904-05 | 3.342.752,18 | 591.076,22 (2) | 650.000,00 | 129.100,55 (3) | 60.000 | 1.920.000 | 965.265,10 |

(1) Plus fr. 1.094.074,68 de réserves devenues sans objet. 2) Y compris les tantièmes réputés « charges sociales ». (3) Le surplus compris dans frais.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Gil Blas*, 16 mars 1906)

Les actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est se sont réunis le 14 mars courant en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Ed. Goudchaux, président du conseil.

Près de 10.000 actions y étaient représentées.

Dans un très court rapport, le président rappelle le but de cette assemblée : un jugement du tribunal civil de la Seine a, comme on sait, annulé l'assemblée générale du 28 octobre dernier, sur la demande d'un actionnaire qui prétendait qu'on lui avait refusé la communication de la liste des actionnaires.

Le conseil est allé en appel et ne pense pas que ledit jugement puisse être confirmé, mais, dans le doute, il a préféré demander aux actionnaires de vouloir bien ratifier les résolutions qu'ils ont précédemment votées.

Ceci exposé, le président remercie les actionnaires de l'empressement qu'ils ont mis à souscrire aux 6.000 actions nouvelles et leur fait connaître le résultat de cette opération : 1.230 actionnaires usant de leur droit de préférence ont demandé 4.500 actions à titre irréductible et, en outre, 600 actionnaires ont demandé, à titre réductible, 7.000 actions.

Ainsi donc, la souscription est bien plus que couverte, et il ne peut être attribué aux demandes réductibles des actionnaires que 13 % des titres possédés par eux.

Lecture est alors donnée de l'ensemble des rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes présentés à l'assemblée générale du 28 octobre dernier.

Après cette lecture, l'actionnaire dissident renouvelle sa protestation contre la tenue de la présente assemblée, et déclare qu'il votera contre toutes les résolutions, ce qui n'aurait d'ailleurs aucun sens s'il croyait réellement à la nullité de cette nouvelle réunion.

Cette hostilité demeure sans écho auprès de l'assemblée qui s'associe à la proposition faite par deux de ses membres de voter au contraire des félicitations au conseil qui gère d'une façon si remarquable les intérêts sociaux.

Le président remercie de cette marque de sympathie et de confiance, et il met aux voix les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité moins les deux voix de l'actionnaire en question :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et de celui du commissaire, en tant que besoin pourrait être dans l'éventualité d'une Confirmation en appel du jugement du 14 février 1906 qui a prononcé l'annulation de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, ratifie et confirme la résolution de cette assemblée générale, par laquelle ont été approuvés, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice 1904-1905, tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration avec *quibus* aux administrateurs.

2° L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle a été fixé à quatre-vingts francs le revenu par action pour l'exercice 1904-1905.

3° L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle ont été réélus administrateurs pour une période de six années MM. Jean Joubert et Armand Résimont.

4° L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle ont été nommés MM. C[harles] Legris, R[aul] Sautter, qui ont accepté, et acceptent de nouveau, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire, sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par

le conseil d'administration pour l'exercice 1905-1906, avec faculté, pour chacun des deux commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

5° L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle a été accordée, en raison des affaires qu'ils pourraient avoir à traiter avec la société, à ceux des administrateurs qui sont également administrateurs dans d'autres sociétés, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

6° L'assemblée générale ratifie et valide, en tant que besoin pourrait être, tous actes et délibérations du conseil d'administration postérieurs à l'assemblée générale du 28 octobre 1905, particulièrement les délibérations concernant tous marchés, adjudications et traités de fournitures et de travaux et spécialement :

1° Les délibérations des 9 novembre et 14 décembre 1905, par lesquelles le conseil a décidé la convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 1906, ainsi que la délibération du 3 février 1906, par laquelle ont été fixées les conditions de l'émission de 6.000 actions nouvelles, conformément aux résolutions, votées par l'assemblée générale du 20 janvier 1906 ;

2° La délibération du 18 janvier 1906, par laquelle tous les pouvoirs ont été donnés à M. [Armand] Résimont, à l'effet de désister la société des divers droits d'hypothèque et autres droits réels contre des tiers divers.

Après le vote, le président fournit à l'assemblée quelques renseignements intéressants sur la marche des affaires.

Les deux tiers de l'exercice 1905-1906 sont écoulés : les bénéfices pour cette période sont très sensiblement supérieurs à ceux de 1904-1905. Voilà pour le présent.

Quant à l'avenir, il se présente sous les perspectives les plus brillantes. La société a à sa disposition un capital disponible de 20 millions. Au point de vue minier, sa concession de Pienne est un trésor. D'ici quatre ans au plus, elle produira 1.200.000 tonnes de minerai d'excellente qualité.

Mais en réduisant cette production à 1 million de tonnes, c'est un bénéfice de 2 millions de francs qu'on peut considérer comme assuré, en dehors de ce qu'on a actuellement.

Quant à l'usine de Valenciennes, dont la construction doit doubler les moyens d'action de la société, ce doit être pour l'avenir une nouvelle source de profits.

Enfin, les recherches de concessions houillères, qui se poursuivent dans de bonnes conditions et avec de puissants appuis, doivent aussi un jour contribuer aux résultats bénéficiaires, en affranchissant la société des prétentions des charbonniers qu'elle a dû subir par force jusqu'à présent.

Ces diverses déclarations ont été accueillies par l'assemblée avec une faveur marquée.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
Société anonyme au capital de 15 millions de francs
SIÈGE SOCIAL : À PARIS, 10, RUE RICHELIEU
Assemblée générale ordinaire du 14 mars 1906 ⁸
(*Le Recueil des assemblées générales*, 25 mars 1906)

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine vient d'annuler notre assemblée générale du 28 octobre dernier, sur la demande d'un actionnaire se plaignant de ce que, dans la quinzaine qui a précédé l'assemblée, il n'avait pu, un jour, obtenir communication de la liste des actionnaires, par suite de l'absence de l'employé qui en était détenteur.

⁸ L'assemblée était présidée par M. [Edmond] Goudchaux, président du conseil d'administration, assisté de MM. Chabert, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas, et Yrribarren, en qualité de scrutateurs.

Secrétaire : M. Dumas.

9.940 actions étaient présentes ou représentées.

Nous vous avons fait connaître, dès l'ouverture de la séance du 28 octobre, les conditions dans lesquelles cet incident s'était produit, et nous vous avons donné lecture du texte de toutes les pièces échangées: première sommation de l'actionnaire, réponse du conseil, seconde sommation de l'actionnaire nous enjoignant d'avoir à remettre l'assemblée générale. Vous avez décidé qu'il y avait lieu de passer outre et de tenir l'assemblée générale⁹. Comme nous, vous ne pouviez, croire que l'assemblée générale pût être annulée dans les circonstances que constataient les actes mêmes qui nous étaient soumis.

Le tribunal de commerce en a jugé autrement.

Mais, en même temps, quelle que soit notre confiance dans l'arrêt à intervenir, nous vous avons convoqués en assemblée générale pour vous demander de ratifier et confirmer, en tant que besoin pourrait être dans l'éventualité d'une confirmation en appel du jugement d'annulation, les diverses résolutions que vous avez votées le 28 octobre dernier.

Nous n'avons qu'à vous présenter à nouveau notre rapport sur les comptes de l'exercice 1904-1905, tel qu'il a été approuvé par vous à l'unanimité, le 28 octobre dernier, et dont la teneur suit.

Pourtant, avant de donner la parole au membre du conseil d'administration qui doit lire le rapport, je tiens à vous rendre compte d'une grosse opération qui intéresse vivement la société ; il s'agit de l'émission de 6.000 actions qui vient d'avoir lieu.

1.200 et quelques actionnaires se sont présentés et ont demandé 4.500 titres irréductibles ; 600 et quelques ont demandé en outre 7.000 actions réductibles. La souscription est donc couverte et ceux qui ont demandé des titres réductibles recevront 13 % de leurs titres possédés. Le conseil tient essentiellement à vous remercier de la marque de confiance que vous lui avez donnée, alors que certains esprits — fort peu nombreux d'ailleurs — cherchent à troubler nos actionnaires en ce moment.

Nous préparons de nouvelles moissons, nous allons faire tous nos efforts et hâter le moment où vous recueillerez le fruit de ce nouveau sacrifice.

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires des comptes, tels qu'ils ont été présentés à l'assemblée du 28 octobre 1905¹⁰.

Les résolutions suivantes sont ensuite approuvées par l'assemblée à l'unanimité, moins un actionnaire, représentant deux voix¹¹.

⁹ Le compte rendu de l'assemblée du 28 octobre a été publié dans le fascicule VII (année 1905) des *Assemblées générales* (voir p. 590 et suiv.).

¹⁰ Ces deux rapports se trouvent *in extenso*, avec le bilan au 30 juin 1905, dans le fascicule indiqué à la note précédente.

¹¹ Cet actionnaire est l'auteur de l'incident soulevé à l'assemblée du 28 octobre, M. Ferré, ancien commissaire des comptes de la société, par qui l'annulation de l'assemblée a été demandée au tribunal de commerce.

Avant le vote des résolutions, M. Ferré a déclaré qu'il voterait contre et que, de plus, il faisait toutes réserves sur la validité de la nouvelle assemblée.

Selon lui, l'annulation de l'assemblée du 28 octobre prononcée par le tribunal de commerce entraînant l'annulation de la réélection, par celle assemblée, des deux administrateurs sortants dont le mandat était expiré, le conseil d'administration ne se trouvait plus en nombre. Il n'aurait pu prendre ainsi aucune délibération utile ni convoquer valablement l'assemblée.

Celle dernière n'aurait, en tout cas, ni qualité ni pouvoir pour ratifier des actes ou délibérations d'un conseil irrégulier.

Plusieurs actionnaires ont pris la parole pour protester contre les agissements de M. Ferré, manifestement contraires aux intérêts de la société. Après avoir proposé des félicitations à l'adresse du conseil d'administration, ils ont refusé d'admettre le système juridique de M. Ferré. Le conseil, même devenu incomplet, avait le droit de convoquer l'assemblée et celle-ci, se trouvant réunie avec l'accomplissement de toutes les formalités légales, est maîtresse de ses résolutions.

Un administrateur fait d'ailleurs remarquer qu'il existe un arrêt de la cour de cassation formel dans ce sens.

RÉSOLUTIONS

1. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celui du commissaire, en tant que besoin pourrait être dans l'éventualité d'une confirmation en appel du jugement du 14 février 1906, qui a prononcé l'annulation de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, ratifie et confirme la résolution de cette assemblée générale, par laquelle ont été approuvés, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice 1904-1905, tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration avec *quibus* aux administrateurs.

2. — L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle a été fixé à 80 fr. le revenu par action pour l'exercice 1904-1905.

3. — L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle ont été réélus administrateurs pour une période de six années : MM. Jean Joubert, Armand Résimont.

4. — L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle ont été nommés : MM. C[harles] Legris, R[aul] Sautter, qui ont accepté, et acceptent de nouveau, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire, sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1905-1906, avec faculté, pour chacun des deux commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

5. — L'assemblée générale ratifie et confirme, dans les conditions ci-dessus, la résolution de l'assemblée générale du 28 octobre 1905, par laquelle a été accordée, en raison des affaires qu'ils pourraient avoir à traiter avec la société, à ceux des administrateurs qui sont également administrateurs dans d'autres sociétés, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

6. — L'assemblée générale ratifie et valide, en tant que besoin pourrait être, tous actes et délibérations du conseil d'administration postérieurs à l'assemblée générale du 28 octobre 1905, particulièrement les délibérations concernant tous marchés, adjudications et traités de fournitures et de travaux et spécialement :

1° Les délibérations des 9 novembre et 14 décembre 1905, par lesquelles le conseil a décide la convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 1906, ainsi que la délibération du 8 février 1906, par laquelle ont été fixées les conditions de l'émission de 6.000 actions nouvelles, conformément aux résolutions votées par l'assemblée générale du 20 janvier 1906¹² ;

2° La délibération du 18 janvier 1906, par laquelle tous pouvoirs ont été donnés à M. [Armand] Résimont, à l'effet de désister la société de divers droits d'hypothèque et autres droits réels contre des tiers divers.

Après le vote des résolutions M. Goudchaux a prononcé l'allocution suivante :

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Avant de lever la séance, je dois vous faire connaître ce qui est arrivé.

Nous avons commis un grand crime, M. Ferré nous a poursuivis. Depuis, il est venu un second actionnaire que, paraît-il, M. Ferré ne connaît pas, mais qui a épousé toutes

¹² Voir l'assemblée extraordinaire du 20 janvier 1906 dans le fascicule III (1906.) des *Assemblées générales* (p. 129 et suiv.)

ses idées. C'est lui qui prenait connaissance de la liste quand M. Ferré est venu ¹³. Il nous a envoyé un petit bleu ce matin; il a deux actions.

Ce monsieur dit qu'il faut que nous ayons un administrateur provisoire, de sorte que nous avons de nouveau du papier timbré aujourd'hui. Je ne veux pas entretenir trop longtemps l'assemblée de ces petites choses et, puisque les actionnaires ont été dérangés, il faut bien que je leur dise quelque chose de bon.

On peut admettre, d'après ce qui a été dit dans les journaux, que quelques actionnaires auraient pu être un peu effrayés. On a parlé de l'administration, de grands mots. Il faut bien que je donne quelque baume à ces braves actionnaires qui nous ont toujours suivis et qui viennent de nous apporter 18 millions quand nous ne leur en demandions que 9.

Je dis à nos actionnaires que nos bénéfices sont supérieurs à ceux de l'an dernier ; j'espère qu'ils accueilleront cette nouvelle avec plaisir.

Je vous ai dit que nous préparons de nouvelles moissons. En effet, nous voulons doubler nos établissements de Valenciennes, et cela, sans augmenter notre passif, sauf les 3 millions d'actions qui ont été reportés au passif de la société, mais qui ne sont pas une dette. Nous avons dans les mains 20 millions. Ce que sera l'avenir de la métallurgie française, je ne peux pas le savoir, mais ce que je sais, c'est que si, dans l'état actuel, nous donnons un dividende largement gagné de 80 francs, si, dans l'avenir, nous doublons nos moyens d'action par un instrument et des outils tout neufs, il faudrait bien admettre que personne ne gagnerait plus d'argent si, dans ces conditions, nous n'avions pas amélioré notre situation.

Pourquoi voulons-nous doubler notre production ? C'est parce que, aujourd'hui, nous sommes à la tête d'une industrie minière, je ne dirai pas unique en France, mais rare : nous avons un véritable joyau, nous avons une mine qui, dès l'année prochaine, produira 360.000 tonnes de minerai qui nous donneront un rendement très élevé, soit que nous les utilisions nous-mêmes, soit que nous les vendions, et les demandes sont déjà tellement nombreuses que posséderions-nous dix fois le minerai que nous pouvons tirer, il serait vendu.

De sorte que d'ici trois ou quatre ans, quand la mine actuelle pourra donner son plein, nous aurons d'abord de quoi alimenter les fourneaux de Jarville avec un minerai supérieur. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, déterminer les bénéfices, mais nous pouvons déterminer les causes de bénéfice ; le bénéfice dépend de circonstances dont nous ne sommes pas maîtres. Mais, étant donné l'état actuel, voici ce que deviendra le minerai de cette mine. Il pourra : 1° être utilisé à Jarville ; 2° être envoyé à Valenciennes, où nous allons créer des hauts fourneaux avec l'argent que nous avons en réserve et celui que vous venez de nous confier ; 3° pour le surplus, la vente de ce que nous aurons.

Il y aura des constructions à faire à Valenciennes. On nous a reproché autrefois d'avoir de vieilles usines, on a dit que nous étions des gens un peu vieux, un peu rabougris, que nous ne mettions pas nos usines à la hauteur de ce qui se fait maintenant. J'ai répondu : Nous avons une ancienne usine, mais nous n'avons pas une vieille usine, parce que nous avons toujours travaillé de façon à la tenir au courant, mais cependant, ce n'est pas une usine neuve.

Nous allons faire une usine qui va doubler nos moyens de production. Il nous faudra pour cela plusieurs années. De ce côté, il serait bien malheureux qu'ayant une usine ancienne, nous n'en tirions pas quelque chose.

Reste la question charbon. Il y a chez nous deux points qui priment tout : la main-d'œuvre et le charbon. Nous sommes, en ce moment, parés des différents côtés, nous ne sommes pas arrivés au bout, mais nous touchons au terme.

¹³ M. Ferré s'étant rencontré avec cet actionnaire au siège social, avant l'assemblée du 14 mars, s'est plaint, au cours de la discussion, de n'avoir pas été autorisé comme lui à prendre des notes sur l'inventaire et copie de la liste des actionnaires.

Sans être trop optimistes, nous pouvons prévoir que, dans un temps très court, nous serons comme associés avec d'autres usines extrêmement importantes, que nous avons embarquées avec nous dans cette affaire, et qui vont nous apporter leur concours technique et financier. Nous aurons donc prochainement le double avantage, non seulement de tirer du charbon de nos mines, mais de ne plus nous laisser faire la loi par les charbonniers. De ce côté-là, nous avons trois points sérieux. Nous avons dans le Pas-de-Calais une demande instruite, qui n'a plus qu'à obtenir les dernières sanctions.

Nous avons également, en Belgique, une demande très avancée, mais il y a une question de remaniement de la loi qui arrête les Chambres belges, et qui n'a pas permis d'obtenir encore la concession que nous aurons très certainement. Enfin, il y a une petite affaire intéressante qui nous appartient en propre dans le département du Nord, à l'endroit même où sont situées nos usines de Valenciennes.

Nous avons amodié, dans ces derniers temps, une concession de 3.300 hectares, dont nous avons la promesse de vente ; nous la louons pour quelques années, et nous aurons le droit de l'acheter, si les études et les recherches auxquelles on se livre donnent des résultats favorables ; ce sera une bonne affaire, parce que nous ne l'achetons pas cher et, si elle est mauvaise, nous ne l'achetons pas. Cette mine est mitoyenne des mines d'Anzin : s'il y a quelque chose, nous le saurons bientôt.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Gil Blas*, 31 octobre 1906)

L'assemblée générale des actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est a eu lieu le 29 octobre, sous la présidence de M. Edmond Goudchaux, président du conseil.

L'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve, dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1905-1906, tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration et en donne *quitus* aux administrateurs.

2° L'assemblée générale fixe le revenu pour l'exercice 1905-1906 à 80 francs par action ancienne et à sept francs par action nouvelle.

Un acompte de vingt-cinq francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} juin dernier aux actions anciennes, le solde leur revenant, soit 57 fr. par action, ainsi que l'intérêt attribué aux actions nouvelles, soit 7 francs, seront payés aux caisses désignées, à partir du 1^{er} décembre 1906 sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

3° L'assemblée générale réélit administrateur, pour une période de six années : M. François [Villain] ;

4° L'assemblée générale nomme MM. Ch[arles] Legris et R[aul] Sautter, qui acceptent, commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1906-1907, avec faculté, pour chacun des deux commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

5° L'assemblée générale accorde l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à vos administrateurs qui auraient à traiter avec la société, ainsi qu'à ceux d'entre eux qui sont administrateurs de sociétés en rapport d'affaires avec la nôtre.

Le Ministre des Travaux publics dans le bassin de Brie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 juin 1907)

Lorsque fut décidé le voyage de M. Barthou dans l'Est, nous demandâmes à l'aimable directeur de son cabinet l'autorisation de l'accompagner. M. Charles Barthou nous répondit que le voyage du Ministre n'avait rien d'officiel, ce n'était qu'une visite d'instruction personnelle faite à titre privé pour répondre à une invitation des métallurgistes de l'Est, et que dans ces conditions, etc., etc. Bref, nous restâmes à Paris et le ministre fila sur Nancy mardi dernier.

Comme, d'autre part, les métallurgistes organisateurs de cette visite ne se sont pas souvenus qu'il existe des journaux spéciaux qui se seraient fait grand honneur d'accepter une invitation à visiter leurs mines et usines, nous devons nous contenter de fournir à nos lecteurs un compte-rendu plutôt décousu de cette randonnée ministérielle à cent à l'heure.

Mercredi matin se trouvaient réunis à la gare de Nancy, à côté du ministre, les députés et préfets de la région, les membres de la Chambre de commerce, les principaux métallurgistes de l'Est, etc. Le train file à toute vapeur vers Baroncourt point terminus où des automobiles attendent le cortège.

Le programme, tracé par MM. Villain et Bailly, était des plus intéressants.

Il comprenait la visite des mines de fer au début de leur mise en exploitation ;

De mines de fer ayant leur siège terminé et commençant l'exploitation ;

De mines en pleine exploitation ;

D'une mine-usine à son début et de deux grandes aciéries, placées sur la mine, en pleine exploitation.

Le Ministre a pu se rendre compte ainsi du chemin parcouru pour arriver à la forme finale de l'emploi du minerai avec ses transformations successives et des efforts accumulés : d'intelligence, de temps et d'argent, pour l'utilisation sur place des richesses minières du bassin.

Les mines visitées sont celles de Pienne, de Landres et d'Amermont. À Pienne, le cortège ministériel descend, parcourt les galeries et se rend sur un chantier d'abattage. À Landres et Amermont, visite des installations extérieures.

C'est à Bonvigny qu'à lieu le déjeuner offert par M. Goudchaux, président de la Société des [Forges et] Aciéries du Nord et de l'Est et l'organisateur de ce voyage. Plusieurs discours sont prononcés par MM. Goudchaux, Guillain, Dreux, Lebrun qui appellent l'attention du Ministre sur les voies et moyens à mettre en jeu pour créer l'outillage économique indispensable au développement de cette région.

M. Barthou donne l'assurance dans sa réponse que le gouvernement allait étudier les moyens de donner satisfaction aux légitimes réclamations qui lui étaient adressées.

Après déjeuner le cortège se reforme et l'on part pour Tucquegnieux, Trieux, Moutiers. Visite des belles installations de Pont-à-Mousson à Auboué et des usines de Jœuf et Homécourt.

Nous étudierons lundi les divers projets soumis au ministre.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 31 mai 1907)

[...] Au dessert, des discours sont prononcés par M. [Alexandre] Dreux, directeur des Aciéries de Longwy, et par M. Goudchaux, président de la Société des Forges du Nord et de l'Est, qui exposent au ministre les différents desiderata de l'industrie métallurgique dans le bassin de Longwy.

1907 (octobre) : création de la [Société des usines métallurgiques du Hainaut](#)

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 2 novembre 1907)

Les Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont passé de 1.812 à 1.800.

Les actionnaires de cette société, se sont réunis avant-hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Goudchaux. La société a concouru à la fondation de deux sociétés belges, les charbonnages de Beeringen et ceux de Limbourg-Meuse, ce qui lui permettra bientôt de s'approvisionner en combustibles de mines peu éloignées elle a déposé une demande de concession de minerai de fer siliceux sur le territoire de diverses communes dans les arrondissements de Montmédy et de Briey ; elle a enfin pris un intérêt dans les mines de fer de Larchamp (Orne).

Le solde bénéficiaire de l'exercice se monte à 4.826.503 fr. 55. Le dividende des actions anciennes a été fixé à 85 francs, supérieur de 5 francs à celui de l'exercice précédent. Malgré l'augmentation de capital de 12 à 15 millions, les actions nouvelles reçoivent 66 fr. 25 2 millions sont portés au fonds de prévoyance. M. G[aston] Griolet, administrateur sortant, a été réélu.

[Forges et] Aciéries du Nord et de l'Est
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 novembre 1907)

Les bénéfices nets du dernier exercice. se montent à 4.826.503 fr. 55 permettant la distribution d'un dividende de 85 francs aux actions.

Cette Société construit comme on le sait des hauts fourneaux et une nouvelle aciérie à Valenciennes, les travaux sont poussés très activement. Voici les déclarations du conseil a l'assemblée du 30 octobre, sur les approvisionnements de matières premières :

Vous n'ignorez pas que nous avons pris des intérêts importants dans les recherches de houille de la Campine (Belgique) Ces recherches ont été couronnées de succès et, au mois de novembre dernier, le gouvernement belge a accordé à notre groupe les concessions demandées.

« À la suite de l'obtention de ces concessions, nous avons coopéré à la constitution de deux Sociétés anonymes belges, les Charbonnages de Beeringen et les Charbonnages de Limbourg-Meuse, auxquelles nos intérêts miniers ont été apportés. Nous pouvons donc compter, dans un avenir éloigné, il est vrai, nous approvisionner en combustibles de mines peu éloignées de nos établissements.

Nous attendons toujours l'attribution de nouvelles concessions de charbon dans le prolongement du bassin du Pas-de-Calais. Les limites des concessions ont été récemment remaniées. Le gouvernement ne voudra pas retarder davantage la solution qui s'impose de plus en plus dans l'intérêt de l'industrie française. Celle-ci ne peut être maintenue plus longtemps dans l'état d'infériorité où la place l'insuffisance de la production de la houille dans notre pays. et il y aurait d'autant plus urgence à se hâter que de très longs travaux sont nécessaires pour parvenir aux couches à exploiter. Nous sommes, vous le savez, résolus à entreprendre ces travaux, dès que la concession aura été instituée.

Dans le bassin de Nancy, après les découvertes faites, nous avons décidé avec nos coassociés de déposer des demandes de concession. Ces demandes suivent leur cours.

Dans la concession de Marly, que nous avons prise à bail avec promesse de vente, nous avons continué les sondages sans qu'aucun résultat positif ait encore été obtenu.

Nous avons amorti, d'ailleurs, les dépenses au 30 juin 1907.

À la suite de sondages satisfaisants, nous avons déposé une demande de concession de minerai de fer siliceux sur le territoire des communes de Han-devant-Pierrepont, Saint-Pierrevilliers, Nouillonpont, Ollières, Réchicourt, arrondissement de Montmédy (Meuse), et Saint-Supplet, Mercy-le-Bas, Joppécourt, Mercy-le-Haut, Murville, Preutin, Xivry-Circourt, arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle).

« Enfin, nous avons pris un intérêt dans la Société des mines de fer de Larchamp (Orne), en même temps que nous nous assurons un marché de minerai pour la consommation de nos hauts fourneaux. Vous savez que les minerais de cette région présentent des avantages particuliers et sont déjà employés dans diverses usines du Nord de la France.

« À la mine de fer de Pienne, nous parachevons l'équipement. Nous avons pu, dans les derniers mois de l'exercice, expédier la plus grande partie du contingent minerai nécessaire à la consommation de nos hauts fourneaux de Jarville. Nous ne sommes cependant pas encore entrés dans la période d'exploitation rationnelle de cette mine. Tout le minerai tiré actuellement provient exclusivement de l'avancement en galeries, mais nous comptons, dans le cours de cet exercice, pouvoir commencer l'exploitation normale, et produire ainsi, outre le minerai nécessaire à l'alimentation de nos hauts fourneaux, celui qui nous a été demandé par d'autres consommateurs. »

1908 : GASTON GRIOLET, PRÉSIDENT

Gaston GRIOLET
(1842-1934)

Secrétaire de la Conférence des avocats de Paris (1865) ; maître des requêtes au conseil d'État ; président du bureau d'assistance judiciaire près le Conseil d'État ; co-directeur de la Jurisprudence centrale de Dalloz.

Administrateur (1875), puis vice-président (1887) de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, représentant des Rothschild au Madrid-Saragosse-Alicante et aux Chemins de fer du Sud de l'Autriche, président de la Société d'éclairage et de force par l'électricité, membre du premier conseil de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité (CPDE)(1907)... Administrateur (1900), puis président (1908-1923) des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, représentant de Nord-Est aux Mines de houille de Gouy-Servins et Fresnicourt, aux Mines de Bazailles, aux Usines métallurgiques du Hainaut, au Comité des forges de France, au Comité central des houillères de France. Administrateur (1910), puis président (1915-1930) de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB) et, par suite, administrateur de la Société norvégienne de l'azote (1911), président de la Cie générale du Maroc (1912-1930), du Tanger-Fez (1913), président de la Cie du Sebou (Maroc)(1920), vice-président de la Banque nationale française du commerce extérieur (BFCE)(1920), président de la Cie générale des colonies (1920-1930), président du Syndicat d'études des chemins de fer du Sud de l'Indochine (Saïgon-frontière siamoise)(1921), président de la Cie des chemins de fer du Maroc (1922), de la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine, puis de la Banque franco-chinoise (1922-1931), vice-président de Kuhlmann (1924-1931)(après avoir été administrateur de la Cie française des matières colorantes), administrateur du Crédit foncier égyptien, etc.

Père de Marcel Griolet, administrateur du Nord, des Économiques, du Gaz de Paris, des Mines de la Grand'Combe.

Beau-père de Louis Mill (1864-1931), avocat, député du Pas-de-Calais (1902-1906), commissaire, puis administrateur des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (UMBL) à Trignac, administrateur des Mines de houille de Gouy-Servins et Fresnicourt, des Chantiers navals français à Blainville, de la Société générale d'entreprises au Maroc et de la Construction marocaine.

NOMINATIONS

Le président du Nord et de l'Est

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 16 janvier 1908)

La mort de M. [Edmond] Goudchaux laissait vacante la présidence du conseil de la société du Nord et de l'Est.

C'est M. Griolet, administrateur du Chemin de fer du Nord, qui succède à M. Goudchaux dans ces fonctions.

C'est un personnage bien connu et possédant les qualités qui les grands administrateurs.

On ne pouvait souhaiter pour la Société le Nord et l'Est un administrateur plus sérieux et jouissant d'une plus grande autorité.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(Gil Blas, 31 octobre 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est s'est tenue le 29 octobre sous la présidence de M. [Gaston] Griolet, président du conseil. Plus de 9.000 actions étaient représentées.

Les bénéfices de l'exercice 1907-1908, après les amortissements avant inventaire formant un total de 1.509.671 francs 08, supérieur au chiffre de l'exercice précédent qui était de 1.413.322 fr. 92), s'élèvent à la somme de 5.404.542 fr. 75.

Il faut en déduire les frais généraux et charges sociales, y compris une allocation spéciale de 70.000 francs au profit des ouvriers en conformité de l'article 35 des statuts, soit 883.584 fr. 72.

Le bénéfice net est ainsi de 4.520.958 fr. 03.

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité.

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires, approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1907-1908, tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration, et en donne *quitus* aux administrateurs.

2° L'assemblée générale fixe le revenu pour l'exercice 1907-1908 à 85 francs par action ancienne et à 66 francs 25 par action nouvelle.

Un acompte sur le dividende de 25 francs par action ancienne et de 6 francs 25 par action nouvelle ayant été payé le 1^{er} juin dernier, le solde leur revenant, soit 60 francs par action, sera payé aux caisses désignées à partir du 1^{er} décembre 1908, sous déduction des impôts établis par la loi de finances.

3° L'assemblée générale, statuant en conformité de l'article 18 -des statuts, autorise le conseil d'administration à réaliser, en une ou plusieurs fois un emprunt par voie d'émission d'obligations, jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 millions de francs, aux conditions qu'il déterminera et aux dates qu'il jugera convenables au cours de l'exercice 1908-1909 et des exercices suivants.

4° L'assemblée générale ratifie la nomination, faite par le conseil d'administration, de M. Mathieu Goudchaux ¹⁴ comme administrateur, en remplacement de M. Edmond Goudchaux, décédé, et pour la durée du mandat restant en cours de M. Edmond Goudchaux.

5° L'assemblée générale réélit administrateur pour une période de six années M. André Bénac.

6° L'assemblée générale nomme administrateur pour une période de six années M. Charles Legris (septième administrateur demandé par le conseil).

7° L'assemblée générale nomme MM. Raoul Sautter et Belliéni, qui acceptent, commissaires, chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire, sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1908-1909, avec faculté pour chacun des deux commissaires d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

8° L'assemblée générale accorde l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, aux administrateurs qui auraient à traiter avec la Société, ainsi qu'à ceux d'entre eux qui sont administrateurs de sociétés en rapports d'affaires avec la société.

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES & ACIÉRIES NORD ET DE L'EST
COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE
Assemblée générale ordinaire du 29 octobre 1908.

¹⁴ Mathieu Goudchaux (1880-1968) : fils d'Edmond. Président et administrateur délégué des Aciéries du Nord. Voir [encadré](#).

(L'Information financière, économique et politique, 5 novembre 1908)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons tout d'abord le devoir de rendre un juste hommage au président que nous avons perdu. Il y a un an, M. Edmond Goudchaux présidait cette assemblée, déjà gravement atteint, mais ayant conservé toute sa vigueur d'esprit habituelle. Trois mois après, le 30 décembre 1907, il s'est éteint, consacrant encore ses derniers moments à nos affaires les plus importantes.

Vous savez tous quels services il a rendus à la Société, depuis son origine, en 1882, d'abord comme administrateur, puis comme président.

À ses débuts, la Société eut à subir les conséquences d'une crise industrielle qui s'est prolongée jusqu'en 1887. Vos administrateurs durent alors faire face à bien des difficultés. Nul n'aurait pu leur donner un concours plus utile que M. Goudchaux. La situation s'était améliorée, lorsqu'il fut appelé à la présidence, en 1895. Mais c'est lui qui, à partir de cette époque, a imprimé à la Société une plus vive impulsion, en l'orientant vers des voies nouvelles. C'est lui qui a inspiré et dirigé cet ensemble d'efforts persistants, dont nous voyons les résultats déjà acquis ou sur le point d'être réalisés : concession et mise en valeur de la mine de Pienne, concession de mines de charbon en Campine, et au sud du bassin du Pas-de-Calais, construction de la nouvelle usine de Valenciennes. Pour ces entreprises minières, en particulier, et avant tout, pour celle de Pienne, il se dépensa tout entier. Jamais, il ne déploya plus d'énergie, plus de persistance, plus d'ingéniosité.

Enfin, il a conçu et réalisé, il y a deux ans, l'heureuse opération financière, qui, sans augmenter notre capital social d'une manière très sensible, nous a assuré les moyens d'entreprendre la construction de la nouvelle aciérie de Valenciennes, et nous rend aujourd'hui facile la réalisation des ressources nécessaires pour l'achever.

M. Goudchaux aura ainsi présidé à l'ère nouvelle où nous sommes sur le point d'entrer, comme il avait coopéré si utilement à la fondation même de la Société. En poursuivant cette œuvre après lui, nous resterons fidèles aux traditions qu'il nous laisse, et nous tâcherons de conserver quelque chose de l'ardeur au travail qu'il inspirait à tous. C'est le meilleur hommage que nous puissions lui rendre dans l'avenir. Vous voudrez aujourd'hui vous associer aux témoignages de regret et de sympathie que nous adressons à sa famille, au nom de la Société et de son personnel tout entier, en particulier de ses ouvriers, qui savent quel ami dévoué ils ont perdu.

L'exercice 1907-1908, le vingt-septième depuis la fondation de la Société, dont nous avons à vous rendre compte, aura dignement couronné la présidence de M. Edmond Goudchaux.

Les résultats de cet exercice ne sont pas, en effet, moins satisfaisants que ceux de l'exercice précédent. Ils nous permettent de vous proposer le même dividende de 85 francs, bien que les dépréciations, par suite du fléchissement des cours, et les amortissements avant inventaire, aient été plus élevés, et tout en portant au fonds de prévoyance une somme de 1.600.000 francs.

C'est que la crise industrielle, dont le monde entier souffre encore, n'a affecté que les derniers mois de l'exercice. Nous n'avons pas à vous apprendre que l'industrie métallurgique est plus particulièrement atteinte.

Selon l'usage, nous passerons rapidement en revue les principaux faits concernant notre exploitation, l'extension de nos différentes divisions, et le développement des entreprises auxquelles nous nous sommes intéressés. Nous n'aurons plus en suite qu'à vous expliquer les principales variations du bilan, et à vous présenter les propositions sur lesquelles vous serez appelés à vous prononcer.

.....

CHAPITRE IV

Conseil d'administration. — Commissaires des comptes.

En remplacement de M. Edmond Goudchaux, le conseil d'administration a nommé, à titre provisoire, conformément à l'article 23 des statuts, le fils de notre regretté président, M. Mathieu Goudchaux, déjà initié à toutes nos affaires, et dont nous avons pu apprécier les rares aptitudes.

Nous vous demandons de vouloir bien confirmer cette nomination.

Le membre du conseil sortant cette année, par l'effet du renouvellement établi, est M. André Bénac. M. André Bénac est rééligible.

Enfin, en raison de l'extension des affaires de la Société, nous croyons devoir vous demander d'approuver la nomination d'un septième administrateur. À cet effet, nous proposons à votre choix, M. Charles Legris, l'un de vos commissaires. M. Charles Legris est l'un des industriels les plus considérés de la région de Nancy. Vous savez aussi quelle est l'importance exceptionnelle des intérêts qu'il possède, depuis longtemps, dans notre Société, et quel dévouement il lui a toujours témoigné.

Vous aurez à nommer deux commissaires des comptes pour l'exercice 1908-1909.

Pour terminer, nous vous prions de vouloir bien accorder l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à vos administrateurs qui auraient à traiter avec la Société, ainsi qu'à ceux d'entr'eux qui sont administrateurs de Sociétés en rapports d'affaires avec la nôtre.

Il n'a été fait, dans ces conditions, pendant l'exercice écoulé, que les opérations courantes habituelles, et le marché de minerai avec la Société des Usines métallurgiques du Hainaut, dont nous vous avons entretenu.

Syndicat minier des Ardennes (*Le Journal des finances*, 13 novembre 1909)

Je n'ai que peu de renseignements sur les deux affaires locales dont vous parlez. Le Syndicat minier des Ardennes avait été constitué pour procéder à des sondages charbonniers qui, d'ailleurs, n'ont pas eu de succès. Le capital du syndicat fut alors porté à 400.000 francs, et une demande en concession de mines de fer dans l'Est fut présentée au gouvernement.

Je ne crois pas que cette concession ait été accordée, d'autant plus que le syndicat se trouvait en concurrence avec les puissantes Sociétés de Montataire, de Pont-a-Mousson et des Forges [et aciéries] du Nord et de l'Est.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est (*Le Capitaliste*, 4 novembre 1909)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a eu lieu le 30 octobre dernier, sous la présidence de M. [Gaston] Griolet, président du conseil.

Les bénéfices de l'exercice écoulé seront élevés, ainsi que nous l'avons dit, à la somme de 3 millions 426.985 fr. L'assemblée a approuvé les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration, et fixé le dividende à 85 fr. par action ancienne et à 66 fr. 25 par action nouvelle. Un acompte sur le dividende de 25 fr. par action ancienne et de 6 fr. 25 par action nouvelle ayant été payé le 1^{er} juin, le solde, soit 60 fr. par action, sera payé aux caisses désignées à partir du 1^{er} décembre 1909, sous déduction des impôts.

MM. H. Belliéni et R. Sautter ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice en cours.

FORGES et ACIÉRIES DU NORD et DE L'EST
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1909)

La Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est est l'une des dernières de nos grandes sociétés métallurgiques à entreprendre la rénovation complète de son programme industriel. Voilà plusieurs années notamment que sa voisine, Denain et Anzin, a construit de toutes pièces ses nouvelles aciéries, et seules les Aciéries de France restent en transformation à l'heure présente, avec un programme de travaux neufs qui est bien loin d'ailleurs de présenter l'envergure de celui qu'ont élaboré les Aciéries du Nord et de l'Est. Pour cette dernière société, il ne s'agit de rien moins que de la construction d'une nouvelle usine complète comportant une dépense de 25 millions de francs.

Ainsi que sa raison sociale l'indique, la Société possède deux centres d'exploitation, l'un en Meurthe-et-Moselle, l'autre à Valenciennes dans le Nord. L'usine de Jarville, près Nancy, comporte quatre hauts fourneaux, bien entretenus, mais non tout à fait modernes. Ces hauts fourneaux sont destinés à produire la fonte, matière première des aciéries de Valenciennes, auxquelles elle est expédiée par fer.

L'idée qui avait présidé à l'adoption de cette méthode de double traitement venait de l'utilité, pour une usine poussant assez loin l'élaboration du métal, de se trouver au voisinage immédiat du charbon. D'un autre côté, les hauts fourneaux recevaient le minerai de fer des concessions toutes proches de Chavigny-Vandœuvre, de telle sorte que seuls le coke et la fonte devaient subir un transport. La logique de cette conception était contrebalancée par la nécessité de réchauffer la fonte à Valenciennes et par l'augmentation des frais généraux résultant du doublement des usines. Les avantages et les inconvénients pouvaient s'équilibrer lorsque le minerai du bassin de Nancy était seul mis en œuvre. Ce minerai est, en effet, assez pauvre et supporterait difficilement un transport un peu important. Mais lorsque la mine de Pienne, dans le bassin de Briey, commença à produire, les conditions économiques changèrent du tout au tout, d'une part, ce minerai est beaucoup plus riches que celui de Chavigny-Vandœuvre et, d'autre part, les mines se trouvent plus rapprochées du Nord. Il devenait donc logique de condenser toutes les divisions de l'usine dans le Nord. Sans rien abandonner de ses ateliers existants, la Société décida donc, il y a trois ans, de créer de toutes pièces une nouvelle usine à Valenciennes.

Un premier programme a été élaboré comportant la construction de trois hauts fourneaux avec tous leurs accessoires modernes, d'une aciérie Thomas et des laminoirs correspondants. La capacité de production sera environ de 150.000 tonnes pour une dépense de 25 millions, mais la disposition adoptée permettra dans la suite d'augmenter, suivant le besoin, les diverses divisions de l'usine, laquelle est admirablement placée sur les bords de l'Escaut.

La construction de la nouvelle usine de Valenciennes est poussée très activement ; un millier d'ouvriers y sont employés ; la partie métallique des hauts fourneaux, tous les terrassements et certains bâtiments sont déjà achevés et les dépenses atteignent, au 30 juin dernier, 11.529.783 francs, somme sur laquelle il a déjà été amorti 840.326 francs représentant des frais généraux et intérêts de sommes engagées.

Lorsque, dans deux ou trois années, la nouvelle usine sera achevée, l'actif industriel de la Société se composera des éléments suivants : les hauts fourneaux de Jarville avec les mines de Chavigny-Vandœuvre, la mine de Pienne, les deux usines de Valenciennes et diverses participations minières et métallurgiques.

Les hauts fourneaux de Jarville continueront sans doute à produire utilement, soit pour l'approvisionnement partiel de Valenciennes, comme ils le font aujourd'hui, soit pour la vente directe de fonte. Ils sont bien placés au voisinage des mines de fer de Chavigny-Vaudœuvre qui suffisent à leur fournir leurs minerais.

La mine de Pienne, dont l'aménagement a commencé en 1902, est aujourd'hui prête pour une exploitation intensive. Deux sièges d'extraction ont été foncés et il ne reste qu'à armer le second puits pour porter la capacité annuelle de production à un million de tonnes. Déjà, Pienne fournit à la Société plus de minerai qu'elle n'en peut utiliser et une partie de ce minerai est vendue à la Société des usines métallurgiques du Hainaut*, dans laquelle une participation a été prise pour en assurer la clientèle. Il est certain que la mine de Pienne pourra satisfaire aisément à tous les besoins de la nouvelle usine de Valenciennes et qu'il restera même un excédent de minerai pour la vente directe. La division de Pienne a coûté jusqu'ici 11.133.461 francs, dont 4.071.981 francs ont déjà été amortis.

Les anciennes usines du département du Nord sont divisées en deux groupes distants de 4 kilomètres, à Valenciennes et Trith-Saint-Léger, la première usine, auprès de laquelle se font les constructions neuves, comprenant principalement les aciéries, la seconde les forges et la fabrique de fer, qui sera peu à peu abandonné sans doute, les emplois de ce métal diminuant. Dans l'ensemble, les usines du Nord sont très complètes en ce sens qu'elles livrent toutes les sortes de produits : booms, billettes bromes, rails, poutrelles, laminés de tous profils, traverses de chemins de fer, tôles, bandages, éclisses, pièces de forge, essieux, arbres de machines, frettes de canon, pièces de marine et d'artillerie. C'est sans doute la diversité des produits obtenus qui vaut à la Société ses bénéfices très élevés pour une entreprise dont la production est assez modeste et ne doit pas excéder sensiblement une centaine de mille tonnes. L'outillage très complet des anciennes usines sera un complément précieux pour la nouvelle aciérie de Valenciennes qui, elle, produira surtout les demi-produits et les gros profilés. Au point de vue des débouchés, les diverses divisions du Nord sont très bien placées dans une région industrielle, accessible par eau et beaucoup plus près de Paris que les établissements de Meurthe-et-Moselle.

Il nous reste à parler des participations de la Société. Ces participations, portées au bilan pour 8.855.069 francs, sur lesquels 5.159.250 fr. restent à verser, ont été prises surtout pour assurer autant que possible l'approvisionnement futur des usines en combustibles. Avec plusieurs autres établissements métallurgiques, la Société a entrepris dans le Pas-de-Calais des recherches de charbon, à la suite desquelles des concessions ont été octroyées. Le consortium dont faisaient partie les Aciéries du Nord et de l'Est a obtenu la concession d'Ablain Saint-Nazaire, au sud de Béthune et de Liévin ; mais les deux autres concessions de Gouy, Servins et de Fresnicourt ayant été également attribuées, à l'ouest de celle-ci, il fut décidé de fusionner les intérêts des sociétés métallurgiques intéressées à ces diverses mines nouvelles. À l'heure actuelle, les sociétés d'exploitation s'organisent, mais on ne paraît avoir, d'une façon générale, qu'une confiance limitée dans l'exploitation de ces couches très profondes et peu nombreuses.

On voit que, d'ici quelques années, le mode de fonctionnement général de l'affaire sera avantageusement transformé et que sa production sera plus que doublée. On peut donc espérer à ce moment un large développement des bénéfices. Jusqu'à la mise en train de la nouvelle usine, les anciennes installations devront seules rémunérer les capitaux accrus investis dans l'affaire. Il ne semble pas que ce résultat soit impossible à obtenir. Le tableau suivant résume les bénéfices réalisés et les dividendes distribués dans les dernières années *

| | Bénéfices bruts | Bénéfices 10t5 | Dividendes distribués | Dividendes par action |
|--|--------------------|-------------------|--------------------------|-----------------------------|
| | - | | | |

| | (En francs) | | | |
|-----------|-------------|------------|-----------|----|
| 1897-1898 | 2.377.000 | 1.965.000 | 1.320 000 | 55 |
| 1898-1899 | 3.018.000 | 2.577.100 | 1.680.000 | 70 |
| 1899-1900 | 5.074.000 | 4.507.000 | 2.160 000 | 0 |
| 1900-1901 | 3.621.000 | 3.049. 000 | 1.920.000 | 80 |
| 1901-1902 | 3.017.100 | 2.496.000 | 1.920 000 | 80 |
| 1902-1903 | 2.916.000 | 2.876.000 | 1.920 000 | 80 |
| 1903-1904 | 2.971.000 | 2.408.000 | 1.920 000 | 80 |
| 1904-1905 | 3.352.000 | 2.732.000 | 1.920.000 | 80 |
| 1905-1906 | 3.855.000 | 3.097.000 | 1.962.000 | 80 |
| 1906-1947 | 5.640.000 | 4.827 000 | 2.437.000 | 85 |
| 1907-1908 | 5.404.000 | 4.521.000 | 2.437 000 | 85 |
| 1908-1909 | 4.299.000 | 3.427.000 | 2.437.000 | 85 |

Il convient, tout d'abord de s'entendre sur la signification exacte des bénéfices bruts et des bénéfices nets accusés par la Société. Les premiers diffèrent des seconds par les frais généraux d'administration et les tantièmes au conseil et au personnel ; mais le terme « bénéfices bruts » est cependant impropre car les résultats annoncés sous ce terme par la Société ont déjà été amputés de tous les amortissements. Ceux-ci ont atteint en dernier lieu :

1.413.323 francs en 1906-07 ; 1.509.671 francs en 1907-08 ; 1.460.014 francs en 1908-09 .

Or, ces chiffres représentent non seulement tous les travaux neufs aux anciennes usines, lesquelles sont et restent portées pour zéro au bilan, mais encore des dépenses afférentes aux installations nouvelles de Pienne et de Valenciennes. C'est ainsi que la mine de Pienne, nous l'avons vu, est déjà amortie de plus de 4 millions ou 36 %, et la nouvelle aciérie de 840.000 francs. De ceci, il résulte que les bénéfices inscrits sous le nom de « bénéfices nets » au tableau ci-dessous sont disponibles en toute prudence pour le dividende.

Cependant, le conseil prélève encore sur ces bénéfices nets des sommes très importantes pour les réserves. C'est grâce à cette politique qu'il a pu accumuler les ressources liquides nécessaires pour prendre d'importantes participations minières, pour la mise en valeur de Pienne et pour une partie de la construction de la nouvelle aciérie. Il n'a été besoin, en effet, pour faire face à l'ensemble de ces dépenses que d'augmenter le capital social de 12 à 15 millions et de créer 15 millions d'obligations dont 5 sont encore à la souche.

C'est grâce à cette marge existant entre les bénéfices nets et les dividendes répartis que l'on peut être assuré du maintien du dividende de 85 francs pendant la période de construction de la nouvelle usine, malgré l'accroissement des charges financières et les frais généraux entraînés par les constructions en cours. Du reste, le marché métallurgique est en voie de relèvement depuis le commencement même de l'exercice. Les bénéfices des anciennes divisions promettent en 1909-1910 d'être sensiblement supérieurs aux précédents. Il est vraisemblable que les hauts fourneaux de Valenciennes pourront être mis à feu au moment le plus favorable du marché, avant deux ans d'ici.

Ce n'est donc que pendant un laps de temps assez court et avec des prix de vente en amélioration, que la Société aura à faire face à ces nouvelles charges sans disposer de l'actif industriel auquel elles correspondent.

La physionomie du bilan de la Société a beaucoup changé depuis quelques années. Au moment où la mine de Pienne commençait à être mise en valeur, toutes les immobilisations anciennes étaient amorties et les disponibilités immédiates dépassaient quinze millions de francs. L'an dernier, ces disponibilités avaient été assez sérieusement entamées, mais l'émission des obligations procurait d'autre part à la Société 9.900.000 francs nets, les titres avant été émis à 495 francs. Voici comment se présentait, en définitive, le bilan au 30 juin 1909 :

| ACTIF | |
|---------------------------------|----------------------|
| Immobilisations | 17.750.437 16 |
| Approvisionnements | 4.841.817 42 |
| Débiteurs divers | 2.512.025 63 |
| Actions et participations | 8.855.068 86 |
| Caisse, banques, reports | 12.603.692 97 |
| Effets en portefeuille | 357.091 26 |
| Fonds publics et autres valeurs | 4.730.927 84 |
| Prime sur obligations | 100.000 00 |
| Acompte de dividende | 637.500 |
| | <u>52.388.562 14</u> |

| PASSIF | |
|---|----------------------|
| Capital | 15.000.000 00 |
| Obligations | 10.000.000 00 |
| Réserve légale | 1.500.000 00 |
| Réserve spéciale | 5.965.617 35 |
| Fonds de prévoyance | 5.100.000 00 |
| Provisions diverses | 1.937.052 38 |
| Créditeurs divers | 2.127.646 52 |
| Versements à appeler sur participations | 5.159 250 00 |
| Comptes courants du personnel | 474.954 31 |
| Salaires dus | 98.381 99 |
| Coupons et intérêts à payer | 370.184 03 |
| Bénéfices de l'exercice | 3.426.983 25 |
| Report antérieur | 1.228.492 31 |
| | <u>52.388.562 14</u> |

Remarquons tout d'abord que les réserves du passif forment, après répartition des bénéfiques de 1908-1909, un total de 16.535.000 francs, de telle sorte que les immobilisations nettes ne ressortent qu'à 1.200.000 francs. Les dépenses vont atteindre une quinzaine de millions encore d'ici deux ou trois ans. En admettant que les réserves n'augmentent pendant le même temps que de 2 millions (il y a été versé 800.000 francs cette année), les immobilisations totales seraient portées pour une quinzaine de millions à peine, l'usine nouvelle achevée. Ce serait là un brillant résultat, puisqu'on peut estimer qu'une aciérie moderne, avec ses hauts fourneaux, coûte 175 à 200 francs par tonne de capacité de production.

Le fonds de roulement était, au 30 juin 1909, de 25.045.000 francs, non compris les participations, tandis que la dette flottante atteignait 8.278.000 francs, y compris les versements à effectuer sur les participations. L'excédent du fonds de roulement atteignait donc 16.807.000 francs. Il pouvait sans aucun danger pour la trésorerie être prélevé une douzaine de millions au moins sur ce fonds de roulement ; on en a la preuve dans le fait que les disponibilités immédiates (caisse, banques, reports et valeurs de placement) formaient un total de 17.333.000 francs. Avec les 5 millions d'obligations restant à la souche, la Société a plus qu'il ne faut pour terminer l'usine nouvelle, où les dépenses totales sont évaluées à 25 millions. soit encore 15 millions. Si même le marché métallurgique s'améliore nettement, l'émission de sans doute être limitée à moins de 5 millions.

*
* *

En résumé, la Société des Aciéries et de l'Est va se trouver, dans deux ans. avec un capital très modeste, à la tête d'un actif industriel des plus importants. Elle passera au premier plan de nos grandes entreprises métallurgiques. Il n'est guère douteux que le dividende puisse alors être accru d'une manière importante. Les actions de la Société, qui rapportent actuellement un peu plus de 4 %, paraissent appelées à un très brillant avenir et, pour ceux qui savent attendre, constituent certainement l'un des titres de la cote dont la plus-value future est le mieux assurée.

FORGES & ACIÉRIES DU NORD & DE L'EST
(*Le Capitaliste*, 16 février 1911)

Depuis quelques années, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est, qui constituent une des entreprises métallurgiques françaises les plus avantageusement connues, sont en période de grande transformation.

Profitant des énormes disponibilités qu'elle avait accumulées dans ce but, la société entreprit en 1906 l'exécution de tout un programme de réorganisation technique tendant à l'abandon progressif des hauts fourneaux de Jarville, près Nancy, et à leur remplacement par une usine nouvelle placée à côté des forges et aciéries de Valenciennes. Cette nouvelle usine a été commencée depuis cinq ou six années et plus de 17 millions de francs y ont déjà été dépensés sur les 25 millions prévus. Elle fonctionne déjà partiellement et, d'ici un an ou deux, elle sera complètement achevée. On présume que la production de la société pourra alors être doublée.

L'amélioration commence, d'ailleurs, à se faire sentir et, pour l'exercice 1909-1910, les produits de l'exploitation et revenus divers se sont élevés à 5.492.562 fr. 83, contre 4.299.694 fr. 98 en 1908-1909. Bien que le service des 20.000 obligations de 500 fr., émises en 1909, ait grevé le débit, au compte de profits et pertes, d'une charge

supplémentaire de 576.400 fr. et qu'il ait été directement amorti, avant inventaire, 2.007.579 fr. 35, contre 1.362.365 fr. 23 précédemment, les bénéfices nets sont également en augmentation notable : 4.031.608 fr. 01, contre 3.426.983 fr. 25, soit un accroissement de 604.624 fr. 76.

L'assemblée générale, tenue le 29 octobre dernier, a maintenu le dividende à 85 fr. Cette répartition aux 30.000 actions de 500 fr. qui composent le capital social n'absorbe que 2 millions 550.000 fr. ; il aurait donc été facile d'accroître le dividende, mais en raison des dépenses considérables qu'entraîne la construction de l'aciérie nouvelle de Valenciennes, le conseil a tenu à doter très largement les fonds de prévoyance.

Voici, d'ailleurs, comment se comparent les deux derniers comptes de profits et pertes ainsi que la répartition des soldes disponibles qu'ils font ressortir :

| | 1908-1909 | 1909-1910 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| CHARGES | | |
| Timbre et impôts | 102.983 77 | 109.593 93 |
| Allocation au conseil | 90.000 00 | 90.000 00 |
| Frais généraux | 309.727 96 | 304.960 89 |
| Tantièmes et gratifications | 300.000 00 | 300.000 00 |
| Allocation au personnel. | 70.000 00 | 80.000 00 |
| Amortissement d'obligations | — | 180.000 00 |
| Intérêts sur obligations | — | 396.400 00 |
| Totaux des charges | 872.711 73 | 1.460.954 82 |
| PRODUITS | | |
| Produits de l'exploitation | 3.933.119 48 | 5.059.747 29 |
| Revenus divers | 366.575 50 | 432.815 54 |
| Totaux des produits | 4.299.694 98 | 5.492.562 83 |
| Rappel des charges | 872.711 73 | 1.460.954 82 |
| Bénéfices nets | 3.426.983 25 | 4.031.608 01 |
| Reports antérieurs | 1.228.492 31 | 1.232.010 01 |
| Soldes disponibles | 4.655.475 56 | 5.263.618 02 |
| Répartition | | |
| Dividende | 2.437.500 00 | 2.550.000 00 |
| Tantièmes | 185.965 55 | 229.712 56 |
| Fonds de prévoyance | 800.000 00 | 1.300.000 00 |
| Reports à nouveau | 1.232.010 01 | 1.183.905 46 |
| Totaux égaux | 4.655.475 56 | 5.263.618 02 |

Pendant l'exercice écoulé, l'exploitation aux divisions de Nancy et de Valenciennes s'est poursuivie dans des conditions très satisfaisantes.

À Nancy, le tonnage du minerai extrait de la mine de Chavigny-Vandœuvre est resté le même que celui de 1908-1909. On a étudié l'installation d'un transport par câble aérien qui permettra le chargement du minerai sur bateaux au canal de l'Est. À Jarville, il n'y a que trois hauts fourneaux à feu, mais la production de fonte a été supérieure à celle du précédent exercice, par suite de la bonne marche des hauts fourneaux.

Les dépenses d'immobilisation faites à cette division, et qui s'élèvent à 210.444 fr. 25, concernent l'achat de diverses parcelles de terrain pour établir le transporteur aérien, la réfection complète du haut fourneau n° 2 et la modification des voies de raccordement du groupe 1 des usines.

À Valenciennes, les diverses fabrications ont eu un courant régulier de travail. Les dépenses d'immobilisations, qui se sont élevées à 448.958 francs 65, ont servi à l'acquisition de diverses parcelles de terrain, à l'agrandissement du bureau central, à l'achat de diverses machines, à l'augmentation du matériel des cylindres de laminoirs, à l'installation et à la construction d'une briqueterie, de maisons ouvrières, d'un nouveau magasin de modèles avec atelier de modelage et d'un atelier pour le service des travaux.

La dépense totale d'immobilisations pour les deux divisions de Nancy et de Valenciennes a été, selon l'usage de la société, amortie sur les bénéfices de 1909-1910 avant inventaire.

La plus grande activité n'a cessé de régner sur les travaux à la nouvelle aciérie de Valenciennes, où l'on a pu terminer, sauf quelques détails, l'installation de trois hauts fourneaux avec tous leurs accessoires. La dépense pour les travaux neufs s'est élevée à 5.493.112 fr. 95, non compris 790.850 fr. 45 d'intérêts et frais généraux qui ont été amortis avant inventaire.

À la division de Piennes, l'exploitation s'est développée normalement et l'extraction dépasse de 45 % celle de 1908-1909.

Les entreprises minières dans lesquelles la société est intéressée continuent à préparer leur mise en exploitation. Parmi ces entreprises, il y a lieu de signaler la Société des mines de Larchamp, qui a terminé ses installations et est entrée en période d'exploitation, et la Société des usines métallurgiques du Hainaut, qui a distribué, pour l'exercice clos au 31 décembre 1909, un dividende de 7 fr. 50.

Voici maintenant comment se composent les deux derniers bilans résumés :

| | 1908-1909 | 1909-1910 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| ACTIF | | |
| Immobilisations | 17.750.438 16 | 23.466.508 39 |
| Actif réalisable | 13.696.886 28 | 13.799.245 90 |
| Disponibilités | 20.203.737 70 | 15.427.392 13 |
| Prime sur obligations | 100.000 00 | — |
| Acompte sur dividende | 637.500 00 | 750 000 00 |
| Total de l'actif | 52.388.562 14 | 53.443.146 42 |
| PASSIF | | |
| Capital | 15.000.000 00 | 15.000.000 00 |
| Réserves | 14.502 669 73 | 15.156.540 30 |
| Obligations | 10.000.000 00 | 10.000.000 00 |

| | | |
|-------------------|---------------|---------------|
| Créditeurs divers | 8.230.416 85 | 8.022.988 10 |
| Profits et pertes | 4.655.475 56 | 5.263.618 02 |
| Total du passif | 52.388.562 14 | 53.443.146 42 |

Aux immobilisations, la nouvelle aciérie de Valenciennes est portée pour 16.182.070 fr. et la division de Sienne pour 7.284.436 fr. ; quant aux divisions de Nancy et de Valenciennes qui ont coûté près de 21 millions de francs, elles n'y figurent plus, par suite des amortissements effectués, que pour mémoire. Les immobilisations ont néanmoins comme contrepartie, au passif, un total de plus de 5 millions de réserves qui comprend, il est vrai, une somme de 1 million pour fonds d'assurances contre les accidents ou fonds servant à améliorer les conditions d'existence du personnel.

L'actif réalisable varie peu.

Quant aux disponibilités, elles s'élèvent à 15 millions 427.000 fr., alors que les créditeurs divers, qui ne comprennent que 3.367.000 fr. d'exigibilités immédiates, ne se chiffrent que par 8 millions de francs. En faisant état de l'actif réalisable, le fonds de roulement ressort ainsi à 21 millions de francs, soit 6 millions de plus que le capital social.

Ce sont là évidemment les éléments constitutifs d'une situation financière particulièrement solide.

Société anonyme des Forges et aciéries du Nord et de l'Est

Assemblée générale ordinaire du 31 octobre 1911
(Voir dans l'Information du 1^{er} novembre la composition du bureau)
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 novembre 1911)

RAPPORT

présenté par le conseil d'administration

Messieurs,

Les résultats de l'exercice 1910-1911 sont aussi satisfaisants que ceux de l'exercice précédent, et, bien que nous ayons amorti, avant bilan, conformément à nos usages, une somme de charges supplémentaires de 208.823 fr. 27 à celles du précédent exercice, nous pouvons cependant vous proposer de maintenir le dividende au chiffre de 85 francs, en même temps que l'imputation, au fonds de prévoyance, d'une somme de 1.700.000 francs, au lieu de 1.300.000 francs l'an dernier.

Selon l'usage, nous passerons rapidement en revue les principaux faits concernant notre exploitation, l'extension des différentes divisions et le développement des entreprises auxquelles la Société est intéressée. Nous n'aurons plus, ensuite, qu'à vous expliquer les principales variations du bilan, et à vous présenter les résolutions sur lesquelles vous serez appelés à vous prononcer.

CHAPITRE I

Exploitation. — Constructions nouvelles
Participations diverses

Division de Nancy. — L'extraction de la mine de Chavigny-Vandœuvre est légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent. L'installation d'un câble aérien pour permettre le chargement du minerai sur les bateaux au canal de l'Est est en cours.

À Jarville, on a continué à travailler à trois hauts fourneaux, et ceux-ci, par suite des besoins de la vente, ont abordé la fabrication de la fonte de moulage. Cette fabrication s'est poursuivie dans les meilleures conditions, et les progrès dans la marche des hauts

fourneaux, que nous vous signalions l'an dernier, ont permis de dépasser le tonnage du précédent exercice.

La réfection du haut fourneau n° 2 a été terminée et il sera rallumé dès que les conditions du marché des fontes seront redevenues plus favorables.

Les dépenses d'immobilisations faites à cette division ne sont que de 76.216 fr. 25. Elles comprennent l'achat de diverses parcelles de terrains, les premières dépenses pour l'établissement du transporteur aérien à Chavigny, la construction de voies à petite et grande section aux usines, l'installation d'un pont-bascule de 40 tonnes, et la réfection d'un appareil à air chaud.

Division de Valenciennes. — La production totale des diverses fabrications est en augmentation sur celles des exercices précédents.

Les dépenses d'immobilisations se sont élevées à 381 694 fr. 62, la majeure partie concernant l'achat de terrains et de deux propriétés bâties en vue du développement des maisons ouvrières, avec chemins d'accès.

Nous avons augmenté de quelques unités le matériel roulant, locomotives et wagons, pour les transports intérieurs.

À l'aciérie en service, nous avons installé un pont roulant de 30 tonnes pour manœuvrer les poches amenant la fonte des nouveaux hauts fourneaux.

La dépense totale d'immobilisations pour les deux divisions de Nancy et de Valenciennes, s'élevant à 457 910 fr. 87, a été, selon nos usages, amortie sur les bénéfices de l'exercice avant inventaire.

Nouvelle aciérie de Valenciennes. — Les travaux se sont poursuivis très activement, mais les retards des fournisseurs ne nous ont pas permis d'atteindre le degré d'avancement que nous aurions désiré.

Le haut fourneau n° 2 a été mis à feu le 22 février et sa marche ne diffère pas de celle du haut fourneau n° 1.

L'ensemble de l'aciérie proprement dite est très avancé ; les souffleries sont en montage.

Pour les laminoirs, tout le matériel est commandé ; une bonne partie des fondations est terminée, on continue à activer le reste.

La dépense pour les travaux neufs effectués à l'aciérie nouvelle a été, pendant l'exercice, de 5.222 090 fr. 15, non compris 1.077.655 fr. 75 d'intérêts et frais généraux qui ont été, selon nos usages, amortis dès à présent.

Division de Pienne. — L'exploitation se poursuit et se développe régulièrement.

Nous avons fait l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains, augmenté le nombre des logements ouvriers, établi les chemins y donnant accès. en même temps qu'une canalisation d'eau potable, achevé le bâtiment pour l'installation des bains-douches, lavabos, vestiaires.

Les dépenses d'immobilisations pendant l'exercice, à la division de Pienne, se sont élevées 3 599 549 francs, amorties par le prélèvement habituel sur le tonnage extrait jusqu'à concurrence de 464 730 fr. 50.

Participations minières et métallurgiques. La Société des Usines métallurgiques du Hainaut a distribué, pour l'exercice clos au 31 décembre 1910, un dividende de 10 francs par action de 100 francs.

La Société des mines de fer de Larchamp développe, son exploitation et elle nous fournit des quantités croissantes de minerai pour les hauts fourneaux de Valenciennes.

Nos participations minières les plus importantes sont, vous le savez, celles que nous avons prises dans divers charbonnages nouveaux dans le Pas-de-Calais et en Belgique, en même temps que plusieurs autres sociétés métallurgiques françaises.

La Société des Mines de Gouy-Servins a presque terminé les travaux d'installation extérieure de sa période préparatoire, y compris le raccordement au chemin de fer, et elle poursuit activement le fonçage de ses deux puits d'extraction. On ne rencontre aucune difficulté spéciale et il n'y a eu que de très faibles venues d'eau.

Des sociétés anonymes particulières ont été constituées pour les concessions d'Ablain-Saint-Nazaire et de Fresnicourt, et nous avons participé à la formation de leur capital proportionnellement aux intérêts que nous nous y étions assurés ainsi que nous vous l'avions fait connaître dans notre rapport sur l'exercice 1908-1909.

La Société des Charbonnages de Beeringen a poussé très activement les travaux préalables au creusement des puits.

La Société des Charbonnages de Limbourg-Meuse a continué ses travaux d'aménagement à la surface et installé la direction près du siège futur.

Les résultats des travaux entrepris dans ces concessions et dans les concessions voisines, particulièrement dans le Pas-de-Calais, n'ont fourni que des indices favorables. Notre confiance dans le succès de ces entreprises est donc restée la même et c'est, seulement en vue de simplifier notre comptabilité et de faire mieux apparaître l'excellence de notre situation financière que nous avons, dans le bilan, réalisé, en ce qui concerne les participations de la Société dans les concessions de mines de charbon, une opération analogue à celle que vous avez approuvée en 1902 pour compléter l'amortissement des dépenses de premier établissement des usines de Nancy et de Valenciennes.

Nous affectons, à couvrir, à l'actif du bilan, les dépenses dont il s'agit, une partie des sommes actuellement portées au compte fonds de prévoyance. Ce fonds, avec la dotation nouvelle que lui apporterait l'exercice 1910-1911. d'après nos propositions, s'élèvera encore à la somme de 3.112 800 francs. Les versements qui seront appelés dans l'avenir sur les mêmes titres miniers pourraient être de la même manière prélevés sur le fonds de prévoyance.

.....

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Capitaliste*, 9 novembre 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 31 octobre, sous la présidence de M. [Gaston] Griolet, président du conseil d'administration.

Les résultats de l'exercice 1910-1911 sont aussi satisfaisants que ceux de l'exercice précédent ; les bénéfices se sont élevés à 6.085.927 francs, laissant, déduction faite des charges sociales, du service des obligations et d'une allocation de 80.000 francs au profit des ouvriers, un bénéfice net de 4.515.728 francs. Ce bénéfice est obtenu après amortissement avant inventaire d'une somme de 2.216.402 francs dont 165.000 d'amortissement d'obligations, chiffre supérieur de 208.823 francs d'amortissement au chiffre de l'exercice précédent.

Ce bénéfice, joint au report de l'exercice précédent qui était de 1.183.905 francs, a permis de maintenir le dividende à 85 francs par action, d'affecter 1.700.000 francs au fonds de prévoyance et de reporter à nouveau 1.186.032 fr.

La situation financière de la société continue à apparaître extrêmement forte.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes et la répartition. Elle a réélu administrateurs MM. Jean Joubert et Armand Résimont, dont le mandat expirait, et a nommé MM. R. Sautter et H. Belliéni commissaires des comptes pour l'exercice en cours.

Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine
(*Le Capitaliste*, 25 janvier 1912)

Le conseil d'administration comprend : MM. ... [François] Villain, de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est...

[Mines de Heras-Santander]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 juin 1912)

[...] C'est de l'hématite à haute teneur, d'une vente facile et rémunératrice. La mine est déjà équipée pour une expédition annuelle de 120 à 150.000 tonnes,
Un nouveau conseil d'administration a été nommé où la [Compagnie \[métallurgique et minière\] franco-marocaine](#) est largement représentée. Voici sa composition :
MM. ... Villain...

Forges et aciéries du Nord et l'Est
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1912)

Les actions Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont parcouru une étape de hausse importante dans la période 1902-1905. À la première de ces dates, elles ne s'inscrivaient qu'à 1.321 francs ; à la seconde, elles arrivèrent à dépasser le cours rond de 2.000 fr. Ensuite, la grande crise qui ébranla toute l'Europe,, comme conséquence de la dépression américaine, les obligea à rétrograder à 1.680 francs.

Depuis, une reprise d'une grande envergure se manifesta et à la fin de 1910, on cotait 2.200 francs.

L'année 1911 constitua, en quelque sorte, une période d'attente ; en effet, le 30 décembre 1911, les titres se négociaient, à 2.180 francs ; mais une reprise se manifesta dès le début de janvier dernier, et, à l'heure actuelle, les actions s'échangent à 2.350 francs.

Par rapport à leur dernier dividende, qui a été de 85 francs (76 fr. 086 nets), elles donnent un revenu de 3,23 % Ce rendement, bien que médiocre, dépasse un peu celui de la plupart des autres grands établissements métallurgiques français, comme Denain et Anzin, Châtillon-Commentry, Longwy, Micheville. Le rendement des titres que nous étudions est susceptible de s'accroître, parce que les bénéfices sont appelés à progresser pendant plusieurs années, sous l'influence des causes que voici :

1° Quoique l'on ne connaisse pas encore les résultats de l'exercice terminé le 30 juin dernier, il est cependant notoire qu'ils ont accusé un total supérieur à ceux de 1910-1911. Les commandes exécutées ont été plus importantes ; en même temps, on a noté des prix unitaires de vente en sensible augmentation.

2° L'année sociale 1912-1913 accusera, par la force même des choses, des gains plus élevés que 1911-1912, en raison de l'apparition d'un nouvel et important élément de production. Nous voulons parler d'une grande aciérie que la société a construite à Valenciennes.

3° Le mouvement ascensionnel des gains continuera en 1913-1914, la nouvelle usine apportant alors son contingent pendant douze mois, alors qu'elle n'aura travaillé, dans des conditions intensives, que durant un semestre environ en 1912-1913.

4° À partir de 1914-1915, interviendra un nouveau facteur de bénéfices ; en effet, les participations que la société possède, dans plusieurs charbonnages, en Campine belge et dans le bassin méridional du Pas-de-Calais, deviendront productives, en même temps que les usines seront désormais approvisionnées de charbon et de coke au prix de revient lui-même, ce qui occasionnera une économie fort sérieuse dans les frais d'exploitation.

5° Enfin, il y a de grandes chances pour que le conseil d'administration se décide à attribuer aux actionnaires une quote-part plus forte des bénéfiques, au lieu de la proportion de 37 % qui a été répartie pour 1910-1911. On peut donc pronostiquer un accroissement des dividendes.

*
* *

La Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est compte aujourd'hui 31 années d'existence. Elle a été fondée le 2 mai 1881 pour exploiter deux groupes d'usines, dont l'un se trouve à Jarville, en Meurthe-et-Moselle, et l'autre, à Valenciennes, dans le département du Nord.

Le capital, fixé primitivement à 2 millions de francs en 4.000 actions de 500 francs, a subi deux augmentations seulement. Le premier accroissement s'est produit presque immédiatement après la création de l'affaire ; il a eu lieu le 21 mai 1881, donc moins de trois semaines après la constitution de l'affaire. On porta alors le fonds social à 12 millions de francs au moyen de la création de 20.000 actions nouvelles, sur lesquelles 4.500 furent souscrites en espèces et au pair, et 15.000 remises en représentation d'apports. De ces 15.500 titres particuliers, 8.000 furent attribués à la liquidation de la Société des Mines et Usines du Nord et de l'Est de la France, et 7.500 à MM. Steinbach et Cie. La première de ces sociétés donna, à la nouvelle firme, les hauts fourneaux de Jarville, les forges de Trith-Saint-Léger, près de Valenciennes, et les forges de Valenciennes elles-mêmes, et la seconde, les usines de fonte de Jarville et de Chavigny et la concession minière de Chavigny, près de Nancy.

En 1906, on assista à une deuxième augmentation de capital par la création de 6.000 actions nouvelles qui furent émises à 1.520 francs, ce qui faisait une prime de 204 % par rapport au pair nominal. Actuellement, le fonds social est donc de 15 millions de francs, en 30.000 actions de 500 fr.

Dans les derniers mois de 1908, on décida de réaliser un grand emprunt, de 15 millions de francs en 30.000 obligations de 500 fr. 4 % amortissables en 1939.

La première tranche, se composant de 20.000 titres, fut émise en janvier 1909, et la seconde, comprenant le solde, en décembre 1910. Le total des obligations en circulation se montait à 14.455.000 francs à la date du dernier bilan connu, celui du 30 juin 1911.

*
* *

Le domaine de la société est très étendu ; il comprend deux groupes d'usines métallurgiques, deux mines de fer et sept participations, dont une dans une Société métallurgique, une dans une mine de fer et cinq dans des charbonnages.

Nous allons les passer en revue successivement :

I. — Groupe métallurgique lorrain. — Les usines se trouvent à Jarville, à 1 kilomètre au sud de Nancy ; elles se composent de quatre hauts fourneaux de dimensions moyennes. Trois d'entre eux seulement ont travaillé en 1910-1911, le quatrième faisant alors l'objet d'une réfection ; on vient de le rallumer tout récemment.

Sous la pression des demandes de plus en plus grandes de la consommation, la direction a procédé à une innovation intéressante ; les hauts fourneaux ont abordé, en 1910-1911, la fabrication des fontes de moulage, dans des conditions fort satisfaisantes.

Jusqu'en 1910, une grande partie de la fonte de Jarville était expédiée au groupe de Valenciennes, qui était complètement dépourvu de hauts fourneaux ; mais deux de ces appareils ayant commencé à fonctionner le 26 juillet 1910 dans la division du Nord, il

en est résulté que la fonte du groupe lorrain est vendue, depuis ce moment, à la consommation. De là, un double avantage pour la société :

D'une part, la production de Jarville est réalisée dans de meilleures conditions que précédemment ; de leur côté, les usines du Nord ont maintenant la fonte à meilleur marché, car elle n'est plus grevée de frais de transport, qui étaient onéreux, puisque, de Jarville à Valenciennes, on comptait plus de 300 kilomètres par chemin de fer.

II. — Groupe métallurgique du Nord. — Ce groupe est situé à Valenciennes et se compose de deux grandes usines : l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne comporte une aciérie Thomas, une aciérie Martin, des forges, des laminoirs et une fabrique de fer. Ses ateliers d'élaboration produisent toute la gamme des produits métallurgiques. En même temps, la Société figure parmi les fabricants les plus importants de produits en fer. De cette usine, il sort, en moyenne, chaque année, 140.000 tonnes de produits divers.

La nouvelle usine, lorsqu'elle sera terminée, comprendra trois hauts fourneaux modernes de grande capacité, une aciérie Thomas, un blooming et des trains de laminoirs. Les deux premiers hauts fourneaux ont été mis en marche en juillet 1910, comme nous l'avons dit. La majorité des installations vient d'être mise en marche il y a peu de temps ; le reste sera en plein travail dans le courant de novembre. Donc, dans quatre mois, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est seront en possession d'une aciérie qui produira 150.000 tonnes environ.

III. — Les mines de fer. — La société est à la tête de deux mines de fer. L'une a une étendue de 789 hectares ; elle est située à 9 kilomètres au sud-ouest de Nancy, à Chavigny-Vandœuvre. En 1910-1911, sa production s'est élevée à 191.603 tonnes de minerai, qui sont consommées par les hauts fourneaux de Jarville.

L'autre a une surface de 862 hectares : elle se trouve à Tienne, dans le bassin de Briey, à 4 lieues au sud-ouest de cette ville. Sa production est extrêmement importante ; en 1910-1911, elle a atteint 843.645 tonnes.

Sur cette extraction, une partie prend la direction de Valenciennes, une autre est expédiée à Jarville ; enfin, le reste est vendu à la clientèle, parmi laquelle une firme métallurgique belge très connue, la Métallurgique du Hainaut.

Il convient de noter que les Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont eu l'excellente idée de prendre pied dans le bassin normand ; la société est parvenue à obtenir des mines de Larchamp des marches avantageux.

Les nouveaux hauts fourneaux de Valenciennes sont approvisionnés, en partie, du minerai de Normandie.

IV. — Les participations. — La première concerne la Métallurgique du Hainaut, qui a repris les établissements de Couillet et qui, de plus, a acheté le matériel de laminoirs à tôle de La Louvière. Les actionnaires de cette société ont touché, pour l'exercice 1911, un dividende égal à celui de 1910, soit 10 francs, contre 7 fr. 50 pour 1909. Les actions, qui sont au pair nominal de 100 francs, s'inscrivent actuellement à 204 50 à la Bourse de Bruxelles. Elles y jouissent d'un marché très actif.

La deuxième participation porte sur les mines de fer de Larchamp, qui sont très riches et qui se trouvent à 13 kilomètres au sud-ouest de Flers.

Les cinq autres participations sont relatives à des charbonnages ; dans le groupe de la Campine belge, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont en portefeuille 5.088 actions des Charbonnages de Limbourg-Meuse et 8.073 actions des Charbonnages de Beeringen. Les entreprises houillères du Pas-de-Calais, dans lesquelles la Société possède des intérêts, sont Gouy-Servins, Ablain-Saint-Nazaire et Fresnicourt.

Tous ces charbonnages, belges et français, ne sont encore que dans la période de la préparation. On s'occupe actuellement de forer les puits. Dans trois ou quatre ans, on les verra en pleine exploitation. À ce moment, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est se trouveront pourvues de tout le combustible dont elles ont besoin, et cela à des prix de bon marché exceptionnel. Il s'ensuivra que le prix de revient des produits finis fabriqués à Valenciennes subira une réduction fort sensible.

Les résultats obtenus par les Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont été presque toujours fort satisfaisants.

La récapitulation suivante, qui indique les dividendes distribués depuis 1881 jusqu'en 1899, fait ressortir que, seule la période de 1883 à 1889, a été médiocre.

| Exercices | Divid. (fr.) |
|-----------|-----------------|
| 1881-1882 | 37 50 |
| 1882-1883 | 25 00 |
| 1883-1885 | — |
| 1885-1887 | 10 00 |
| 1887-1888 | 15 00 |
| 1888-1889 | 20 00 |
| 1889-1890 | 30 00 |
| 1890-1891 | 25 00 |
| 1891-1892 | 45 00 |
| 1892-1894 | 55 00 |
| 1894-1896 | 45 00 |
| 1896-1897 | 50 00 |
| 1897-1898 | 55 00 |
| 1898-1899 | 70 00 |

De 1894.à 1899, les dividendes ont parcouru une courbe ascensionnelle rapide et ininterrompue. Le tableau que voici résume les bénéfices bruts, les bénéfices nets et les dividendes à partir de 1899 :

| Exercices | Bénéf. bruts | Bénéf. nets | Divid. |
|-----------|----------------------|-------------|--------|
| | (En milliers de fr.) | | Fr. |
| 1899-1900 | 5.074 | 4.507 | 80 |
| 1900-1901 | 3.621 | 3.047 | 80 |
| 1901-1902 | 3.071 | 2.496 | 80 |
| 1902-1903 | 2.916 | 2.376 | 80 |
| 1903-1904 | 2.971 | 2.408 | 80 |
| 1904-1905 | 3.352 | 2.752 | 80 |
| 1905-1906 | 3.855 | 3.099 | 80 |
| 1906-1907 | 5.640 | 4.827 | 85 |
| 1907-1908 | 5.404 | 4.527 | 85 |

| | | | |
|-----------|-------|-------|----|
| 1908-1909 | 4.299 | 3.427 | 85 |
| 1909-1910 | 5.492 | 4.032 | 85 |
| 1910-1911 | 6.086 | 4.516 | 85 |

On voit qu'en 1899-1900, il s'est produit une augmentation sérieuse de dividende, par rapport à 1898-1899 ; c'était la conséquence des travaux extraordinaires que motivait l'approche de l'Exposition universelle. Mais, de 1900 jusqu'à 1903, les bénéfices bruts perdirent beaucoup de terrain, à cause de la crise qui eut lieu alors dans toute l'Europe. De 1904 à 1907, la progression fut remarquable ; puis, la dépression survenue aux États-Unis amena un nouveau fléchissement. Mais, depuis 1909, les bénéfices reprirent une marche ascensionnelle, et les gains de 1910-1911 ont constitué un record ; néanmoins, ils sont encore au-dessous de la réalité, le conseil d'administration ayant pour habitude d'attribuer chaque année 2 millions de francs, au minimum, à des amortissements par prix de revient.

En 1910-1911, les prélèvements de prévoyance ont reçu de cette manière, 2 millions 297.000 francs. C'est dire que la société a obtenu, en fait, 8.388.000 francs de bénéfices bruts et 6.813.000 francs de bénéfices nets, au lieu des 6.086.000 et 4 millions à 516.000 francs accusés par la direction.

La situation financière est très forte, ainsi que le prouvait déjà l'examen du bilan du 30 juin 1911, le dernier publié jusqu'à présent. En présence de 28.923.417 francs d'immobilisations brutes, on aligne 14 millions 159.263 francs de réserves ; par conséquent, les immobilisations nettes ne s'élèvent plus qu'à 12.654.663 francs. Le fonds de roulement atteint 18.556.574 francs ; il dépasse donc le capital de plus de 3 millions 1/2 de francs.

En outre, il existe plusieurs réserves occultes, résultant de ce qu'un certain nombre de chapitres de l'actif figurent pour des estimations qui sont fort, au-dessous de leur valeur véritable. Ainsi, la mine de Pienne, portée au bilan pour 7.419.255 francs, vaut au moins, au dire de gens compétents, 12 millions de francs.

De leur côté, les actions et participations, qui ne figurent que pour 5.415.300 francs, se montent, en réalité, à 9.354.500 francs.

En résumé, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est constituent une affaire de premier ordre, à tous les points de vue. Sous l'influence de la nouvelle aciérie, d'abord, et des participations dans les charbonnages, ensuite, les bénéfices nets. gagneront progressivement, du terrain dans des proportions importantes. Dès lors, on peut compter que les dividendes ne resteront pas longtemps au chiffre de 85 francs. Oh peut donc mettre en portefeuille, aux cours actuels, les actions de cette société.

REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 octobre 1912)

Les Aciéries du Nord et de l'Est perdent 30 points à 2370, ce qui les met à un prix attrayant, étant donné les bonnes conjonctures dans lesquelles se trouve cette affaire au double point de vue industriel et financier. Le rapport qui sera présenté à l'assemblée du 31 courant fait ressortir que les dernières installations sont poussées très activement à la nouvelle aciérie de Valenciennes et que la société a pris des participations, notamment dans la Compagnie franco-marocaine, dans la Compagnie Héras-Santander et dans les Usines métallurgiques du Hainaut.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 18 novembre 1912)

Le dividende distribué cette année est de 90 fr. en augmentation de 5 fr. sur l'an dernier, tout en consacrant plus de 5 millions de bénéfices aux amortissements et fonds de prévoyance. À Jarville, trois hauts fourneaux ont été à feu.

À Valenciennes, les immobilisations se sont élevées à 600.000 francs.

À la nouvelle aciérie de Valenciennes, les deux hauts fourneaux mis à feu ont donné, comme marche, production et qualité de la fonte, la plus complète satisfaction.

La livraison à l'aciérie en service de la fonte liquide produite par les hauts fourneaux de la nouvelle usine a permis d'augmenter la production totale, tout en obtenant une diminution du prix de revient, dans la vieille usine.

Tout le gros outillage de la nouvelle aciérie proprement dite a été essayé. Le blooming et les principaux laminoirs sont en plein montage et l'on espère que la plus grande partie sera en activité avant la fin de l'exercice, en même temps que l'aciérie elle-même.

La dépense pour les travaux effectués à l'usine nouvelle a été, pendant l'exercice, de 5.555.047 fr. 84, non compris 899.039 fr. 45. intérêts et frais généraux, qui ont été, comme pour les exercices précédents, amortis dès à présent.

Aux mines de Vienne, on a mis en service 4 nouvelles locomotives électriques.

M. F[rançois] Villain, administrateur sortant a été rétabli dans ses fonctions pour une nouvelle période, de six années.

NÉCROLOGIE

Ch. Legris

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 décembre 1912)

Nous apprenons la mort :

De M. Ch. Legris, administrateur du Nord et Est.

[Compagnie minière du Djebel-Lorbeus \(Tunisie\)](#)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 25 septembre 1913)

Au capital de 2.550.000 fr., divisé en 25.500 actions de 100 fr., dont 12.500 d'apport attribuées à M. [Édouard-Raphaël] Worms. Conseil d'administration : MM. ... F[rançois] Villain [adm. délégué des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, adm. de la Cie métallurgique et minière franco-marocaine...]...

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Capitaliste*, 6 novembre 1913)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 30 octobre dernier. Les résultats de l'exercice 1912-1913 sont les plus satisfaisants qui aient été enregistrés depuis l'origine de la Société. Les bénéfices nets se sont élevés à 7.450.801 fr., en augmentation de 1.690.082 fr. sur le chiffre de l'an dernier.

L'activité industrielle qui a permis de réaliser ces bénéfices s'est, il est vrai, ralentie dans les derniers mois de l'exercice, et ce ralentissement s'est même accentué dans les mois qui ont suivi.

Cette dépression ne se prolongera pas très longtemps, espère-t-on, mais elle n'a pas permis au conseil de proposer un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent. En conséquence, le dividende de l'exercice 1912-1913 a été fixé à la somme de 90 fr., comme l'année dernière, et une somme de 4.200.000 fr. a été imputée au fonds de prévoyance.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes et la répartition, a ratifié la nomination comme administrateurs de M. Ernest Siegler ¹⁵, en remplacement de M. [Charles] Legris, décédé, et a réélu M. [Gaston] Griolet, dont le mandat expirait.

L'assemblée a, en outre, donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de 10 millions de francs, en une ou plusieurs fois, aux dates et conditions qu'il fixera. Ces fonds sont destinés à apporter plusieurs additions aux installations primitives prévues pour la nouvelle aciérie, ainsi que des développements et améliorations aux anciennes usines dont le conseil espère les meilleurs résultats.

D'autre part, l'accroissement des diverses productions exigera de plus en plus une augmentation du fonds de roulement de la société, en même temps que de nouveaux versements sur les participations minières actuelles ou projetées seront à effectuer.

Notes industrielles et financières
Extrait des rapports aux assemblées générales
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1913)

Les résultats de l'exercice 1912-1913 sont des plus satisfaisants enregistrés depuis l'origine de la société. Les bénéfices nets se sont élevés à 7.450.801 fr. 34, en augmentation de 1.690.082 fr. 27 sur le chiffre de l'an dernier.

L'activité industrielle qui nous a permis de réaliser ces bénéfices, dit le rapport du conseil, s'est, il est vrai, ralentie dans les derniers mois de l'exercice, et ce ralentissement s'est même accentué dans les mois qui ont suivi. Nous avons l'espoir que cette dépression ne se prolongera pas très longtemps mais elle ne nous permet pas de vous proposer un dividende supérieur à celui de l'exercice précédent.

Le service du dividende, 90 fr. par action, absorbe 2.700.000 francs et il est versé 4.200.000 fr. au fonds de réserve prévoyance, quitte à reporter 1.77.747 fr. Les bénéfices bruts sont de 9.437.813 fr. dont il est déduit 1.987.012 fr. de charges sociales, frais généraux, service des emprunts.

À Jarville, trois hauts fourneaux ont marché régulièrement pendant tout l'exercice, le quatrième a été remis à feu à la fin du mois d'avril.

À Valenciennes, 3 fourneaux sont en marche et la nouvelle aciérie a été mise à feu en fin juin avec le blooming et un train semi-continu ; le grand réversible sera prêt à fonctionner dans 2-3 mois, les autres laminoirs suivront. On a dépensé cette année 7 millions 1/2 francs pour cette nouvelle usine.

¹⁵ Ernest Siegler (1847-1930) : ingénieur en chef des Ponts et chaussées en retraite ; ingénieur en chef des Chemins de fer de l'Est, président pendant la Grande Guerre de l'Association pour l'Aide fraternelle aux réfugiés et évacués d'Alsace-Lorraine, vice-président (1920) de la commission pour la liquidation des stocks, administrateur de la Société métallurgique de Pont-à-Vendin et des Mines de Bazailles. Marié à Marie Mathilde Heydenreich — d'où Jean, ingénieur des Mines, qui pantoufflera à la Lyonnaise des eaux —, puis à Anna Paumier.

Le conseil est autorisé à émettre de nouvelles obligations jusqu'à concurrence de 10 millions francs pour augmenter le fonds de roulement vu l'extension de la production en fonte et minerais, pour faire quelques additions aux usines de Valenciennes, Trith-Saint-Léger, Jarville et aussi pour libérer les participations souscrites.

On ne distribue cette année que le 1/3 du bénéfice, et le fonds de prévoyance s'élève à plus de 8 millions francs.

MM. Gaston Griolet et Ernest Siegler sont élus administrateurs.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Capitaliste*, 13 novembre 1913)

Les Aciéries du Nord et de l'Est s'inscrivent en reprise à 2.090 et 2.100. Nous avons publié un compte rendu de l'assemblée tenue le 30 octobre dernier. Des déclarations faites à cette réunion sur la marche générale de la société, nous extrayons ce qui suit :

À la nouvelle aciérie de Valenciennes, sont actuellement en marche : trois hauts fourneaux, l'aciérie proprement dite, le blooming et un train semi-continu. Le grand réversible ne tardera pas à fonctionner, et l'on poursuit l'installation d'autres laminoirs.

C'est un superbe ensemble qui, dès le premier jour, a parfaitement fonctionné. Le président en a attribué tout le mérite à M. Résimont, qui a été l'âme de cette usine, puisqu'il en a dressé les plans, qu'il en a arrêté les détails et qu'il a veillé à son exécution.

À la mine de Pienne, les travaux d'équipement du deuxième puits s'achèvent et la mise en service se fera incessamment.

EST
Arrêt de fourneau à Jarville
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 26 janvier 1914)

La Compagnie des forges et aciéries du Nord et de l'Est vient d'arrêter un troisième haut fourneau à Jarville et de licencier quelques ouvriers.

[Les actionnaires de la Société de l'Ouenza](#)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 février 1914)

La Société de l'Ouenza, dont la première assemblée a eu lieu le 23 janvier, va être définitivement constituée ces jours-ci.

Voici, à titre documentaire, la liste des actionnaires avec le nombre d'actions de 500 francs souscrites par chacun d'eux. Rarement société aura eu à sa naissance un pareil parrainage :

| | |
|---|--------|
| Société concessionnaire des mines de l'Ouenza | 6.570 |
| [Forges et] aciéries du Nord et de l'Est | 655 |
| Total | 20.000 |

NÉCROLOGIE

Armand Résimont
(*Le Temps*, 15 avril 1917)

Nous apprenons la mort de M. Armand Résimont, administrateur-directeur des Forges et aciéries du Nord et de l'Est ¹⁶, décédé à Valenciennes le 1^{er} mars dernier.

M. Résimont était resté dans le pays envahi depuis le début de l'occupation allemande. Les destructions de toutes sortes auxquelles il avait tristement assisté, les souffrances morales qu'il avait endurées n'ont pas peu contribué à hâter sa mort. Sa disparition sera douloureusement ressentie par ses collègues, ses collaborateurs et ses nombreux amis du monde de la métallurgie.

M. Résimont était au premier rang de ces maîtres de forges auxquels est dû le magnifique développement de l'industrie métallurgique française durant les années qui ont précédé la guerre.

Jules BERNARD (1864-1942),
administrateur vice-président (1918),
puis deuxième administrateur délégué (1920-1925)
président des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (UMBL),
Voir [encadré](#).

Aciéries du Nord et de l'Est
(*La Journée industrielle*, 18 octobre 1918)

L'assemblée du 31 octobre prochain aura à ratifier la nomination, comme administrateurs, de MM. Jules Bernard, des Usines métallurgiques de la Basse-Loire ; Mercier, des Aciéries de France ; Théodore Laurent, des Aciéries de la Marine ; Léon Lévy, de Châtillon-Commentry.

Aciéries du Nord et de l'Est
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 décembre 1918, p. 629)

L'assemblée du 28 novembre a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Mercier (Aciéries de France), Charles Laurent (Marine-Homécourt), Jules Bernard (UMBL) et L. Lévy (Châtillon-Commentry), ce qui semble indiquer une participation financière des sociétés précitées dans cette entreprise.

D'après les renseignements donnés par le conseil à l'assemblée, les usines de Valenciennes ont été complètement dévastées par l'ennemi, et le matériel détruit ou

¹⁶ Armand Résimont représentait en outre Nord-Est à la Société anonyme des charbonnages de l'Est, de Jarville, à la Société minière et métallurgique du Quercy, au Comptoir d'exportation des produits métallurgiques, aux Mines d'Albin-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais) et aux Charbonnages de Beeringen.

emporté. Les travaux de reconstruction dureront longtemps, sauf en ce qui concerne la centrale électrique dont la mise en marche pourra être assez rapide.

En ce qui concerne Jarville, le rapport ajoute que les hauts fourneaux pourront être remis à feu dès que l'approvisionnement en coke sera pleinement assuré. À défaut du minerai de Piennes, cette division peut être facilement alimentée avec la minette du bassin de Nancy.

NORD

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 décembre 1918, p. 645)

M. Malissart, directeur de la Société Escaut et Meuse, a été nommé directeur de la division de Valenciennes, de la Société du Nord et de l'Est, en remplacement du regretté M. Résimont, son beau-frère.

On sait qu'avec un acharnement inouï, les Boches ont détruit, la veille même de leur départ, ce qui restait encore debout de la belle aciérie de Valenciennes qui avait été systématiquement pillée par les métallurgistes d'Outre-Rhin.

FUSION AVEC L'ESPÉRANCE (LOUVROIL) ET PONT-À-VENDIN (WINGLES)

CONSTITUTION DES FORGES ET ACIÉRIES DE NORD ET LORRAINE POUR LA REPRISE DES USINES STUMM D'UCKANGE

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des finances*, 27 février 1920)

Les Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont été traitées à 3020. après l'assemblée du 19 courant, au cours de laquelle les actionnaires ont décidé le dédoublement des 30.000 actions de 500 fr. en 60.000 actions de 250 fr., ce qui va donner de l'élasticité au marché du titre. Ils ont, en outre, autorisé le conseil d'administration à opérer la fusion avec la Société des Usines de l'Espérance et approuvé l'apport des 24.860 actions de la Société métallurgique de Pont-à-Vendin¹⁷ [cédées par les Mines de Lens en échange d'une participation dans Nord-Est]. En conséquence, ils ont voté l'augmentation du capital à 40 millions de francs par la création d'actions nouvelles dont une partie servira à rémunérer les apports et l'autre partie à émettre contre espèces, et donné pouvoir au conseil d'administration. d'émettre 30 millions de francs d'obligations ou de bons.

¹⁷ Cette dernière usine avait été édifée juste avant la guerre par les Mines de Lens et Commentry-Fourchambault sur la combinaison du coke du Nord et du fer lorrain de Joudreville. Détruite par l'ennemi, elle n'est pas reconstruite mais ouvre droit à des dommages de guerre qui sont reportés sur Valenciennes et Louvroil et apporte une [participation dans la Société des mines de l'Ouenza, complétant celle détenue par Nord-Est et celle apportée par les Usines métallurgiques de la Basse-Loire](#).

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mars 1920)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis le 15 mars 1920, en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Griolet, président du conseil d'administration.

Lecture est donnée à l'assemblée des rapports des commissaires désignés pour vérifier les apports faits à la Société, par la Société des Usines de l'Espérance d'une part, et par les Sociétés de Lens et de Commentry-Fourchambault-Decazeville, d'autre part.

Il est rappelé que les usines de Louvroil et de Pont-à-Vendin ont été, pendant l'invasion, systématiquement pillées et même en partie détruites par les Allemands, comme c'est le cas, du reste aussi, pour les usines de Valenciennes, appartenant à la Société. Les dégâts dont elles ont souffert donneront forcément lieu à l'attribution d'indemnités de guerre pour lesquelles toutes réclamations utiles sont en cours de préparation pour être présentées aux services compétents. La Société disposera de ce chef de sommes importantes qu'elle pourra appliquer dans les conditions prévues par la loi pour la réparation des dommages de guerre, à la réfection des trois grandes usines métallurgiques qui vont se trouver réunies sous sa direction. Elle pourra donc décider l'organisation à donner à ces usines, la répartition du matériel à adopter, en appliquant un programme d'ensemble soigneusement étudié pour utiliser au mieux les puissants moyens d'action techniques et financiers qui seront mis à sa disposition. La Société aura ainsi la possibilité de spécialiser la fabrication de chacune d'elles et de supprimer, par une organisation bien entendue, comportant par exemple la réduction de l'importance de l'outillage servant aux fabrications peu courantes, les doubles emplois qui sont inévitables autrement.

En outre, le conseil s'est arrêté à une solution qui consiste à concentrer tous les moyens de production métallurgique de la Société dans les deux usines de Valenciennes et de Louvroil, dont les fabrications seraient nettement spécialisées.

Cette organisation permettra d'atteindre, dans les conditions les plus économiques, une production totale au moins égale, sinon supérieure, à celle qu'envisageaient les trois usines considérées.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du détail des apports de la Société des Usines de l'Espérance et des Sociétés de Lens et de Commentry-Fourchambault et Decazeville.

L'assemblée a approuvé définitivement ces apports. Elle a constaté, en conséquence, que les septième et huitième résolutions votées à l'assemblée extraordinaire du 19 février 1920 sont devenues définitives. Elle a ensuite nommé administrateurs MM. Barrois, Reumaux, Bollaert Cuvelette, Bourlon de Sarty, Fayol, de Montureux¹⁸, Sirot, Delattre, Vopel, Harmant, Pige, Demaret et Lambert.

MODIFICATIONS

Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 avril 1920)

¹⁸ Arthur de Montureux (1861-1944) : administrateur d'une quarantaine de sociétés, dont l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie (1903). Voir [encadré](#). Administrateur depuis 1903 de Commentry-Fourchambault.

Augmentation du capital de 15 millions à 22.972.000 fr. par la création de 31.888 actions de 250 fr. d'apport attribuées : 11.936 aux Mines de Lens ; 12.000 aux Usines de l'Espérance à Louvroil et 7.952 à Commentry-Fourchambault.

Nomination comme administrateurs de MM. Barrois, Reumaux, Bollaert, Cuvelette, Bourlon de Sarty, Fayol, de Montureux, Sirot, Delattre, Vopel, Harmant, Pige, Demaret et Lambert. — *Affiches Parisiennes*, 13 avril 1920.

Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est (*Paris-Capital*, octobre 1920)

Les actionnaires des Forges et aciéries du Nord et de l'Est se sont réunis en assemblée extraordinaire le 15 octobre, sous la présidence de M. G[aston] Griolet.

L'assemblée a reconnu sincère la déclaration de souscription et de versement des 92.112 actions nouvelles de 250 francs qui ont porté le capital à 46 millions. Ce capital pourra, sur décision du conseil, être porté en une ou plusieurs fois à 66 millions. L'émission de ces 92.121 actions, bien qu'ayant été réalisée à un moment où la situation du marché était assez peu favorable, a obtenu un plein succès. Plus de 400 souscripteurs ont pris part à cette opération, et les demandes à titre irréductible ont porté sur 83.803 titres. Le solde, soit 8.309 actions a fait l'objet de 44.286 demandes à titre réductible.

PRISE DE CONTRÔLE DE TRIGNAC

(*Le Journal des finances*, 2 avril 1921)

Les actionnaires de la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire et de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, ont respectivement approuvé le plan financier qui va créer, entre ces deux affaires une communauté d'intérêt.

Cette communauté d'intérêt — répétons l'expression, car il paraît qu'il ne faut pas prononcer le mot de « fusion » — sera réalisée de la façon suivante :

Les Forges du Nord et de l'Est, dont le conseil disposait déjà des pouvoirs nécessaires à l'élévation du capital de 46 à 70 millions, sont autorisées à l'élever éventuellement jusqu'à 100 millions, par la création d'actions nouvelles, qui serviront notamment par « achat d'actions à s'intéresser aux usines métallurgiques de la Basse-Loire », dit le rapport.

En termes plus clairs, les Forges du Nord et de l'Est se sont assuré déjà la possession d'un important paquet d'actions Basse-Loire, ou escomptent, que les actionnaires de celle-ci envisageront volontiers le rachat qui leur est proposé sous forme d'échange. Car en définitive, pour le vulgaire, la combinaison se résume à une offre d'échange de 3 actions Basse-Loire contre 2 Forges du Nord et de l'Est. Remarquons du reste, que le conseil de la Basse-Loire encourage fortement ses actionnaires à effectuer cet échange.

Nous sommes du même avis, du reste. Il est de leur intérêt que la Basse-Loire, qui a succédé à la malheureuse affaire de Trignac, et dont l'administration n'a peut-être pas toujours été à la hauteur de son rôle, passe complètement sous le contrôle des Forges du Nord et de l'Est. Cette entreprise a toujours été parmi les plus sérieusement conduites de nos grandes sociétés métallurgiques ; elle est en passe de devenir peut-être la plus puissante. Autour de son ancien noyau d'usines, à Valenciennes, elle a déjà

groupé autour d'elle, par voie d'absorption ou de contrôle étroit : les Usines de l'Espérance, à Louvroil, la Société métallurgique de Pont-à-Vendin, les Usines d'Uckange, 6 % de Neuenkirchen, 4 % de Hombourg, soit 27 hauts fourneaux — pour donner un aperçu concret d'étendue industrielle —, plus un domaine minier dans l'Est et l'Ouest, renfermant des réserves évaluées à 350 millions de tonnes et des participations importantes dans plusieurs charbonnages belges et français.

C'est un puissant organisme de production et d'exportation qui s'édifie. La prudence qui a toujours été la règle dans nos forges, permet de penser qu'il ne s'agit pas de mégalomanie dangereuse, mais d'une concentration industrielle que les nécessités de la concurrence rendent nécessaire.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 1921
(*Le Figaro*, 20 avril 1921)

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Nous avons pris une part importante à l'émission d'actions nouvelles et d'obligations de la Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, au placement des obligations de la Société des Forces et Aciéries de Nord et Lorraine...

En coopération, notamment, avec la Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, nous avons créé la Société Nouvelle de Construction et de Travaux, qui concourt à l'exécution de grands travaux publics et à l'œuvre de reconstruction dans les régions dévastées. [...]

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 25, rue de Clichy, s'est tenue hier sous la présidence de M. G. Griolet, président du conseil d'administration.

Grâce aux acquisitions de titres que l'augmentation de son capital lui a permis d'effectuer, la société a pu compléter le groupement qu'elle avait envisagé dès le début et déjà réalisé en ce qui concerne les sociétés de Pont-à-Vendin et de l'Espérance-Louvroil.

Le groupement comprend maintenant les trois usines du Nord qui seront reconstruites rationnellement : les usines de Trith-Saint-Léger, Louvroil et Pont-à-Vendin ; dans l'Ouest : les Usines métallurgiques de la Basse-Loire avec leurs domaines miniers et leurs participations ; dans l'Est : les hauts fourneaux de Jarville et la mine de Piègne ; enfin, les Forges et aciéries de Nord et Lorraine comprenant les usines et mines d'Uckange, 60 % des usines de Neunkirchen, dans la Sarre et 40 % des usines de Hombourg.

Dans ses divisions du Nord, la société a continué les travaux de reconstitution et elle pense pouvoir, à la fin du premier semestre 1922, assurer la mise en marche, à Valenciennes, de trois hauts fourneaux, de l'aciérie et du looping ; à Louvroil, trois petits trains, en reportant à l'année 1923 l'achèvement des hauts-fourneaux de Louvroil et de son aciérie.

À Valenciennes, la société a allumé un four Martin et recommencé à travailler aux ateliers de fabrication de bandages et d'essieux qui étaient une de ses spécialités.

À Pienne, après l'épuisement des eaux qui avaient noyé la mine, la remise en état de toutes les installations du fond a été entreprise. Ce travail est très avancé à l'heure actuelle.

La division de Nancy a fonctionné avec deux hauts fourneaux pendant une partie seulement de l'exercice. La fabrication s'est effectuée dans des conditions relativement satisfaisantes, quoique l'approvisionnement en coke restât assez difficile au début de l'année.

L'exploitation de la mine de Chavigny a suivi la marche des hauts-fourneaux de Jarville.

Le rapport examine ensuite sommairement la situation des différentes entreprises dans lesquelles la société est intéressée : Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire, et Aciéries de Nord et Lorraine, Société métallurgique de Pont-à-Vendin, Charbonnages de Limbourg-Meuse, Charbonnages de Beeringen, Charbonnages de Gouy-Servins, Société nouvelle des Charbonnages du Levant de Mons.

Le solde du compte de profits et pertes de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 6 millions 582.164 fr., qui, augmenté du bénéfice reporté de l'exercice antérieur : 2.126.151 fr., donne un bénéfice disponible de 8.706.716 fr.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de fixer le dividende à 20 fr. brut par action, d'affecter une somme de 730.000 fr. à la provision d'amortissement des obligations et de reporter à nouveau 1.355.188 francs.

Elle a réélu MM. Cuvelette, Delattre, Mercier, administrateurs sortants, et ratifié la nomination provisoirement faite par le conseil de MM. Jean Cabrol et Maurice Métayer¹⁹, en qualité d'administrateurs.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1922
(*Le Temps*, 5 avril 1922)

[...] En ce qui concerne les affaires industrielles, nous relèverons les opérations suivantes :

Industrie métallurgique : échange d'actions Usines métallurgiques de la Basse-Loire [UMBL] et d'actions Forges et aciéries de Nord et Lorraine contre des actions Forges et aciéries du Nord et de l'Est. [...]

Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 1^{er} novembre 1922)

L'assemblée ordinaire du 30 octobre des actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, tenue sous la présidence de M. Griolet, a approuvé les comptes de 1921-22, se soldant par un bénéfice de 630.936 francs, qui, ajouté au report précédent, forment un total de 1.986.125 francs, qui ont été reportés à nouveau.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 792 :
Forges et aciéries du Nord et de l'Est

¹⁹ Maurice Métayer (1869-1937) : professeur de métallurgie à l'École centrale, pionnier des mines de fer normandes, il fait carrière au sein du groupe Goudchaux. Administrateur et président du comité technique des Usines métallurgiques de la Basse-Loire. Voir [encadré](#).

Conseil : G. Griolet, F. Villain, A. Bénac, M. Goudchaux, J. Joubert, E. Siegler Molissart, Mercier, L. Lévy, Th. Laurent. J. Bernard, E. Reumaux, F. Bollaert, E Cuvelette, P. Bourlon de Sarty, H. Fayol, P. Sirot., A. de Montureux, E. Delattre, E Vopel E. Harmant, L. Démaret, M. Métayer, J. Cabrol, A. Descamps.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1923)

Le conseil proposera aux actionnaires d'augmenter le capital fixé actuellement à 77.425.000 francs, à concurrence de 24 millions de francs. Une assemblée est convoquée à cet effet pour le 13 juillet.

La Compagnie des Mines de Lens participerait largement, à cette opération. On sait que cette Compagnie, qui a cédé aux Forges et aciéries du Nord et de l'Est sa participation dans la Société de Pont-à-Vendin moyennant remise d'actions Forges et aciéries du Nord et de l'Est, est devenue ainsi gros actionnaire de la société.

FÉLIX BOLLAERT (Mines de Lens), PRÉSIDENT

[Forges et] aciéries du Nord et de l'Est
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1923)

Voici les précisions fournies par le conseil de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est sur l'état d'avancement de la reconstruction des usines :

L'usine de Valenciennes doit comprendre 3 hauts fourneaux, une aciérie Thomas, une aciérie Martin, des trains à billettes, rails et fers marchands, des ateliers de bandages et d'essieux. Les hauts fourneaux et l'aciérie Thomas sont en ordre de marche et la mise en service en a été effectuée dans des conditions satisfaisantes.

Il reste à terminer le montage des mélangeurs de fonte, des gros trains, des ateliers de parachèvement de produits finis, et à compléter les cités ouvrières. Le délai d'exécution de ce programme est d'environ huit à dix mois. La production ira en croissant progressivement au fur et à mesure de l'achèvement des diverses parties de l'usine.

L'ensemble de l'installation doit répondre aux derniers perfectionnements de la technique moderne.

L'usine de Louvroil est très avancée. Elle comprend : 2 hauts fourneaux, une aciérie Thomas, des trains de laminoirs pour billettes, feuillards et fers marchands, le tout également du type le plus nouveau. Il reste à installer les moteurs et soufflantes à gaz, destinés à remplacer la centrale provisoire à vapeur et à utiliser ainsi plus complètement le gaz des hauts fourneaux. L'usine est, depuis deux mois, en marche à peu près normale, mais elle ne sera en mesure de réaliser toute sa puissance qu'après l'installation de la centrale à gaz.

La mine de Pienne assure, dès aujourd'hui, l'approvisionnement des hauts fourneaux de Valenciennes et de Louvroil. Un programme d'extension de cités ouvrières et diverses installations complémentaires restent encore à réaliser ; la mine pourra, à ce moment, atteindre sa capacité d'extraction d'avant-guerre et reprendre sur le marché d'exportation la place que lui assure la qualité très appréciée de son minerai.

L'intérêt pris par la Société des Mines de Lens au groupe des [Forges et] aciéries du Nord et de l'Est dérive de la combinaison faite autrefois au sujet de la construction de l'usine de Pont-à-Vendin, qui devait absorber une bonne partie du coke de Lens. Depuis, l'usine de Pont-à-Vendin détruite n'étant pas reconstruite ce sont les usines de Valenciennes et de l'Espérance, à Louvroil, qui consomment le coke de Lens.

Pour resserrer les liens qui unissent Lens et le groupe métallurgique ci-dessus, M. Félix Bollaert, président du conseil d'administration des Mines de Lens, vient d'être nommé, en remplacement de M. Gaston Griolet, qui se retire, président du conseil d'administration des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. M. Jules Bernard, vice-président de cette dernière société, est nommé vice-président des Mines de Lens. M. Ernest Cuvette, directeur général des Mines de Lens et vice-président du Nord et Est, reçoit les fonctions d'administrateur délégué de cette dernière société, dont M. [Alexis] Aron conserve la direction générale.

| | | |
|--|---|---|
| Groupe des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est | | |
| " NORTRILOR " | | |
| Agence exclusive de Vente | } | 25, Rue de Clichy, PARIS (9^{me}) Téléphone : GUT. 08-60 à 08-68 — INTER SPÉCIAL 78 Télégraphe : " NORTRILON-PARIS " |
| GROUPE EST Forges et Aciéries de Nord et Lorraino Neunkircher Eisenwerk A. G. (Sarrel) Homburger Eisenwerk A. G. (Sarrel) | GROUPE NORD Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est | GROUPE OUEST Usines Métallurgiques de la Basse Loire Société des Mines de fer de Segré |
| MINES DE FER | | |
| FOURS A COKE — HAUTS-FOURNEAUX — ACIERS MARTIN & THOMAS | | |
| LAMINOIRS — FORGES — FONDERIES | | |
| MINÉRAIS DE FER — FONTES DE TOUTES NATURES — DEMI-PRODUITS — PRODUITS FINIS | | |
| ACIERS SPÉCIAUX | | |
| BOULONNERIE — MATÉRIEL DE VOIE — FERS A CHEVAL | | |
| SOLS-PRODUITS | | |
| CIMENT — BRIQUES — TUILES — PIERRES | | |

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des finances*, 19 octobre 1923)

On vient de publier les résultats de l'exercice clos le 30 juin dernier. Bien que le conseil ait soin de prévenir dans une note préliminaire que cet exercice avait été encore de transition, « parce qu'il a vu la remise en marche progressive des différentes divisions de la société qui avaient été anéanties par l'ennemi », les résultats par lesquels ils se traduisent sont assez peu brillants et n'indiquent point, que ladite remise en marche ait été particulièrement fructueuse. Les produits bruts ressortent, en effet, à 6.832.271 fr. contre 6.481.237 fr. précédemment ; déduction faite des frais généraux et charges financières, le bénéfice net de l'exercice ressort à 784.108 fr. contre 630.936 fr. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible atteint les 2.770.233 francs.

Il est à peine besoin de dire qu'il ne saurait être, dans ces conditions, question d'un dividende,

Le fonds social, qui était avant la guerre, de 15 millions a été porté successivement, on doit s'en souvenir, à 22.972.000 francs (absorption des usines de l'Espérance et achat d'actions de la Société métallurgique de Pont-à-Vendin), puis à 46 millions (pour

la reconstruction des usines sinistrées) et, en 1921, à 77.425.000 francs (achat d'actions Usines métallurgiques de la Basse-Loire et Forges et aciéries de Nord-et-Lorraine).

Parallèlement, la dette obligataire, qui était avant la guerre de moins de 15 millions, a passé à 5.075.000 francs, chiffre qui ne comprend ni les emprunts de reconstruction gagés par des annuités de l'État, s'élevant à 109.221.000 francs, ni la dette obligataire de Pont-à-Vendin, que la société a assumée et qui s'élève à près de 40 millions.

Or, il apparaît que cette masse de capitaux n'est pas encore suffisante. Une assemblée extraordinaire est, en effet, convoquée pour le 31 octobre, à la suite de l'assemblée ordinaire, en vue de statuer sur une proposition d'augmentation du capital.

Le conseil paraît-il, a « simplement en vue de demander une autorisation de principe pour toutes éventualités pouvant se présenter, en raison de la difficulté de réunir le quorum, les assemblées extraordinaires demandant d'ordinaire un long délai avant de pouvoir délibérer valablement ». On sait trop souvent ce qu'il en est de ces explications. La Société des [forges et] aciéries du Nord et de l'Est est incontestablement une très sérieuse et très puissante affaire, mais, on peut se demander si, au point de vue de l'intérêt bien compris de ses actionnaires, on n'a pas vu trop large et trop grand en poursuivant la réalisation du vaste programme industriel qu'elle s'est tracé et si les porteurs ne regretteront pas un jour que leur entreprise ait donné dans le mirage dont la poursuite conduit à une situation plus imposante que rémunératrice.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST

Assemblée générale ordinaire du 31 octobre 1923

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 novembre 1923)

Ainsi que *l'Information* en a déjà rendu compte, les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire le 31 octobre, sous la présidence de M. Griolet, président du conseil d'administration assisté de M. Chopin de Janvry, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas, et de M. Tuard, représentant la société des Mines de Lens, comme scrutateurs, et de M. Joubert, comme secrétaire.

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration dont voici le texte.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1922-1923.

L'activité de notre Société a été principalement marquée par la continuation de nos travaux de reconstitution, et par la mise en route progressive des diverses parties de nos usines, au fur et à mesure de leur remise en état. Cet exercice représente donc une période transitoire de préparation, plutôt qu'un régime d'exploitation proprement dite. Le solde créditeur du compte de Profits et Pertes, qui s'élève pour l'exercice à 784 108 fr. 43, provient encore uniquement de nos ateliers de fabrication de bandages et d'essieux et de la mine de Pienne.

Ces résultats n'ont rien de comparable avec ceux que nous sommes en droit d'espérer, quand toutes les installations seront complètement achevées et que le personnel aura acquis l'expérience nécessaire.

Cette période transitoire a, d'ailleurs, été sérieusement affectée par les événements politiques. Après la crise intense de 1921-1922, on pouvait espérer pour 1923 une reprise intéressante de l'activité métallurgique ; mais les conditions économiques

demeurent encore assez incertaines. Le fonctionnement de nos établissements s'est trouvé et est encore troublé par l'insuffisance d'approvisionnement en coke, la fluctuation du prix des matières premières et l'indécision du marché. La situation tend cependant à s'éclaircir et les conditions économiques générales ne tarderont sans doute pas à devenir plus normales.

C'est pour nous une très grande satisfaction de pouvoir déclarer aujourd'hui que notre société, après avoir subi des dévastations systématiques encore sans exemple dans les annales de l'industrie, a pu, grâce à la remarquable activité déployée dans sa reconstitution et au dévouement infatigable dont tout son personnel a su faire preuve, restaurer assez rapidement son outillage, pour être en mesure d'aborder, dans de bonnes conditions, la période de reprise d'activité économique.

Chapitre Premier

Exploitation. — Reconstitution. — Participations diverses.

Usines de Valenciennes et de Louvroil. — L'usine de Valenciennes est à peu près entièrement en ordre de marche ; il restait, en fin d'exercice, à poursuivre l'installation des gros trains, des mélangeurs et des ateliers de parachèvement des produits finis. Ces travaux seront terminés au début de 1924.

À l'usine de Louvroil, il reste à installer les moteurs et les soufflantes à gaz, qui remplaceront les moteurs et soufflantes à vapeur. Nous comptons terminer, dans le premier trimestre de 1924, cette dernière phase de la restauration.

Le programme d'extension de nos cités ouvrières, tant à Valenciennes qu'à Louvroil, est en cours d'exécution.

La mise en service de nos deux usines s'est effectuée dans de bonnes conditions.

À Valenciennes, le laminoir à petits fers a été mis en service en octobre 1922 ; son alimentation a été assurée dans les débuts à l'aide de blooms achetés à l'extérieur. Les hauts fourneaux ont été mis en marche de mars à juillet 1923 ; l'aciérie Thomas et le blooming ont fonctionné à partir de juin.

L'aciérie Martin et l'atelier de bandages et d'essieux ont travaillé normalement ; l'installation d'un nouveau four à réchauffer, au début de 1923, a permis d'augmenter sensiblement la production.

À Louvroil, les hauts fourneaux ont été mis à feu en décembre et janvier ; l'aciérie Thomas et le blooming ont commencé, à fonctionner en février, assurant ainsi l'alimentation directe des trois trains de laminoirs mis en service en août et septembre 1922.

Hauts Fourneaux de Jarville et Mine de Chavigny. — En raison de la crise métallurgique, ces deux établissements sont restés en chômage ; on s'est borné à y exécuter les travaux d'entretien indispensables et à poursuivre, en emploi de dommages de guerre, la construction de logements ouvriers.

Mine de Pienne. — La reconstitution est à peu près entièrement terminée. L'extraction du minerai a pu être sensiblement développée et atteignait, au début de 1923, le chiffre mensuel de 60.000 tonnes. Les événements de la Ruhr nous ont obligés à ce moment à restreindre sensiblement l'activité de la mine : mais, dès le mois de juin, l'extraction reprenait sa marche ascensionnelle, et le chiffre de janvier est dès à présent à nouveau réalisé. Tous nos efforts vont tendre à maintenir la progression de notre production, dont le placement se trouve facilement assuré, grâce à la qualité très appréciée du minerai. Nous procédons, à cet effet, à l'extension de nos cités ouvrières.

Dommages de guerre. — Parallèlement à sa reconstitution industrielle, la Société a poursuivi la récupération de ses dommages de guerre. D'importants résultats ont été obtenus au cours de l'exercice. Les dommages de Louvroil ont été définitivement arrêtés par la commission d'évaluation cantonale. Ceux de Valenciennes ont déjà fait l'objet d'une décision de la commission de réconciliation ; notre comparution devant la

commission d'évaluation cantonale s'effectuera à bref délai. Les dossiers des dommages de Pienne et de Pont-à-Vendin sont en cours d'examen.

Opération financière. — Les versements de l'État afférents aux dommages de guerre subissent, comme vous le savez, d'importants retards. Les délais à escompter sont surtout élevés quand il s'agit des dernières fractions à recevoir sur chacun des titres de dommages ; ces règlements de comptes exigent en effet l'apurement définitif de tous les dossiers. Notre Société, qui ne pouvait retarder ou ralentir sa restauration, a dû prélever sur ses propres disponibilités les ressources nécessaires à la continuation des travaux. Pour faire face à cette obligation, nous avons dû envisager, en fin d'exercice, une augmentation de notre capital, par l'émission d'actions nouvelles pour 32.575.000 fr. autorisés par nos statuts. En vous mentionnant cette opération, nous sommes heureux de vous rappeler le très réel succès avec lequel cette émission a été réalisée.

Participations minières et métallurgiques

Nous vous donnons ci-dessous, comme les années précédentes, divers renseignements concernant nos principales participations minières et métallurgiques.

Usines métallurgiques de la Basse-Loire. — Ces usines ont vu s'améliorer sérieusement leurs conditions de marche, tant au point de vue des résultats techniques que de leurs débouchés commerciaux.

Le deuxième haut fourneau de 250 tonnes a été rallumé. L'électrification du train à rails et à billettes, effectuée au cours du deuxième semestre de l'exercice, s'est traduite par une économie sensible de prix de revient et permet d'aborder le marché d'exportation. Si l'exercice écoulé n'a pu se solder encore par un produit bénéficiaire, les résultats obtenus dans ces derniers mois autorisent pourtant à augurer favorablement de l'avenir.

L'augmentation d'activité des usines de la Basse-Loire a eu naturellement des conséquences intéressantes pour les mines de Segré, qui ont pu augmenter sensiblement leur extraction au cours de l'exercice.

Société des Forges et Aciéries du Nord et Lorraine. — Cette société a été, comme toutes les sociétés métallurgiques de la région, sérieusement affectée par les événements de la Ruhr. La situation s'est trouvée encore aggravée, en ce qui la concerne, par les grèves des mines domaniales de la Sarre, survenues de février à mai. Le manque de charbon a arrêté pendant quatre mois l'usine de Neunkirchen, qui reçoit de Nord et de Lorraine un tonnage important de fontes et de minerais. Dès aujourd'hui, les conditions sont redevenues satisfaisantes ; l'exercice 1922-1923 s'est traduit du reste, aussi bien pour Nord et de Lorraine que pour Neunkirchen, par des résultats bénéficiaires.

Société métallurgique de Pont-à-Vendin. — Les travaux de déblaiement sont complètement achevés. Les divisions de Valenciennes de la Société ont utilisé dans leur reconstitution la plus grande partie du matériel existant aux usines de Wingles ou provenant de l'exécution des marchés d'avant-guerre.

Charbonnages de Limbourg-Meuse. — L'installation du siège d'exploitation est à peu près terminée ; les travaux d'aménagement dans le gisement sont poussés activement et l'extraction a déjà commencé. Les produits, de qualité excellente, sont très recherchés par les consommateurs.

Charbonnages de Beeringen. — Les deux puits sont entièrement achevés et les installations du jour se complètent rapidement. La mine est entrée dans la période d'exploitation, la nature avantageuse des produits en assure le placement avec la plus grande facilité.

Charbonnages de Gouy-Servins. — Les deux puits, détruits pendant la guerre, sont entièrement rétablis et l'on procède aux travaux d'aménagement du gisement.

Charbonnages du Levant de Mons. — Les deux puits ont atteint la profondeur à laquelle un étage d'exploitation est en préparation. L'extraction pourra commencer au début de l'année prochaine.

Mines de fer de Saint-Pierremont. — La Société des Usines de l'Espérance, de Louvroil, absorbée par la Société du Nord et de l'Est, possédait avant la guerre une participation dans la Mine de Fer de Saint-Pierremont. Celle-ci a été mise sous séquestre, en raison des intérêts allemands qui s'y trouvaient engagés. La liquidation des biens séquestrés a eu lieu en novembre 1922 ; la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est a été déclarée adjudicataire.

Une société nouvelle a été constituée avec le concours d'autres sociétés métallurgiques, pour l'exploitation de la mine, conformément au cahier des charges de l'adjudication ; la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est y disposera de la part que la Société des Usines de l'Espérance possédait antérieurement.

Chapitre II EXAMEN DU BILAN

.....

Chapitre IV CONSEIL D'ADMINISTRATION COMMISSAIRES DES COMPTES

Nous avons eu, au cours de cet exercice, à déplorer la mort accidentelle de notre collègue, M. Élie Reumaux, président de la Société des mines de Lens.

Nous vous rappelons le rôle éminent de M. Reumaux et ses remarquables qualités d'ingénieur et de chef. Grâce à sa grande connaissance des affaires et à son autorité dans toutes les questions industrielles, le concours qu'il nous apportait dans nos délibérations nous était des plus précieux. Vous voudrez bien vous associer avec nous au deuil de sa famille.

Notre collègue, M. de Montureux, en raison de ses nombreuses occupations, nous a remis sa démission d'administrateur. Nous lui exprimons, à nouveau, les regrets que nous a causés son départ.

Les membres du conseil d'administration sortants, cette année, par suite du roulement, sont : MM. Descamps, Fayol, Joubert, Malissart. Ces messieurs sont rééligibles.

Vous aurez, en outre, à nommer deux commissaires des comptes pour l'exercice 1923-1924.

Nous vous prions enfin de vouloir bien accorder l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Il n'a été fait, dans ces conditions, pendant l'exercice écoulé, que des opérations courantes.

NÉCROLOGIE Paul Sirot ²⁰ (*Le Figaro*, 21 mai 1924)

²⁰ Paul Sirot : administrateur de la Boulonnerie et ferronnerie de Thiant, du Syndicat d'études Grenade-Almería, des Mines de Douaria, des Usines de l'Espérance à Louvroil (1914), scrutateur (plus fort actionnaire) à l'assemblée de 1918 des Éts Carel-Fouché (matériel ferroviaire au Mans), administrateur des Forges et aciéries du Nord et de l'Est (peut-être après l'absorption de l'Espérance) et de la Société métallurgique de Pont-à-Venin, près Valenciennes (filiale de Nord-Est). Marié à une Dlle Browaey. Son fils Albert épousera Nelly Blériot (fille de Louis). Sa nièce Marcelle avait épousé en février 1914 Jean Laumont, avocat à Ussel, fils d'un ancien député de la Corrèze.

Nous apprenons la mort de M. Paul Sirot, industriel, décédé à Paris, 40, boulevard Émile-Augier. Ses obsèques auront lieu demain jeudi 22 courant, à midi précis, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (8, rue de l'Annonciation). Le présent avis tient lieu d'invitation.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*La Journée industrielle*, 5 décembre 1924)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Griollet, ont approuvé les comptes de l'exercice 1923-1924 dont les bénéfices d'exploitation et divers s'élèvent à 24.885.108 fr. 52 contre 6 millions 832.271 fr. 52, au bilan antérieur. Après déduction des charges, intérêts et un prélèvement de 6 millions pour amortissement, ensemble, 12 millions 709.852 fr. 99, le bénéfice net de l'exercice ressort à 12.175.255 fr. 53, auquel viennent s'ajouter les bénéfices reportés des exercices antérieurs, pour 2.770.233 fr. 79. Le solde créditeur du compte général de profits et pertes est ainsi de 14.915.489 fr. 32.

Le dividende a été fixé à 15 fr. brut par action. La somme de 4 millions a été portée aux provisions industrielles diverses. Le reliquat de 2.689.311 fr. 27 a été reporté.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration à emprunter au Sous-Comptoir des entrepreneurs, par voie d'ouverture de crédit, pour le temps et aux taux et conditions qu'il avisera, jusqu'à concurrence d'une somme de quatre millions de francs en une ou plusieurs fois.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. Bernard, Bollaert, Harmant, Laurent, Villain, pour une période de six années.

Le rapport du conseil donne sur l'activité sociale les renseignements suivants :

La reconstitution s'est poursuivie activement et on compte la terminer au cours de l'exercice 1924-1925. Les différentes installations ont été remises en marche progressivement et dans de bonnes conditions.

On a terminé au cours de l'exercice, à l'usine de Valenciennes, l'installation du train réversible et du train de 600, celle des mélangeurs de l'aciérie Thomas, ainsi que celle des ateliers de parachèvement de produits finis. La station des soufflantes à gaz et des moteurs à gaz de l'usine de Louvroil a été mise en service ; la suppression de la marche à vapeur a permis de réaliser de sérieuses économies. Les trois hauts fourreaux de Valenciennes et les deux hauts fourneaux de Louvroil ont fonctionné régulièrement, un fourneau de Valenciennes en fonte de moulage, les quatre autres en fonte Thomas. La production des laminés a présenté une progression constante, au fur et à mesure de la mise en service des nouveaux trains. L'atelier des essieux et bandages de l'usine de Valenciennes a pu également augmenter son activité, par suite de l'installation d'un nouveau four à réchauffer.

La production de la mine de Pienne a suivi l'augmentation des demandes des usines du Nord de la société, malgré les difficultés très grandes causées par l'instabilité du personnel. Le conseil se préoccupe d'augmenter encore l'extraction, afin de pouvoir disposer de tonnages pour la vente, en sus des quantités nécessaires à la consommation propre de la société, l'excellente qualité du minerai permet d'envisager à cet égard un placement assumé.

Les hauts-fourneaux de Jarville sont demeurés inactifs. On se borne à assurer la vente des anciens stocks de laitier.

Le stock de minerai de Chavigny a permis d'alimenter les divisions du Nord en minerai siliceux. En prévision de l'épuisement de ce stock, le conseil a décidé de reprendre les travaux ; la mine est aujourd'hui à nouveau en activité normale.

En vue de faire face à l'augmentation du personnel, absolument indispensable au développement d'activité des usines et des mines, la société a été amenée à établir un large programme de construction de maisons ouvrières. En plus des 180 maisons déjà édifiées dans le précédent exercice, elle a entrepris la construction de 60 maisons à Valenciennes, de 40 à Louvroil, de 62 à Pienne. Pour assurer la réalisation de ce projet, elle se propose d'effectuer un emprunt auprès du Sous-Comptoir des entrepreneurs.

Le rapport donne d'autre part les renseignements ci-après sur les participations minières et métallurgiques de la société.

Usines métallurgiques de la Basse-Loire*. — L'usine de Trignac a réalisé une production supérieure à celle de l'année précédente, grâce à la mise en marche d'un deuxième haut fourneau en fonte Thomas. L'élévation anormale du prix du coke, provoquée par les événements de la Ruhr, a influé sur les résultats de l'exercice, qui apparaît déficitaire, tout en accusant une amélioration sensible sur les résultats précédents.

Les chantiers de constructions navales, qui constituent l'un des principaux éléments de la clientèle de l'usine, n'ont eu qu'une activité restreinte. L'usine a dû chercher, en conséquence, à l'exportation de nouveaux débouchés. Le premier semestre du nouvel exercice se présente à cet égard dans des conditions meilleures, notamment au point de vue de l'activité des tôleries.

La situation dans la Ruhr et la crise qui a continué à sévir sur le marché métallurgique anglais ont contribué à ralentir les exportations de minerai des mines de fer de Segré et de Larchamp.

Société des Forges et aciéries de Nord et Lorraine. — Cette société a été défavorablement influencée par les événements de la Ruhr qui ont réduit les arrivages de coke et contribué à augmenter anormalement les prix. Les expéditions de minerai en Allemagne ont été pour la même raison totalement arrêtées.

L'usine de Neunkirchen, en Sarre, dans laquelle la Société des Forges et aciéries de Nord et Lorraine possède une importante participation, a souffert également de la situation troublée en Allemagne. Le marché allemand, principal débouché de ces usines, s'est, en effet, fermé à peu près entièrement pendant une assez longue période.

Malgré ces difficultés et grâce aux conditions satisfaisantes de fonctionnement des installations, le bilan de ces deux sociétés s'est traduit, pour l'exercice, par des bénéfices intéressants.

Charbonnages de Limbourg-Meuse. — Les puits d'extraction ont été terminés dans des conditions favorables et l'exploitation a commencé dans le courant de l'exercice. La société a procédé à une augmentation de capital, en vue de poursuivre ses travaux d'installation.

Charbonnages de Gouy-Servins. — Les deux puits du siège de Marqueffes ont été terminés. Des travaux de reconnaissance effectués dans le gisement ont démontré l'existence d'une nouvelle zone exploitable dans de bonnes conditions. La société a doublé son capital au cours de l'exercice.

Charbonnages du Levant de Mons. — Les travaux d'aménagement ont été activement poussés au fond et au jour. L'extraction quotidienne atteignait déjà 200 tonnes à la fin de l'exercice et elle s'élèvera à 400 tonnes au début de janvier. Les traçages d'exploration dans le gisement ne poursuivent dans des conditions satisfaisantes, le charbon reconnu est du charbon à coke de bonne qualité. La société a procédé au doublement de son capital.

Mines de fer de Saint-Pierremont. — La production a régulièrement progressé ; les installations vont être complétées, en vue d'une nouvelle augmentation de l'extraction.

M. Griollet a, dans une allocution, où il a résumé les grandes lignes du rapport, indiqué que la société aurait de nouveaux efforts à accomplir et devra réaliser une nouvelle augmentation de capital, soit pour faire face aux dépenses de reconstruction demeurant à la charge de la société, en raison de l'absence de versement sur les

indemnités de dommages de guerre, soit pour faire face aux dépenses d'exécution du programme d'installation encore à réaliser, soit pour constituer le fonds de roulement rendu nécessaire par le développement des affaires sociales.

Annuaire industriel, 1925 :

FORGES et ACIÉRIES du NORD et de l'EST (Soc. an. des). Siège social : 25, r. de Clichy, Paris, 9^e. T. Gut. 62-05, 08-20. Louvre 26-35 ; Inter 787. Ad. t. Kéracrier-Paris. Cap. : 77 millions 425.000 fr. Usines à Valenciennes (Nord). T. Valenciennes 147 et 148. Ad. t. Aciéries-Valenciennes : Trois hauts fourneaux, aciéries, forges et laminoirs ; à Jarville (M.-et-M.) : quatre hauts fourneaux ; à Louvroil (Nord) deux hauts fourneaux, une aciérie Thomas, trains de laminoirs. Hauts fourneaux : Fonte de moulage et d'affinage ; fonte Thomas. Fonderie, Forges et aciéries. Aciers laminés : carrés, plats, ronds, feuillards, maréchal ; cornières à branches égales et à branches inégales : T simples et U ; poutrelles 1 ailes ordinaires et larges ailes ; poutrelles, bourrelets moyens ; brancards de wagons I et U ; traverses de chemins de fer ; cadres pour galeries de mines ; billes et queues de soutènements ; bandages de carrosserie, bandages de wagons et de voitures ; bandages de locomotives et de tenders ; rails de 4 à 52 kilogrammes par mètre courant et éclisses de tous profils ; blooms plats et carrés, larges minces et spéciaux pour laminoirs à tôles fines ; billettes pour tréfileries, clouteries et pointeries.

Aciers martelés : essieux de wagons, de tenders et essieux droits de locomotives ; tiges de pistons, tourillons, arbres de machines ; lopins octogones, carrés, rectangulaires pour pièces mécaniques ; brames pour laminoirs à grosses tôles ; acier qualité Marine ; acier qualité Artillerie ; frettes de canons. Aciers bruts en lingots. Fabrique mécanique de fers à cheval. Scories de déphosphoration. Minerais de fer. Houille. (3-2989).

NORD et LORRAINE (Forges et aciéries de), 26, r. de Clichy, Paris, 9^e. Direct. générale : 9, av. du Maréchal-Foch, Metz (Moselle). T. 22-81, 22-82, Inter 950. Ad. t. Norloron-Metz. Soc. an. capital 80.000.000 fr. Adm. Président : *Julien Pierre-Bertrand Bessonneau*, industriel, député [d'Angers (1919-1924)] ; Jules Canard [Forges et aciéries du Nord et de l'Est (FANE)] ; Étienne Caudrelier [BPPB] ; Ernest-Camille Cuvelette [Mines de Lens+FANE] ; Georges Fortin ; Adrien Frappier [adm. dél. des Câbleries et tréfileries d'Angers (Bessonneau), confirmé adm. du Crédit foncier de France en 1914 (en même temps que Charles Goudchaux), adm. de la Sté nouv. de Port-St-Louis du Rhône (avec Julien Bessonneau)...] ; René Fremaux [CIMT] ; Georges Lenormand ; Maurice Métayer [UMBL et autres affaires Goudchaux] ; Maurice-Émile-Louis Neveu ; François Villain [Forges et aciéries du Nord et de l'Est (FANE)]. Concessions de mines de fer : Ste-Odile (Ida et Neunkirchen), Boulange et Halberg, Châtel, Michelsberg, Hettange-Grandeminière, Bovenberg (Lorraine). Usines : Uckange (Moselle) ; Neunkirchen (Sarre) ; Homburg, Beckingen (Sarre) ; Gersheim, Blickweiler, Herbitzheim (Sarre) ; Dirmingen (Sarre). Dépôt : La Plaine-St-Denis (Seine), 112 et 114, r. du Landy. T. Nord 71-03. Minerais de fer. Fontes. Aciers Martin et Thomas.

Aciers électriques. Lingots. Blooms. Billettes. Larges. Poutres U et zorres. Feuillards. Aciers marchands. Ronds pour ciment armé. Fil machine. Rails. Traverses. Éclisses. Crampons. Boulons. Vis. Fers à cheval. Tubes, etc. Goudron, benzol, sulfate d'ammoniaque. Scories de déphosphoration, etc.

Ballast concassé. Briques. Tuiles. Pierres, etc. (3-30032)

1926 : ERNEST CUVELETTE (Mines de Lens), PRÉSIDENT

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des finances*, 3 septembre 1926)

Le bruit a couru ces jours-ci en Bourse que les Forges et aciéries du Nord et de l'Est songeraient à réaliser prochainement une augmentation de leur capital. La rumeur a été faiblement démentie ; il se peut évidemment que l'opération ne soit pas immédiate ; cependant elle reste, dans l'ordre des perspectives, à peu près certaine.

Comme nous l'avons montré dans l'article que nous avons publié au début de l'année, les [Forges et] aciéries du Nord et de l'Est ont été amené à prendre, pour la réalisation de leur programme de concentration industrielle, des multiples participations qui n'ont pas toutes été également heureuses.

L'échec le plus retentissant qu'elles ont éprouvé a été celui des Usines de la Basse-Loire actuellement en liquidation judiciaire ; d'autres déceptions se sont accumulées depuis, les [Forges et] aciéries de Nord et Lorraine ont été éprouvées, au début du mois de juillet, par l'explosion d'un de leur deux hauts fourneaux, la Neunkircher Eisenverk et la Homburger Eisenverk ont annoncé des résultats déficitaires et les Charbonnages du Levant de Mons viennent d'être acculés à une réduction de capital de 75 %.

Ces mécomptes risquent de priver les actionnaires des [Forges et] aciéries du Nord et de l'Est des profits que leur laisse leur domaine propre, bien que la conclusion en vue de l'accord sidérurgique international soit susceptible d'améliorer encore leur rendement.

Sans doute, comme nous l'avons exposé à la dernière assemblée, le président avait déclaré que l'effondrement de la Basse-Loire n'était pas susceptible d'entraîner une augmentation de capital et qu'il ne prévoyait pas, d'autre part, que cette opération puisse être nécessitée par l'appel des trois quarts restant à verser sur la participation Nord-Lorraine (environ 60 millions) estimant que la date de cet appel était encore lointaine.

Mais depuis l'assemblée, la situation de cette filiale s'est modifiée de telle façon que, malgré la réalisation — dans des conditions forcément désavantageuses — de ses participations Neunkircher et Homburger, elle va probablement se trouver sous peu dans l'obligation d'appeler les versements, restant à effectuer sur son capital. Il paraît d'autant moins vraisemblable que la trésorerie des [Forges et] aciéries du Nord et de l'Est puisse directement faire face à ce décaissement que la Société a dû participer à l'augmentation du capital des Charbonnages du Levant de Mons qui a suivi la réduction dont nous avons parlé plus haut.

[Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine](#)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1926)

[...] Parmi les participations industrielles [...], il y a lieu de citer la Société de Heras Santander qui, par suite de la perturbation apportée au marché des minerais de fer espagnols par la situation des changes, a dû arrêter son exploitation et licencier son personnel vers la fin de 1925. [...]

La polémique autour des actions à vote plural
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1926)

Nous avons signalé la tendance à certains abus concernant l'émission d'actions à vote plural qui donnent à un petit groupe d'actionnaires une prédominance au détriment des autres. Il est des cas — et nous les avons souvent cités — où celle opération était une mesure de sauvegarde parfaitement justifiée dans l'intérêt de l'affaire, c'est-à-dire des actionnaires, et même dans l'intérêt national.

Voici, par exemple, le cas des [Forges et] aciéries du Nord et de l'Est si lumineusement exposé par M. E[rnest] Cuvelette, nouveau président de la société :

« La cause de l'augmentation de capital que nous vous proposons, c'est l'achat, que nous savons de source absolument certaine, d'actions du Nord-Est, en nombre important, par des groupes étrangers qui peuvent avoir à l'opération deux intérêts. Le premier est celui de réaliser purement et simplement une opération financière, acheter avec l'idée de revendre et de réaliser un bénéfice. Le second est celui de constituer dans notre Société un groupe qui pourrait jouer à un moment un rôle sinon prépondérant, du moins important et, par conséquent, avoir la possibilité de diriger les destinées de notre société dans un sens qui ne serait pas celui de ses intérêts réels. Je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage : tout le monde me comprend.

L'opération est, en ce qui concerne le Nord-Est, plus particulièrement facile pour ce groupe et dangereuse pour nous, en raison de la cotation à terme de nos actions, qui permet de très gros mouvements sans modification importante des cours ; et les opérations de Bourse que nous avons fait suivre nous ont révélé, certains jours, des achats extrêmement importants que la cotation au marché au comptant n'aurait certainement pas permis.

D'autre part, la situation de notre devise, heureusement améliorée actuellement, constitue pour ces groupes une alliance extrêmement forte. Quand la livre était à 200, et le franc par conséquent au huitième de sa valeur, on pouvait acheter le Nord-Est tout entier pour 25 millions de francs-or ; quel que soit le sentiment que nous pouvons avoir les uns et les autres de la valeur de notre affaire, nous l'estimons dans cette enceinte, certainement, à un chiffre très supérieur à celui que je viens d'indiquer. Il y a aussi, pour ceux qui voudraient prendre la prédominance dans le Nord-Est, un intérêt tout particulier résultant de ce que le Nord-Est, par son domaine minier propre et par celui de l'Alsace-Lorraine, constitue un très grand attrait pour une métallurgie qui ne dispose pas du minerai nécessaire.

Nous vous avons donc convoqués pour vous demander d'autoriser votre conseil à procéder à une opération tout à fait conforme à vos intérêts propres, en permettant au conseil d'émettre des actions à vote plural. »

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST (*Le Temps*, 27 juillet 1927)

La Société anonyme des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, fondée en 1881, occupait avant la guerre une place considérable sur le marché sidérurgique ; ses usines furent systématiquement et complètement détruites pendant les hostilités.

Dès l'armistice, elle s'est préoccupée de la reconstitution de ses établissements en groupant avec eux les biens de sociétés similaires et voisines, comme elle sinistrées. C'est ainsi qu'elle a absorbé la Société des usines de l'Espérance, à Louvroil, et acquis les dommages de guerre de la Société métallurgique de Pont-à-Vendin, à Wingles.

La Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est possède ainsi des usines métallurgiques sises à Valenciennes et Louvroil (Nord) et à Jarville (Meurthe-et-Moselle).

Les Établissements de Valenciennes et Louvroil occupent une superficie de 100 hectares. Ils comprennent :

À Valenciennes : 4 hauts fourneaux de 225/250 tonnes à chargement automatique; Une aciérie Thomas à 4 convertisseurs de 20 tonnes chacun ; 2 cubilots à fonte de 20 tonnes et 2 Spiegel ; une centrale comportant une soufflante à vapeur de 1.000 Ch, trois soufflantes à gaz de 1.200 Ch et une de 2.500 Ch, 6 groupes électrogènes à gaz, 4 à vapeur et un turbo alternateur ; une centrale de groupes ligner pour les gros laminoirs; un blooming de 1 m. 100, un duo réversible de 850, un train trio de 600, un train de 325 ; une aciérie Martin à 2 fours de 20 tonnes ; un atelier de fabrication de bandages et d'essieux ; des ateliers de construction mécanique, chaudronnerie et fonderie de fer et de bronze.

À Louvroil : 2 hauts fourneaux de 200 tonnes ; une aciérie Thomas à 3 convertisseurs de 23 tonnes chacun ; un cubilot à fonte de 15 tonnes ; une soufflante à vapeur, un train blooming réversible ; un train de 350 ; 2 trains de 280 ; une batterie de 26 chaudières ; une centrale électrique ; des ateliers d'entretien électrique, mécanique et de tournage.

Les Établissements de Jarville occupent une superficie de 18 hectares et comprennent 3 hauts fourneaux de 110 tonnes.

Les Forges et aciéries du Nord et de l'Est possèdent un vaste domaine minier constitué par les concessions de Pienne (bassin de Briey) : 862 hectares, de Chavigny-Vandœuvre (bassin de Nancy) : 789 hectares, de Lavaux (bassin de Nancy) : 370 hectares (Meurthe-et-Moselle), et de Fierville (Calvados) : 1.514 hectares, ces deux dernières encore inexploitées.

À ces concessions viennent s'ajouter des participations importantes dans la Société des mines de fer de Saint-Pierremont, de Sexey, et les sociétés de Bazailles, de Ville-au-Monthois, d'Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle), la Société des mines de fer de Segré (Maine-et-Loire) et la Société d'exploitation des mines de Larchamp (Orne).

Elle possède également une participation importante dans la Société nouvelle des charbonnages du Levant de Mons et les Charbonnages de Limbourg-Meuse (Belgique).

Les établissements métallurgiques de Valenciennes et de Louvroil produisent mensuellement 45.000 tonnes de fonte Thomas, 40.000 tonnes d'aciers lingots, 7.000 tonnes de demi-produits, 26.000 tonnes de produits unis et 8.800 tonnes de scories Thomas.

Cette production s'accroîtra encore lorsque le programme de reconstitution qui prévoit la construction de deux nouveaux hauts fourneaux sera achevé.

Les mines de fer de Pienne produisent mensuellement 120.000 tonnes, et celles de Chavigny-Vandœuvre plus de 15.000 tonnes, assurant en totalité l'approvisionnement en minerai de fer des usines.

L'ensemble des exploitations de la société occupe 5.210 ouvriers et 562 employés.

La société a construit de nombreuses cités ouvrières modernes pourvues de tous les aménagements désirables et elle entretient ou subventionne dans chaque groupement des œuvres sociales diverses.

Nous devons ajouter que la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est est propriétaire de la plus grande partie du capital de la Société des forges et aciéries de Nord et Lorraine qui possède 6 hauts fourneaux à Uckange (Moselle) d'une capacité de production annuelle de 400.000 tonnes de fonte, ainsi que les mines de fer de Charles Ferdinand, Ida, Lorraine, Bouvenberg et les concessions de Boulange, Michelsberg, Châtel-en-Moselle, d'une superficie de 2.315 hectares, et donnant actuellement une extraction annuelle de près de 2 millions 1/2 de tonnes de minerai.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée du 26 novembre n'est pas encore fixé. L'an dernier, il avait été distribué 6 %. Les produits d'exploitation et divers de l'exercice au 30 juin 1927 ont été de 47.463.331 fr., contre 44.668.907. Sur ce chiffre, les frais généraux, charges obligatoires et abonnement au timbre absorbent 5.518.562 fr., contre 5.587.646, et les amortissements 21 millions, contre 19 millions (sur Immobilisations 6 millions, inchangés ; sur divers : 9 millions, contre 13 millions ; sur frais d'émission et perte sur titres d'annuités et divers : 6 millions, contre rien. L'exercice précédent avait subi la charge de la réduction de capital sur la participation dans la Société nouvelle des charbonnages du Levant de Mons, soit 9.576.764 fr. Compte tenu de ces chiffres, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 20.044.768 fr., contre 10.504.494 fr. Solde disponible 22.722.193 fr., contre 13.777.459.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal des débats*, 29 novembre 1927)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue le 26 novembre, sous la présidence de M. Cuvelette, a approuvé les comptes de l'exercice 1926-27, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 20.944.768 fr., auquel vient s'ajouter le report de l'exercice précédent de 1.777.425 fr. Le dividende a été fixé à 20 fr. par action A, et 8 fr. 125 par action B, payable le 10 décembre.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1927)

Réunis samedi sous la présidence de M. Cuvelette, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1926-27, qui s'est clôturé, après de larges provisions et amortissements, par un produit net de 20.944.768 fr., qui a permis au conseil de proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende de 20 fr. par action A, et de 8 fr. 125 par action B.

Il a été affecté 6 millions, contre 3 millions l'an dernier, aux provisions industrielles et reporté à nouveau 3.108.301 fr., contre 1.777.425 fr.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Jean Cabrol [anc. adm. UMBL*], Ernest Cuvelette et Maurice Métayer.

Le rapport du conseil fait connaître que, dans les usines de Valenciennes et de Louvroil, la production s'est élevée à 488.404 tonnes de fonte et 430.775 tonnes d'acier Thomas et Martin.

L'exploitation de la mine de Pienne a atteint 1.307.736 tonnes; celle de la mine de Chavigny a été de 160.040 tonnes.

En ce qui concerne la question des dommages de guerre, la Société, après avoir passé devant le comité de préconciliation pour les dommages de guerre de Pont-à-Vendin, doit encore se présenter devant la commission départementale du Pas-de-Calais. Le dossier concernant Pienne est toujours en suspens.

Le rapport donne ensuite quelques renseignements sur les principales participations minières et métallurgiques de la société : Société des forges et aciéries de Nord et Lorraine, Usines métallurgiques de la Basse-Loire, Société nouvelle des charbonnages du Levant de Mons, Mines de fer de Saint-Pierremont.

Dans son allocution aux actionnaires, le président a fait ressortir que la situation financière de la Société avait été renforcée au cours de l'exercice 1926-1927, que la situation industrielle demeurait satisfaisante, malgré la situation générale de l'industrie

métallurgique. Il faut produire maintenant à meilleur marché et réduire tous les éléments du prix de revient.

Le président a terminé son allocution en souhaitant qu'un accord se réalise avec la grande métallurgie européenne, ce qui permettrait de ne produire que ce que la consommation peut absorber et de vendre dans des conditions meilleures.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal des débats*, 10 décembre 1928)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 30 novembre dernier, sous la présidence de M. [Ernest] Cuvelette et ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1927.1928.

Ceux-ci se clôturent, après tous amortissements et provisions, par un produit net de 23.427.810 francs, qui permet de distribuer un dividende de 25 francs par action A et de 18 fr. 75 par action B. Ces dividendes seront payables à partir du 10 décembre 1928.

MM. Mathieu Goudchaux, Edmond Vopel ²¹ et Maurice Wallaert [Mines de Lens], administrateurs sortants, ont été réélus.

Après des considérations générales sur la marche de l'exercice, le rapport donne des renseignements sur la production des usines de Valenciennes et de Louvroil, des mines de Piennes et de Chavigny et donne des détails sur les travaux qui y ont été exécutés ou qui vont l'être.

Le rapport passe ensuite en revue la situation des diverses participations de la société : Forges et aciéries de Nord et Lorraine, Société nouvelle des Charbonnages du Levant de Mons, Usines métallurgiques de la Basse-Loire, Mines de Saint-Pierremont et Mines de Bazailles.

Dans son allocution, M. le président fait remarquer d'abord qu'il y a à l'actif, au titre des immobilisations, deux comptes qu'il conviendra de fusionner. Les immobilisations de la Société figurent en effet pour leur valeur d'avant-guerre, en francs-or, valeur de 1914 ; toutes les dépenses de la reconstitution y sont portées d'autre part, pour les sommes affectées à ce travail depuis la fin de la guerre. Ces deux comptes seront fusionnés dès que sera résolue la question des dommages de guerre de Pont-à-Vendin qui est d'ailleurs en bonne voie.

Au cours de l'exercice, le conseil a continué la politique qu'il a souvent exposée : alléger tous les postes du passif dans la mesure du possible. Les engagements à court et à long terme ont été sensiblement diminués.

Le président complète ensuite les renseignements donnés dans le rapport sur les participations : Usines de la Basse-Loire, à la réorganisation desquelles la Société du Nord et de l'Est a intérêt à prêter son appui, étant donnée l'importance de sa créance ; Nord-Lorraine dont la marche continue à être tout à fait satisfaisante.

Enfin, après des considérations sur la situation favorable de la métallurgie française qui se caractérise par une très grande activité de fabrications, le président fait connaître son impression sur l'avenir de la société.

« Comme vous l'a dit le rapport, déclare-t-il, les résultats de la stabilisation sont encore trop récents pour qu'on puisse les considérer comme consolidés définitivement ; leur maintien dépend de la continuation de la politique qui dure depuis près de deux ans, politique dont nous n'avons pu récolter les fruits que la confiance revenue. Nous devons donc être prudents ; nous devons l'être d'autant plus au Nord-Est, que nous

²¹ Edmond Vopel : administrateur des Ateliers Marcadet (mobiliers métalliques), des Boulonneries de Louvroil, des Mines d'Anderny-Chevillon.

avons la charge tout à fait spéciale de compléter la reconstitution de notre affaire. On vous a dit que nous avons actuellement à feu six hauts fourneaux, quatre à Valenciennes et deux à Louvroil. Nous en avons huit avant guerre ; il en reste donc deux à faire, en dehors même de divers travaux complémentaires

Nous avons le devoir strict, conclut le président très applaudi, de ramener votre Société à son standing de production d'avant-guerre et de maintenir ses installations à la hauteur des derniers progrès.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 10 décembre 1928)

À terme, les Forges et aciéries du Nord et de l'Est ont cédé un peu de terrain à 1.588. À l'assemblée du 16 novembre, qui a approuvé les comptes et la répartition de l'exercice écoulé, il a été déclaré, pour ce qui est des Usines métallurgiques de la Basse-Loire*, que des propositions concordataires pourront être soumises aux créanciers dès qu'auront abouti les pourparlers entamés avec le gouvernement en vue d'obtenir un crédit de prestations en nature pour les travaux d'extension et de transformation des usines. Le président a indiqué, d'autre part, que la question des dommages de guerre n'était pas encore résolue mais que son règlement était prochain et serait satisfaisant.

SOCIÉTÉ DES MINES DE LENS
(*Le Temps*, 24 juin 1929)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 10 juin, à Lille, sous la présidence de M. F[é]lix Bollaert. [...]

M. [Ernest] Cuvelette, administrateur directeur général, a fait un exposé sur la situation d'ensemble de la société. [...]

La nature même du gisement actuellement exploité, gisement constitué par des veines mêlées, nécessite un lavage plus intensif du charbon ; de ce fait, la quantité de fines s'accroît et amène la société à développer la fabrication du coke. [...]

Ce développement a dit trouver sa contrepartie dans une politique de participation pratiquée avec l'industrie métallurgique.

Nous l'a-t-on assez reprochée, cette politique ! Aujourd'hui, tout le monde la suit. Avant la guerre déjà, nous avons pris des participations dans Pont-à-Vendin ; depuis la guerre, nous en avons pris dans Forges et aciéries du Nord et de l'Est qui, elles-mêmes, ont comme filiale Forges et aciéries du Nord et Lorraine, ce qui représente pour nous un débouché de près de 700.000 tonnes de coke. Nous avons pris également une participation dans Forges de Montataire, qui est une affaire que nous rénovons et qui deviendra intéressante : c'est encore pour nous un débouché de 200.000 tonnes de coke.

FORGES ET ACIERIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal des débats*, 20 août 1929)

Cette société envisage la mise à feu d'un septième haut fourneau à Louvroil, pour la fin de l'année 1929.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 16 octobre 1929)

La progression des résultats bénéficiaires de cette société s'est continué durant l'exercice écoulé. Les bénéfices nets au 30 juin 1929 s'élèvent en effet à 38.708.619 francs, en augmentation de 65 % sur ceux du précédent exercice, lesquels se chiffraient à 23.427.840 francs.

Avec le report antérieur, le bénéfice disponible ressort à 40.341.441 francs, contre 26.531.112 francs précédemment.

Aussi, le conseil a-t-il décidé de proposer à l'assemblée, convoquée pour le 30 novembre, de fixer cette année le dividende à 40 francs par action A, au lieu de 25 francs l'an dernier. Les actions B à vote plural ayant droit à la moitié du superdividende attribué à l'action A en plus du dividende statutaire de 5 % qui est alloué à toutes les actions sans distinction de catégorie, il leur reviendra au total 26 fr. 25 par titre contre 18 fr. 75 précédemment.

L'ensemble de ces répartitions représente un décaissement de 21.646.000 francs. Le solde à répartir étant de 40.341.441 francs, il reste ainsi disponible près de 59 millions, lesquels, déduction faite des prélèvements statutaires pour la réserve légale et les tantièmes du conseil, seront affectés au fonds de prévoyance et au report à nouveau.

L'année dernière, il avait été ainsi prélevé 8 millions sur le bénéfice disponible en faveur du fonds de prévoyance et des provisions industrielles, ces prélèvements étant indépendants des sommes déduites au bénéfice d'exploitation pour les amortissements proprement dits. Ces sommes, pour ce même exercice 1927-1928, avaient atteint 24 millions en chiffres ronds, non compris 8 millions environ de prélèvement effectué avant inventaire qui reçurent la même affectation.

Les comptes détaillés de l'exercice qui vient de se terminer présenteront un intérêt particulier. Depuis le 30 juin 1928, date de clôture du précédent exercice, la société a pu régler en effet définitivement la question des dommages de guerre en ce qui concerne sa division du Nord. C'est également depuis la clôture de l'exercice 1927-1928 qu'a été effectuée la réorganisation financière des Usines métallurgiques de la Basse-Loire, sur lesquelles les Forges et aciéries du Nord et de l'Est possédaient une créance, pour laquelle, d'ailleurs, la société avait constitué une provision qui, au 30 juin 1928, représentait un montant presque égal à cette créance. Mais le bilan au 30 juin 1929 ne portera probablement pas trace de cette opération, celle-ci ayant été réalisée en août dernier seulement, mais le rapport du conseil contiendra sans doute quelques indications à ce sujet.

Mentionnons en terminant que les résultats favorables obtenus par les Forges et aciéries du Nord et de l'Est en 1928-1929 intéressent tout particulièrement les mines de Lens ; celles-ci possèdent, en effet, 102.815 actions ordinaires et plus de 14.000 actions B à vote privilégié des Forges du Nord et de l'Est.

SOCIÉTÉ DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal des débats*, 4 décembre 1929)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 30 novembre 1929, sous la présidence de M. E[rnest] Cuvelette, président du conseil d'administration.

L'exercice 1928-1929 se clôture, après tous amortissements et provisions, par un produit net de 38.702.619 francs, qui permet de proposer la distribution d'un dividende de 40 francs par action A et de 26 fr. 25 par action B. Un acompte sur le dividende, de

15 francs par action A et de 13 fr. 75 par action B, ayant été payé le 25 juin dernier, le solde, soit 25 francs par action A et 12 fr. 50 par action B, sera payable le 10 décembre 1929, sous déduction des impôts.

Le rapport fait remarquer que les divisions de la Société ont continué à fonctionner dans des conditions satisfaisantes. La situation du marché métallurgique est demeurée favorable ; les prix ont accusé une grande stabilité, tant à l'intérieur qu'à l'exportation. Les usines de Valenciennes et de Louvroil ont vu leur production s'élever à 559.264 tonnes de fonte et 511.212 tonnes d'acier Thomas et Martin

L'extraction de la mine de Pienne a été de 1.533,318 tonnes. Cette production est absorbée, presque totalement, par les besoins de ses usines ; le surplus a été consommé en Belgique.

La production de la mine de Chavigny, a été de 175.678 tonnes.

La solution définitive concernant les dommages de guerre de Pont-à-Vendin est intervenue dans le courant de l'exercice. Le dossier de dommages de guerre de Pienne est encore en suspens.

Le rapport donne ensuite des renseignements satisfaisants sur les participations minières et métallurgiques de la Société Forges et aciéries de Nord et Lorraine, Usines métallurgiques de la Basse-Loire notamment.

Dans une allocution très applaudie, M. Cuvelette a souligné la situation satisfaisante actuelle de la Société, tant au point de vue industriel que financier.

Les préoccupations du conseil sont surtout extérieures à l'industrie même : la plus grave se trouve dans l'application prochaine de la loi sur les assurances sociales qui, en augmentant le fonctionnarisme, va accroître les charges budgétaires et enlever des unités aux forces productrices de la nation.

Une autre préoccupation se rapporte à la crise boursière. Le président a la ferme confiance que le gouvernement saura apporter à la législation fiscale les allègements nécessaires pour restaurer sur le marché financier la confiance que justifie la situation économique du pays.

Après une courte discussion, les résolutions ont été votées à l'unanimité. Elles comprenaient notamment l'approbation des comptes, la réélection comme administrateurs de MM. [Alfred] Descamps [Mines de Lens] et Jean Joubert, et la nomination de MM. Belliéni, [Raoul] Sautter et Verley-Bollaert comme commissaires.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 9 décembre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928-1929, se soldant par un bénéfice net de 38.702.619 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 30 novembre. Le dividende, fixé à 40 francs brut par action A, contre 25 francs précédemment, et à 26 fr. 25 brut par action B contre 18 fr. 75, sera payable le 10 décembre.

Le rapport indique que la production réunie des usines de Valenciennes et de Louvroil s'est élevée à 559.264 tonnes de fonte contre 572.013 tonnes pour 1927-1928, et à 511.827 tonnes d'acier contre 502.827. Un troisième four Martin a été mis en service, à Valenciennes, en septembre. À Louvroil, un troisième haut fourneau est en construction et sera mis en service au début de 1930. La mine de Pienne a produit 1.533.318 tonnes contre 1.529.054 tonnes pour 1927-1928 ; cette production est absorbée presque entièrement par les usines de la société ; le surplus est consommé en Belgique. La mine de Chavigny, elle, a produit 175.678 tonnes contre 160.147 tonnes précédemment.

Le rapport confirme, d'autre part, que les dommages de guerre de Pont-à-Vendin ont été définitivement réglés ; les annuités remises à la société ont été comprises dans l'emprunt du département du Pas-de-Calais.

En ce qui concerne les participations, le rapport signale que les Forges et aciéries de Nord et Lorraine ont produit 191.748 tonnes de fonte ; la construction d'un quatrième haut fourneau est en cours ; la production des différentes mines de cette société a atteint 2.234.240 tonnes. La production de la Société nouvelle des charbonnages du Levant de Mons s'est maintenue à 500 tonnes par jour.

Le rapport rappelle en outre que les Usines métallurgiques de la Basse-Loire ont porté leur capital à 80 millions après l'avoir réduit de 30 à 3 millions.

Le président a fait ensuite des déclarations desquelles il résulte que, sur le marché intérieur, la consommation n'a pas faibli et qu'on peut prévoir que ce marché restera sain, étant donné les grands projets d'outillage national. La préoccupation du conseil est dans la crise boursière qui pourrait, selon lui, être génératrice d'une crise économique. Il a également indiqué que la situation des [Forges et] Aciéries Nord et Lorraine était favorable et que les résultats des premiers mois de l'exercice en cours étaient de bon augure. Au sujet de la participation des Forges Nord et Est dans les Usines [métallurgiques] de la Basse-Loire, il a été précisé que cette participation était de l'ordre de 55 %.

ÉTUDES ET NOTES FINANCIÈRES Forges et aciéries du Nord et de l'Est (*Le Temps*, 23 décembre 1929)

Les comptes qui ont été approuvés par l'assemblée générale de cette société, tenue le 30 novembre, montrent que l'exercice clos le 30 juin dernier a été des plus favorables, grâce à la situation satisfaisante du marché métallurgique.

Les usines de Valenciennes et de Louvroil ont produit, pendant l'année sociale 1928-1929, 559.264 tonnes de fonte et 511.212 tonnes d'acier, contre 572.013 et 502.827 tonnes respectivement durant l'exercice précédent, et de ses mines de Pienne et de Chavigny il a été extrait 1 million 708.996 tonnes de minerai de fer, au lieu de 1.689.201 tonnes en 1927-1928.

À Valenciennes, un troisième four Martin a été construit; il a été mis en service en septembre dernier. À Louvroil, le troisième haut fourneau, qui est en cours de construction, doit être mis en service au début de l'année prochaine. Quand ce travail sera terminé, la société entreprendra, à Louvroil, l'agrandissement de l'aciérie Thomas et le renforcement de la station centrale de production d'énergie.

Ainsi, la puissance des usines propres de l'entreprise va croissant sans cesse. Lorsque le troisième haut fourneau en construction à Louvroil aura été mis en marche, la société en possédera sept en activité, et l'on sait qu'il s'y adjoindra bientôt un huitième, remplaçant le dernier des trois dont disposait autrefois la société sinistrée de Pont-à-Vendin, dont les Forges du Nord-Est ont acquis le contrôle.

On sait également 1° que l'importante production des mines de Pienne et de Chavigny assure aux Forges et aciéries du Nord et de l'Est leur approvisionnement en minerais de fer et que le surplus de cette production est consommé en Lorraine, dans la Sarre et en Belgique ; 2° que leurs besoins en coke métallurgique sont assurés dans d'excellentes conditions par les mines de Lens, auxquelles la société se trouve attachée par des liens très étroits.

En dehors de leur actif industriel propre, les Forges [et aciéries] du Nord-Est possèdent des participations dans différentes entreprises métallurgiques et minières.

Elles ont, notamment, en portefeuille la presque totalité du capital de la Société des forges et aciéries de Nord et Lorraine (79 millions sur 80), dont l'usine d'Uckange a produit, en 1928-1929, 191.748 tonnes de fonte et qui possède en outre un domaine

minier très étendu ; l'extraction de minerai de fer y a atteint, pendant le dernier exercice, 2.234.240 tonnes, contre 2.090.430 tonnes en 1927-1928.

La Société du Nord-Est acquit d'autre part, en 1921, une participation dans la Société des usines [métallurgiques] de la Basse-Loire, sur laquelle elle possède, en outre, une créance de 84 millions, et qui, par suite des difficultés nées de la crise métallurgique de 1921-1922, a été obligée, en 1926, de demander le bénéfice de la liquidation judiciaire. Ayant obtenu, cette année, un concordat, cette entreprise est en voie de réorganisation. On verra plus loin les conséquences qui en résultent pour les Forges du Nord-Est.

De plus, celles-ci se sont intéressées à des entreprises minières, telles que les mines de fer de Saint-Pierremont, dont la société possède en commun avec la Société métallurgique de Pont-à-Vendin une participation d'un tiers et où les travaux d'installation du siège d'extraction sont commencés ; enfin, les Charbonnages du Levant de Mons, en Belgique, dont la production s'est maintenue aux environs de 500 tonnes par jour, la rencontre de divers accidents de terrain en ayant retardé la progression précédemment escomptée.

Rappelons que le capital social atteint, depuis 1926, 137 millions de francs et qu'il est représenté par 528.000 actions A ordinaires et 20.000 actions B à vote privilégié, les unes et les autres d'une valeur nominale de 250 francs. (On sait que les Mines de Lens possèdent sur ce total 108.815 actions A et plus de 14.000 actions B.)

Les résultats de la société, obtenus depuis 1924-1925, peuvent se résumer ainsi :

| | Bénéfices bruts | Amort. | Bénéf. nets | Divid. p. act. A |
|---------|-------------------|--------|-------------|------------------|
| | (milliers de fr.) | | | (francs) |
| 1924-25 | 30.420 | 22.000 | 614 | — |
| 1925-26 | 44.669 | 19.000 | 10.594 | 15 |
| 1926-27 | 47.463 | 21.000 | 20.945 | 20 |
| 1927-28 | 49.903 | 21.000 | 23.428 | 25 |
| 1928-29 | 64.176 | 20 000 | 38.803 | 40 |

On constate d'abord la progression rapide des bénéfices : les produits bruts de l'exploitation dépassent actuellement le double de ce qu'ils furent en 1924-1925.

Au cours des cinq derniers exercices, les seuls amortissements prélevés sur les profits bruts — il en est d'autres qui ont été, soit effectués avant les écritures de fin d'exercice, soit prélevés sur les bénéfices nets — ont atteint 103 millions. Pour 1928-1929, les actions A reçoivent un dividende de 40 francs et les actions B 26 fr. 25. Cette répartition absorbe 21.045.000 francs seulement.

Voici, au surplus, le détail du compte de profits et pertes

Compte de profits et pertes

| | 1928-29 | 1927-28 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploit. et divers | 61.176.145 43 | 49.902.886 59 |
| À déduire | | |

| | | |
|---------------------------------|----------------|---------------|
| Frais généraux | 2.413.241 08 | 2.362.595 39 |
| Timbre | 358.137 97 | 360.448 98 |
| Intérêts des obligat. et divers | 2.702143 70 | 2.752.031 65 |
| Amortissements | 20.000.000 00 | 21.000.000 00 |
| Total à déduire | 25.873.525 85 | 26.475.076 02 |
| Bénéfice net | 38.703..619 58 | 23.427.810 57 |

Avec le report antérieur, soit 1.632.822 francs 37, le solde disponible total ressortait, pour l'exercice 1928-1929, à 40 millions 335.441 fr. 95. Sur cette somme, les dividendes et prélèvements statutaires absorbent 27.786.579 fr. 37 (dont 1.935.131 francs pour la réserve légale). Les fonds de prévoyance ont été, en outre, dotés de 6 millions (contre 2 millions pour 1927-1928) et les provisions industrielles de 5 millions (contre 6). Le solde, soit 1.560.862 francs 58, est reporté à nouveau.

On voit que l'ensemble des amortissements, fonds de prévoyance et réserves, y compris les sommes prélevées à cet effet sur les bénéfices nets mais non celles affectées avant bilan ont été dotés, pendant l'exercice écoulé, de 32.935.131 francs (contre 30 millions environ en 1927-28), chiffre supérieur de près de 12 millions à celui qui a été réparti aux actionnaires.

Il apparaît donc que la gestion financière de l'affaire continue de s'inspirer d'une prudence extrême.

*
* *

Cette politique a assuré à l'entreprise une situation financière des plus solides, ainsi qu'on en pourra juger d'après les bilans ci-dessous, arrêtés à la fin des deux derniers exercices (en francs)

BILAN AU 30 JUIN

ACTIF

| | 1929 | 1928 |
|--|----------------|----------------|
| Immobilisations (dommages de guerre) | 119.512.042 57 | 120.548.190 01 |
| Reconstitution ind. | 346.552.414 93 | 324.866.591 20 |
| Mines, immeubles, terrains, matériel | 43.650.263 08 | 36.227.568 80 |
| Portefeuille-titres et participations | 108 074.863 63 | 102.619.485 55 |
| Titres de rentes pour pensions | 45.512 35 | 15.533 80 |
| Cautionnements | 149.418 37 | 89.587 07 |
| Groupement de la grosse métallurgie | 2.928.811 00 | 2.987.542 00 |
| Approvisionnements et produits fabriqués | 49.017.451 04 | 53.588.692 92 |
| Débiteurs divers et clients | 153.402.417 48 | 147.507.144 61 |
| Effets à recevoir | 14.406.048 75 | 12.286 256 81 |

| | | |
|--------------------|----------------|----------------|
| Caisses et banques | 120.328.768 26 | 53.649.896 63 |
| Comptes d'ordre. | 204.693 80 | 475.953.98 |
| Acompte de divid. | 8.195.000 00 | — |
| | 966.464.705 26 | 854.841.845 41 |

PASSIF

| | 1929 | 1928 |
|--|-----------------|----------------|
| Capital | 337 000.000 | 137.000.000 00 |
| Réserve légale | 11,125.835 03 | 9.954.444 50 |
| Réserve spéciale | 3.575.617 35 | 3.575.617 35 |
| Fds de prévoyance | 16.170.185 15 | 8.445.185 15 |
| Obligat. amorties | — | 5.725.000 00 |
| Provisions industrielles diverses | 36.668.415 87 | 30.668.415 87 |
| Amortissements | | |
| immobilisations | 90 865.612 88 | 80.865.642 83 |
| Domm. de guerre | 194.533.949 23 | 265.948.880 33 |
| Amortissement sur frais d'emprunts de reconstitution | 42.185.398 10 | 30.000.000 00 |
| Fonds d'assurances et de secours | 9.846.978 10 | 7.882.873 69 |
| Fds pour fluctuations du portefeuille | 91.366.158 23 | 80.886.261 36 |
| Obligat. 4 % | 9.229.500 00 | 10.004.500 00 |
| Obligat. 4 1/2 % | 3.848.000 00 | 4.161.500 00 |
| Obligat. 6 % | 29.545.000 00 | 29.670.000 00 |
| Sommes dues à la Sté de Pt-à-Vendin | 26.530.988 00 | 27.874.665 15 |
| Obligations 5 % Pont-à-Vendin | 33.351.000 00 | 34.343.000 00 |
| Passif à court terme (crédeurs, etc.) | 81.399.054 47 | 56.023.909 21 |
| Comptes d'ordre | 9.887.540 91 | 5.875.838.23 |
| Profits et pertes : | | |
| Report antérieur | 1.632.822 37 | 3.108.301 12 |
| Bénéfices nets | 38.702.619 58 | 23.427.810 57 |
| | 966.40-4.705 26 | 854.841.845 41 |

On avait supposé que le règlement des dommages de guerre aurait été définitivement terminé au cours de l'exercice écoulé, et que, par conséquent, le bilan aurait pu être clarifié, notamment par la réunion en un seul poste des deux chapitres de l'actif « Immobilisations » et « Reconstitution industrielle ». Les dommages de guerre de

Pont-à-Vendin ont bien été réglés complètement, mais il reste encore à apurer ceux de la mine de Pienne. Le bilan conserve donc, cette année encore, sa structure antérieure.

L'actif immobilisé représentait, à la fin de l'exercice 1928-1929, un total de 510 millions en nombre rond. Les établissements de Valenciennes et de Louvroil et la mine de Pienne y sont portés pour leur valeur d'avant-guerre en francs-or ; ce poste, qui comprend en outre les dommages de guerre acquis de la Société de Pont-à-Vendin, s'élève à 119 millions et demi environ. Il s'y ajoute 346 millions et demi dépensés depuis la fin de la guerre pour la reconstitution et, en outre, un chapitre « usines, immeubles, machines et matériel », porté pour 44 millions en nombre rond. L'actif immobilisé s'est accru d'un exercice à l'autre de 28 millions et demi environ, qui représentent les dépenses pour travaux effectués à Valenciennes, à Louvroil et à la mine de Pienne.

Au passif, nous trouvons, comme contrepartie des dépenses de reconstruction, 294 millions et demi de crédits obtenus de l'État. La société a donc reçu, en valeur nominale, 52 millions de moins qu'elle n'a dépensé [sic] pour la reconstitution de ses actifs détruits ou endommagés. Mais, en outre, les crédits qui lui ont été ainsi alloués ne constituaient pas de l'argent immédiatement disponible, et il a fallu les monnayer. La mobilisation en a entraîné des frais dont l'ordre d'importance a représenté un peu plus de 42 millions, somme que le conseil a jugé indispensable d'amortir rapidement.

Sur les résultats de 1928-1929, il a été prélevé, avant les écritures de fin d'exercice, 12.185.398 francs à cet effet, grâce à quoi l'amortissement desdits frais est désormais réalisé entièrement. En effet, le compte spécial où il figure, au passif, s'élève au 30 juin 1929 à 42.185.398 francs.

Pour revenir aux 510 millions d'immobilisation, leur montant se trouve ramené, après déduction des crédits de reconstitution, soit 294 millions et demi, à 215 millions et demi. Or, cette valeur elle-même a été amortie par la société à concurrence de 91 millions environ, ce qui en réduit le montant net à 124 millions et demi, chiffre qui n'est que de peu supérieur à celui de 120 millions environ, qui représente la valeur or d'avant guerre de l'actif industriel des Forges du Nord et de l'Est. Il est à peine besoin de souligner que le montant net en francs actuels qui apparaît ainsi au bilan est très inférieur à la valeur réelle des puissantes usines et mines de la société ; l'évaluation en est d'autant plus modique que des installations modernes, munies des derniers perfectionnements, ont remplacé celles qui existaient autrefois.

L'actif mobilisable, c'est-à-dire le portefeuille-titres et les participations, qui occupent une place intermédiaire entre les immobilisations et les actifs réalisables et disponibles, s'élève à 108 millions contre 102 millions et demi au bilan précédent. Les valeurs cotées qu'il comprend sont évaluées aux cours pratiqués le 30 juin dernier (sauf corrections jugées nécessaires) et les autres titres ont fait l'objet d'estimations « très modérées ».

Parmi les valeurs du portefeuille figurent notamment la presque totalité des actions de la Société Nord et Lorraine dont nous parlons plus haut. Mais celles-ci ne sont encore libérées que de moitié, après l'avoir été de nouveau de 25 francs durant l'exercice écoulé. Le capital total de la Société Nord et Lorraine étant de 80 millions, les Forges [et aciéries] du Nord-Est se trouvent de ce fait en présence d'un engagement de près de 40 millions qui peut devenir exigible tôt ou tard. Aussi continuent-elles d'affecter à la libération de ces titres les dividendes distribués par leur filiale. Les bénéfices qu'elle a réalisés en 1928-1929 atteignent 34 millions environ et les profits nets s'élèvent à 21 millions, ce qui permet de mesurer la valeur réelle de cette partie du portefeuille, valeur qui, à elle seule, justifierait largement l'estimation de l'ensemble du portefeuille telle qu'elle figure à l'actif du bilan (108 millions).

Le dividende distribué par la Société Nord et Lorraine pour 1928-1929, soit une dizaine de millions, n'était pas encore encaissé à la fin de l'exercice. Comme il sera à son tour affecté intégralement à la libération des actions, la partie non libérée se verra réduite à 30 millions environ. Ainsi le passif des Forges [et aciéries] du Nord-Est s'allège chaque année, en même temps que s'accroît la valeur du portefeuille. Il a été, en outre,

procédé durant l'année sociale écoulée à la libération des actions nouvelles des Charbonnages du Levant de Mons.

Le passif obligataire se monte, au dernier bilan, à 75 millions en nombre rond, y compris 32 millions d'obligations 5 % Pont-à-Vendin. Il a été diminué d'une année à l'autre de 3 millions environ, par suite de remboursements effectués en cours d'exercice.

Le passif à long terme comprend en outre 26 millions 1/2 dus à la Société de Pont-à-Vendin. Avec cette dette (qui en réalité n'est pas un engagement envers des tiers, puisque Pont-à-Vendin est entièrement contrôlé par les Forges du Nord-Est), il s'élève à un peu plus de 100 millions.

Quant à l'actif disponible ou réalisable caisse et banques, effets à recevoir, débiteurs, approvisionnements et produits fabriqués, il atteint 337 millions, chiffre en augmentation de 70 millions sur l'année précédente. Or, le passif exigible et à court terme ne représente qu'un total de 81 millions, en progression de 25 millions seulement d'un exercice à l'autre.

Il faut indiquer toutefois que le poste « Débiteurs divers et clients », qui fait partie de l'actif disponible et réalisable, comprend une créance de 84 millions sur la Société métallurgique de la Basse-Loire, société qui, ainsi que nous l'indiquons plus haut, a obtenu un concordat et se trouve en voie de réorganisation. Rappelons, à ce sujet, qu'il existe au passif un « fonds pour fluctuations de cours du portefeuille et risques divers » qui, doté sur les bénéfices de 1928-1929 de 10 millions, atteint près de 91 millions 1/2. Ce compte est précisément destiné à être utilisé pour les amortissements à effectuer après le règlement des comptes des Usines de la Basse-Loire. On voit donc que la créance en question se trouve, en fait, complètement amortie.

Conformément aux propositions concordataires approuvées par les créanciers des Usines de la Basse-Loire le 29 mai dernier, la susdite créance de 84 millions subit une réduction de 75 %, ce qui la ramène à 21 millions. Le fonds d'amortissement correspondant se verra naturellement diminué d'autant.

D'autre part, le capital ancien de la Société de la Basse-Loire, soit 30 millions, a été réduit à 3 millions, puis augmenté à 80. Les Forges du Nord-Est ont accepté de transformer leur créance, amputée comme nous venons de le dire, en actions nouvelles. Ayant, d'autre part, conservé les actions anciennes qu'elles détenaient en portefeuille, elles se sont, en outre, intéressées à la récente augmentation de capital, à telles enseignes que, compte tenu des actions qu'elles ont reçues en échange de leur créance, elles possèdent désormais, sur le capital nouveau de 80 millions, 44 millions, soit 55 %.

Ces opérations ayant été effectuées après la clôture de l'exercice écoulé, les conséquences n'en apparaîtront qu'au bilan prochain. L'ensemble des intérêts possédés par la Société dans les Usines de la Basse-Loire figurera évidemment, à l'avenir, au chapitre portefeuille, et la créance aujourd'hui transformée en participation disparaîtra du poste « Débiteurs divers ».

Quant aux fonds spécial d'amortissement, il se verra ramené de 91 millions 1/2 à 28 millions 1/2, et ce dernier chiffre sera largement suffisant pour garantir la société contre tout aléa que pourrait encore comporter sa participation au capital de la Société de la Basse-Loire. D'ailleurs, la remise en marche normale des exploitations de cette société paraît désormais assurée, grâce à l'appui de l'État, accordé sous la forme d'un contrat important de prestations allemandes en nature.

Déduction faite de la créance sur les Usines de la Basse-Loire, l'actif réalisable et disponible ressort encore à 25,3 millions, et l'excédent de cet actif sur le passif exigible s'élève à 172 millions.

On ne pourrait guère imaginer de trésorerie plus large. Elle l'est d'autant plus que les seules disponibilités immédiates — caisse, banques et effets à recevoir — représentent 135 millions, chiffre supérieur de 69 millions à ce qu'il fut à la fin de l'année sociale précédente et de 54 millions au passif exigible.

Cette pléthore de fonds liquides atteste la situation florissante où se trouve la société. D'après les indications fournies par le président à la récente assemblée, le conseil compte la mettre à profit pour effectuer les travaux de premier établissement jugés nécessaires et éventuellement pour rembourser les 29 millions 1/2 d'obligations 6 %.

Indiquons enfin qu'en dehors des nombreux comptes d'amortissements que nous avons déjà signalés, on trouve au passif des réserves et des provisions diverses s'élevant au total à plus de 77 millions ; elles sont en augmentation de 11 millions environ d'un exercice à l'autre. L'ensemble des réserves, amortissements, fonds de prévoyance et provisions n'atteint pas moins de 300 millions, chiffre plus que double de celui du capital social.

*
* *

Après s'être élevé à 2.125 francs au plus haut, le cours des Forges et aciéries du Nord et de l'Est a été fortement affecté par la crise du marché financier. Il se tient actuellement entre 1.550 et 1.600 francs. Ce prix ne capitalise encore le dividende de 40 francs qu'à un peu plus de 2 1/2 % brut. Un revenu aussi faible n'oppose évidemment pas, aux périodes de dépression ou de crise boursière, une barrière infranchissable à la baisse.

Mais on ne peut pas ne point tenir compte du fait que la société ne distribue, cette année encore, malgré l'augmentation de 60 % du dividende, qu'une faible partie de ses profits, puisqu'il est prélevé pour les fonds divers d'amortissement et de réserves au moins 12 millions avant bilan, 20 millions sur les profits bruts et plus de 9 millions sur les bénéfices nets, soit 41 millions au minimum, alors qu'il n'est réparti que 21 millions aux actionnaires.

Grâce à cette politique de prudence, le conseil est parvenu, au moyen des seuls bénéfices, à rendre la situation financière de l'entreprise extrêmement brillante ; à amortir entièrement la créance sur la Société de la Basse-Loire ; à réaliser d'importants travaux d'extension et de perfectionnement, et à accumuler les disponibilités nécessaires pour rembourser des obligations relativement onéreuses et pour poursuivre le programme des travaux destinés à accroître la production en même temps qu'à comprimer les prix ce revient, donc à améliorer le rendement de l'entreprise.

C'est d'ailleurs ce rendement qu'il faut considérer, plutôt que le dividende, pour apprécier la valeur réelle de l'action.

Aux cours précités de 1.550 à 1.600 francs, la Bourse capitalise l'affaire à un peu moins de 850 millions (y compris les actions à vote privilégié). En 1913, le cours moyen des 50.000 actions (dont le nominal était alors de 500 francs) était de 2.200 francs environ. La valeur qu'assignait la Bourse à l'entreprise se montait donc à 110 millions de francs-or d'avant-guerre, soit 550 millions de francs stabilisés, chiffre inférieur de 300 millions à peine à la capitalisation actuelle. L'augmentation ainsi enregistrée paraît, *a priori*, largement justifiée, vu la modernisation des usines, les participations prises et l'accroissement de la capacité de production assurée par la prise en contrôle d'autres sociétés importantes, telles que la Société de Nord et Lorraine et Pont-à-Vendin.

Si l'on compare, d'autre part, les bénéfices d'exploitation à la valeur boursière, précitée de 850 millions environ, on arrive à une conclusion identique.

Les bénéfices bruts, tels qu'ils sont indiqués par le compte de profits et pertes du dernier exercice, s'élèvent, en effet, à 64 millions en nombre rond. De ce chiffre, il faut déduire les frais généraux et les charges financières, soit 5 millions 1/2, mais il faut y ajouter 12 millions au moins prélevés pour des amortissements avant les écritures de fin d'exercice et qui s'ajoutent aux 20 millions figurant au débit du compte de profits et pertes. Ainsi le rapport même du conseil permet de fixer les profits réels à plus de 70

millions, soit plus de 8 % de la valeur boursière des actions, ce qui peut être tenu pour une proportion au moins normale.

Lorsqu'on considère, en outre, que les frais d'émission et pertes sur réalisations d'annuités, pour lesquels il a été prélevé l'année dernière plus de 12 millions, sont aujourd'hui complètement amortis ; qu'il en est de même de la créance sur les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, à l'amortissement de laquelle la Société a également consacré, sur ses profits de 1928-1929, une dizaine de millions; que la libération totale des actions Nord et Lorraine sera sans doute réalisée dans trois ans au plus tard, après quoi les importants bénéfices de cette société viendront accroître les profits distribuables des Forges [et aciéries] du Nord-Est ; qu'enfin, grâce à l'abondance de ses disponibilités, la société peut, sans faire appel à des capitaux nouveaux, développer et améliorer constamment son outillage, alléger progressivement son passif, en un mot exécuter un large programme d'avenir dont les actionnaires profiteront tôt ou tard, on est amené à conclure que, si la Bourse escompte encore assez largement l'avenir en évaluant entre 1.550 et 1.600 francs des actions qui ne rapportent présentement qu'un dividende de 40 francs bruts, les espérances ainsi capitalisées apparaissent pleinement justifiées et semblent devoir se réaliser quelle que soit l'évolution du marché métallurgique dans un avenir relativement rapproché.

USINES MÉTALLURGIQUES DE LA BASSE-LOIRE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1930, p. 34)

L'ass. du 21 déc. a ratifié les ops de la période s'étendant du 1^{er} juillet 1925 au 30 juin 1929, au cours de laquelle la soc. a obtenu son concordat. Par suite de la démission de MM. [Olivier] Bascou, [Jules] Bernard, [Jean] Cabrol, [Louis] Mill et [Eudor] Progneaux ont été nommés adm. : MM. [Ernest] Cuvelette [Mines de Lens, Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [François] Villain [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [Jules] Canard [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [Georges] Lenormand [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], [Alexis] Aron [Forges et aciéries du Nord et de l'Est], Bigo [Mines de Lens, Forges et aciéries du Nord et de l'Est] et Thouzellier ²².

ÉTUDES FINANCIÈRES
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 11 janvier 1932)

On ne saurait reprocher au conseil de cette société de celer les difficultés qu'éprouve notre sidérurgie. Il les avait signalées l'an dernier ; il les a soulignées cette année dans son rapport sur l'exercice clos le 30 juin écoulé. « Les cours à l'exportation, a-t-il indiqué, sont allés constamment en décroissant, entraînant une baisse parallèle sur notre propre marché. Les usines françaises ont dû diminuer leur production, suivant

²² Étienne Thouzellier (1869-1946) : X-1891. Administrateur de la Manutention mécanique industrielle (janvier 1918), directeur général de la librairie Gauthier-Villars, vice-président de la Compagnie des mines de Carlin, administrateur et membre du comité de direction du Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et de l'Union des mines, administrateur des Mines de Sarre et Moselle, délégué au Comité central des Houillères de France, administrateur de la société « Le Rhin » (compagnie de navigation), administrateur des Soufres américains, etc. Président de la Société de construction des Batignolles (1926-1928), administrateur des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, de l'Électro-métallurgie de Dives, des Phosphates de Constantine...

ainsi le mouvement général de régression qui s'était déjà manifesté dans les autres pays producteurs.

Mais l'on ne saurait non plus reprocher au conseil des Forges et aciéries du Nord et de l'Est de manquer de prévoyance et de prudence. L'accroissement des bénéfices enregistré depuis 1924 jusqu'à l'an dernier aurait permis de favoriser les actionnaires en ne dotant que modérément les fonds de prévoyance. Le conseil a estimé qu'il était préférable d'être circonspect, dans les répartitions afin d'atteindre trois objectifs : la réduction du passif obligataire, l'amélioration de l'outillage sans appeler des capitaux frais, enfin le renforcement de la trésorerie, base essentielle de l'indépendance financière de la compagnie.

Le programme de travaux neufs étant à peu près achevé, au point de ne représenter que 9 à 10 millions de dépenses nouvelles au 1^{er} janvier, le conseil aurait pu parfaitement maintenir, pour l'exercice clos le 30 juin dernier, le dividende de 45 francs par action réparti pour l'année sociale précédente. Il le pouvait d'autant mieux que le bénéfice distribuable de l'exercice écoulé s'est élevé, après tous amortissements, à 32.553.342 francs, soit sensiblement plus que les 28.740.000 francs qu'eût exigés une répartition égale à celle faite pour l'exercice clos le 30 juin 1930.

Néanmoins, le conseil a estimé qu'il se devait de maintenir à tout prix une trésorerie abondante. Nous pouvons avoir à faire de gros efforts de trésorerie, a répondu le président à un actionnaire qui l'interpellait à la dernière assemblée. Et ce n'est pas le moment, dans l'état de psychose actuelle, de demander de l'argent aux banques ou au public. » Aussi, malgré l'importance des bénéfices réalisés, c'est un dividende de 30 francs contre 45 francs précédemment que le conseil a proposé à l'assemblée du 28 novembre écoulé. De la sorte, le montant distribué — 18 millions 303.618 francs — n'a dépassé que de peu le report à nouveau, chiffré à 14.249.724 francs.

Et pour bien souligner le caractère exceptionnel de la réduction du dividende, le président a rappelé que ce report à nouveau demeurerait à la disposition de l'assemblée. « Cet argent qui ne vous est pas distribué, a-t-il ajouté, pourra l'être l'année prochaine. Nous saurons mieux alors ce que nous pourrons faire, je ne dis pas sans mettre en péril, mais sans gêner les opérations de la société. »

La libre disposition du report à nouveau constitué par les Forges et aciéries du Nord et de l'Est vaut d'être notée particulièrement. Elle place la société à l'abri du reproche, fréquemment mérité d'ailleurs par maintes entreprises, d'avoir « gelé » les réserves en les employant à de nouvelles immobilisations, devenues improductives par le fait du ralentissement général des affaires et de cette crise de sous-consommation que le président des Aciéries du Nord et de l'Est a indiquée comme étant la cause principale du malaise de notre métallurgie.

D'autre part, en constituant un important report à nouveau, la société conserve son indépendance financière et maintient son crédit. Lorsque les conditions économiques seront redevenues plus favorables, il lui sera aisé de se montrer plus généreuse envers ses actionnaires. Et il est bien certain qu'alors, toute augmentation du dividende fera autant pour le renom de l'entreprise que l'élargissement des sources bénéficiaires.

Celles-ci, sont intactes, voire supérieures à ce qu'elles étaient voilà un an. En effet, malgré la crise, des agrandissements sont poursuivis à l'usine de Valenciennes et diverses extensions sont réalisées dans celle de Louvroil. La société dispose de neuf hauts fourneaux modernes sans compter ceux de son usine de Jarville, tenue en réserve.

Les mines lorraines de Pienne et de Chavigny, qui alimentent les trois usines en minerai de fer, ont aujourd'hui atteint leur plein développement. De surcroît, à compter de 1932, la société pourra compter sur l'appoint éventuel de la Société des Mines de Batailles dans laquelle elle a pris une participation en accord avec la Société métallurgique de Pont-à-Vendin. Elle possède également des intérêts dans les Mines de Saint-Pierremont.

Depuis la conclusion d'une entente étroite avec la Société des mines de Lens, principale actionnaire des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, la question du ravitaillement en coke métallurgique ne se pose plus. En outre, une participation a été prise dans la Société nouvelle des charbonnages du Levant-de-Mons.

La puissance industrielle de la société est donc intacte si, par le fait de la sous-consommation, ses débouchés se sont resserrés. Il n'apparaît pas, d'ailleurs, que son activité ait été sensiblement réduite ; c'est du moins ce que montrent les chiffres suivants qui font ressortir de faibles différences de production entre l'exercice 1929, très favorable à notre sidérurgie, et l'exercice écoulé.

| (en milliers de tonnes) | Usines de Valenciennes et Louvroil | | Mines | |
|-------------------------|------------------------------------|-------|--------|----------|
| | Fonte | Acier | Pienne | Chavigny |
| Au 30 juin | | | | |
| 1927 | 488 | 439 | 1 398 | 169 |
| 1928 | 572 | 503 | 1 529 | 160 |
| 1929 | 559 | 511 | 1 533 | 176 |
| 1930 | 578 | 526 | 1 447 | 184 |
| 1931 | 569 | 509 | 1 344 | 148 |

Les Forges et aciéries de Nord et Lorraine et leur subsidiaire [filiale], les Aciéries électriques d'Ugine-Uckange qui, avec les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, et leur filiale, les Mines de fer de Segré, constituent les deux participations principales des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, ont également conservé une activité satisfaisante.

Les [Forges et] Aciéries [de] Nord et Lorraine ont produit durant l'exercice écoulé 148.000 tonnes de fonte et 1.956.000 tonnes de minerai de fer contre respectivement 190.000 tonnes et 2.257.000 tonnes pendant l'exercice précédent. Les Aciéries électriques d'Ugine-Uckange construisent leur usine pour aciers spéciaux.

Les usines de la Basse-Loire transforment leur usine de Trignac et terminent la transformation de leur nouvelle batterie de fours à coke et de leurs hauts fourneaux. La production des Mines de fer de Segré a été sensiblement réduite en raison de la restriction des demandes de minerai destiné aux usines de Westphalie.

La productivité des Forges et aciéries du Nord et de l'Est est intacte. Sans doute les bénéfices ont diminué pendant l'exercice écoulé, mais il convient de noter qu'ils s'entendent après des amortissements et des provisions dont le montant n'est pas indiqué.

| Au 30 juin | Bénéfice net avant amortissements par profits et pertes | Montant distribué | Divid. par act. A |
|------------|---|-------------------|-------------------|
| | (en 1.000 francs) | | (francs) |
| 1927 | 41.914 | 13.974 | 20 |
| 1928 | 44.428 | 16.903 | 25 |
| 1929 | 58.702 | 25.833 | 40 |
| 1930 | 63.954 | 38.740 | 45 |

| | | | |
|------|--------|--------|----|
| 1931 | 39.412 | 18.304 | 30 |
|------|--------|--------|----|

Au reste, il est à remarquer que, avec un bénéfice inférieur à celui de 1927, la société distribue pour l'exercice écoulé un dividende supérieur de 50 % (30 francs contre 20 francs). Et, comme indiqué, plus haut, la répartition de l'exercice clos le 30 juin dernier a été volontairement minorée au profit de la trésorerie et des fonds de prévoyance.

Aussi bien, la situation financière est-elle bien assise, comme on peut s'en rendre compte par les deux derniers bilans que voici résumés après répartition:

| Au 30 juin | 1931 | 1930 |
|---|---------|---------|
| ACTIF (en 1.000 francs) | | |
| Immobilisations et reconstitutins | 449.258 | 541.897 |
| Titres et participations | 163.008 | 163.466 |
| Engagé (titres p. pensions, cautions, avances au groupement grosse métallurgie) | 156 | 3.022 |
| Stocks et approvisionnements | 56.053 | 62.720 |
| Débiteurs | 50.478 | 56.550 |
| Disponible | 121.613 | 156.783 |
| Comptes d'ordre | 348 | 518 |
| Total | 841.514 | 984.986 |
| PASSIF (en 1.000 francs) | | |
| Capital | 137.000 | 137.000 |
| Dettes obligataires | 89.097 | 122.196 |
| Dettes à terme (Pont-à-Vendin) | 14.549 | 14.830 |
| Domages versés | 237.797 | 294.594 |
| Réserves | 109.268 | 104.220 |
| Amortissements | 115.432 | 138.052 |
| Provision pour fluctuations des titres | 18.454 | 26.173 |
| Exigible | 104.627 | 115.549 |
| Comptes d'ordre | 15.270 | 12.372 |
| Total | 841.514 | 984.986 |

Les comptes de dommages de guerre ayant été définitivement arrêtés durant l'exercice écoulé, la présentation du bilan a été modifiée. D'abord, du total des immobilisations il a été retranché la valeur des immobilisations et approvisionnements détruits ainsi que les frais d'émission d'emprunt et de réalisation des annuités de dommages. L'actif « immobilisations et approvisionnements » s'est trouvé ainsi diminué de 121.215.737 francs. Et cette diminution a été compensée par un prélèvement égal sur les postes du passif « amortissements » et « dommages ».

D'autre part, la dette obligataire est diminuée de 331.099.000 francs depuis le remboursement anticipé le 1^{er} janvier 1931 de l'emprunt 6 % 1920-1921 de la Grosse

métallurgie sinistrée. Par ce fait, la société a récupéré 2.866.170 francs représentant le solde de l'avance pour coupons de cet emprunt et ce compte ayant été rayé du bilan, le poste actif « engagé » a été réduit d'autant. Le portefeuille-titres et participations n'a pas sensiblement varié : il s'entend net, c'est-à-dire déduction faite des 27.241.753 francs restant à verser sur des titres non libérés. Si ce poste n'accuse pas de grands changements malgré la dépression boursière, et une libération de 31 fr. 25 par action Aciéries Nord-Lorraine, c'est que les moins-values enregistrées ont été portées en déduction de la provision pour fluctuations. elle a été amputée de 7.719.000 francs.

Les « stocks et approvisionnements » s'entendent après des amortissements dont le montant n'est pas indiqué. La réserve légale, qui. atteint le dixième du capital depuis l'an dernier, n'a. plus à être dotée.

Le total des fonds appelés ou réservés Par la société représentait 721.617.000 francs fin juin écoulé. On en retrouverait la contre-valeur, à concurrence de 669.075.000 francs, dans les immobilisations, les participations, l'actif engagé, les stocks et approvisionnements. Le reste était constitué par des liquidités. Les débiteurs, et disponibilités atteignent 172.091.000 francs, soit beaucoup moins que le passif exigible inscrit pour 104.627.000 fr. compte tenu du solde de dividende distribué le 10 décembre écoulé et des tantièmes. Le fonds de roulement minimum ressort ainsi à. 67.464.000 fr., soit sensiblement la moitié du capital.

C'est dire que le conseil ne peut avoir d'inquiétude au sujet des moyens propres à assurer éventuellement de nouvelles disponibilités. C'est dire aussi que la distribution d'un dividende plus élevé que les 30 francs répartis cette année sera aisée l'an prochain si, au moment de l'assemblée, les perspectives ouvertes à notre sidérurgie sont moins sombres qu'actuellement.

L'action Aciéries du Nord et l'Est vaut 455 francs et capitalise ainsi à 6,80 % son dernier dividende de 30 francs brut. Elle est nettement dépréciée.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
Assemblées générales ordinaire du 27 décembre 1932 et extraordinaires des 25
janvier et 23 février 1933.
Assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1932
EXERCICE 1931-1932
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(*Les Assemblées générales, 1933*)

Commissaires : MM. H. Belliéni (off. LH), A. Massenet ²³ (chev. LH), Ch. Verley-Bollaert.

ABSORPTION DE TRIGNAC ET DES
HAUT FOURNEAUX ET LAMINOIRS DE MONTATAIRE

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Temps, 26 janvier 1933*)

²³ Albert Massenet (1883-1951) : polytechnicien, ingénieur des mines, ingénieur-conseil et secrétaire du conseil d'administration de la Société française des charbonnages du Tonkin. Voir [encadré](#).

L'assemblée extraordinaire du 25 janvier a approuvé provisoirement l'apport fait à la société, à titre de fusion, de l'actif social des Usines métallurgiques de la Basse-Loire moyennant attribution à celles-ci de 64.000 actions A, de 250 francs entièrement libérées. Elle a ensuite approuvé provisoirement l'apport fait à la société, à titre de fusion de l'actif social des Hauts fourneaux et laminoirs de Montataire, moyennant attribution à cette entreprise de 40.000 actions A, de 250 francs entièrement libérées.

La réalisation définitive de ces fusions est soumise à la double condition suspensive de leur approbation définitive et de l'obtention d'un décret substituant les Forges et aciéries du Nord et de l'Est aux sociétés apporteurs.

Le capital de la société a été, en conséquence, porté de 137 millions à 163 millions de francs. L'assemblée spéciale des porteurs d'actions B a ratifié les décisions prises par l'assemblée extraordinaire.

ÉTUDES FINANCIÈRES Forges et aciéries du Nord et de l'Est (*Le Temps*, 17 avril 1933)

La double absorption de la Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre d'une part, et des Usines métallurgiques de la Basse-Loire d'autre part, par la Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est, rend particulièrement opportune une étude de la situation de cette dernière société.

La fusion, que l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 1933 a définitivement approuvée, associe les moyens complémentaires de trois groupements métallurgiques intéressants sous le contrôle des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, dont l'activité a toujours été remarquable.

Déjà, lorsque, à l'armistice, la société put entreprendre la reconstruction de ses établissements détruits, l'ampleur du programme à réaliser l'amena à conjuguer ses efforts avec ceux de deux autres entreprises sinistrées : les usines de l'Espérance à Louvroil, et la Société métallurgique de Pont-à-Vendin. Toutefois, les dommages de guerre correspondant aux usines de Pont-à-Vendin ne furent pas utilisés sur place, mais répartis sur les usines de Valenciennes et de Louvroil. Celles-ci comportent, chacune, quatre grands hauts fourneaux, des aciéries, des laminoirs, des forges et des tôleries.

La Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre, de son côté, dispose de trois établissements métallurgiques :

L'usine d'Haumont, située sur la Sambre, dans le département du Nord, comprend une aciérie et est outillée pour produire les tôles grosses, moyennes et fines, et certains profils particuliers dont la société de Montataire s'est fait une spécialité très appréciée.

L'usine de Montataire, située sur l'Oise à proximité immédiate de Creil, vient d'être entièrement reconstruite suivant les données les plus modernes ; elle dispose d'un train à tôles moyennes et de cinq trains à tôles fines, et est dotée d'une centrale électrique de 7.000 kilowatts de puissance.

L'usine de Frouard, dans le département de Meurthe-et-Moselle, comprend quatre hauts fourneaux, une aciérie et un laminoir pour demi-produits.

La Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre possède, en outre, des participations dans diverses entreprises métallurgiques et minières, notamment dans la société des Mines de fer de Saint-Pierremont (bassin de Briey), dans laquelle la Société du Nord et de l'Est est elle-même intéressée, et dans la Compagnie franco-belge des mines de Somorostro, qui exploite en Espagne un gisement bien connu de minerai de fer dans la région de Bilbao.

La Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire possède près de Saint-Nazaire les usines de Trignac comportant une cokerie, trois hauts fourneaux, des aciéries, des laminoirs, usines qui avaient été transformées et modernisées en 1929.

La Société des aciéries du Nord et de l'Est va trouver dans le groupe nouveau, et plus spécialement dans les usines de la Société de Montataire, un écoulement certain et direct d'un tonnage important de demi-produits.

Les conditions géographiques rendent, d'autre part, également faciles les mouvements des matières entre les usines du groupe qui sont toutes très bien placées pour expédier et recevoir les marchandises par terre et par eau.

L'adjonction à la Société des aciéries du Nord et de l'Est des usines des deux sociétés absorbées va permettre aussi de compléter très heureusement sur un point important la gamme déjà très étendue des fabrications de la société. Celle-ci n'a pas encore, en effet, absorbé la fabrication des tôles, et les usines d'Haumont, de Montataire et de Trignac disposent de l'outillage le plus moderne pour la fabrication des tôles grosses, moyennes et fines.

Le rapprochement réalisé entre Montataire et Basse-Loire permettra à Trignac de trouver dans le minerai de Sommorostro une base sûre d'approvisionnement en minerai de choix.

Dans l'évolution qui se dessine de la métallurgie vers la fabrication des produits de qualité, le rôle d'une usine comme Trignac, très bien placée pour recevoir les minerais de l'Ouest et de l'extérieur ainsi que pour expédier ses produits par mer, peut devenir très important.

La fusion réalise, en somme, la mise en commun des ressources très importantes des trois sociétés, et permet, en même temps que la mise en œuvre d'un programme de rationalisation, une concentration des services de direction, très avantageux pour la réduction des frais généraux.

Ainsi se développe également la série des participations métallurgiques et minières de la société qui englobe encore la Société des forges et aciéries du Nord et de Lorraine, la Société nouvelle des Charbonnages du Levant de Mons, les Mines de Saint-Pierremont et la Société des mines de Bazailles.

Pour réaliser la fusion, le capital de la société a dû être porté de 137 à 163 millions de francs, soit une augmentation de 26 millions dont 10 millions pour Montataire et 16 millions pour Trignac. Il ne semble pas que ce soit une charge nouvelle excessive, étant donné les possibilités industrielles et commerciales supplémentaires dont va bénéficier la société.

La dette obligataire est inscrite au dernier bilan pour 86.228.000 francs. Elle se compose d'obligations 4 %, 4 1/2 et 5 %, la société ayant remboursé il y a 3 ans des obligations 6 % par une émission de 50.000 obligations de 1.000 fr. 4 1/2 % demi-net.

Les résultats obtenus par la société avant la guerre, dans un cadre modeste, et depuis sa reconstruction dans une organisation plus vaste, indiquent une affaire bien conduite et capable de laisser des bénéfices intéressants lorsque les conditions du marché de la métallurgie seront redevenues normales. L'heure de cette reprise définitive ne semble pas, malheureusement, avoir encore sonné, bien que les prix à l'exportation se soient relevés en même temps que les prix de revient ont été réduits, et bien que les ententes nationales et internationales réalisées ou en projet, soient de nature à améliorer sérieusement la situation.

Voici les bénéfices de la société, pendant les dix dernières années, en mille francs, avec l'indication des dividendes distribués, en francs :

| Au 30 juin | Bénéfices nets | Amortissements | Dividendes |
|------------|----------------|----------------|------------|
| 1922-1923 | 784 | — | — |

| | | | |
|-----------|--------|--------|-------|
| 1923-1924 | 12.175 | 6.000 | 15 00 |
| 1924-1925 | 614 | — | — |
| 1925-1926 | 10.594 | 19.000 | 15 00 |
| 1926-1927 | 20.945 | 21.000 | 20 00 |
| 1927-1928 | 23.428 | 21.000 | 25 00 |
| 1928-1929 | 38.703 | 20.000 | 40 00 |
| 1929-1930 | 38.054 | 25.000 | 45 00 |
| 1930-1931 | 21.412 | 18.000 | 30 00 |
| 1931-1932 | — | 5.681 | — |

La progression des bénéfices nets et des dividendes distribués pendant la période de prospérité indique des possibilités de rendement très réelles, tandis que la politique de larges amortissements pratiquée durant la même période est la preuve d'une gestion prudente.

Pour 1931-1932, le bénéfice brut a été de 11.590.000 francs et après déduction de 5.909.000 francs de frais généraux, le solde bénéficiaire du compte profits et pertes, soit 5.681.000 francs, a été affecté tout entier aux amortissements, et aucun dividende n'a été distribué, bien que, dans le bilan de l'exercice précédent, 14 millions de bénéfices eussent été reportés et laissés à la disposition de l'assemblée pour être éventuellement distribués cette année. Rien ne prouve mieux le soin du conseil d'administration d'éviter toute mesure qui risquerait d'affaiblir, dans les circonstances actuelles, la situation financière de la société.

Cette situation apparaît très saine, d'après la comparaison que nous donnons ci-dessous des deux derniers bilans :

| ACTIF | Au 30 juin 1932 | Au 30 juin 1931 |
|---|-----------------|-----------------|
| Immobilisations | 457.897 | 449.258 |
| Titres et participations | 171.248 | 163.608 |
| Cautionnements et titres pour pensions diverses | 124 | 156 |
| Stocks et approvisionnements | 45.389 | 56.053 |
| Débiteurs | 28.240 | 50.478 |
| Disponible | 80.215 | 121.613 |
| Comptes d'ordre | 356 | 348 |
| Total de l'actif | 783.469 | 841.514 |
| PASSIF | | |
| Capital | 137.000 | 137.000 |
| Dette obligataire | 86.228 | 89.097 |
| Dette à long terme (Pont-à-Vendin) | 12.975 | 14.549 |
| Domages versés | 237.797 | 237.797 |

| | | |
|--|---------|---------|
| Réserves | 95.899 | 95.019 |
| Amortissements | 121.133 | 115 452 |
| Provisions pour fluctuations et réserves | 18.454 | 18.454 |
| Exigible | 50.268 | 104.627 |
| Compte d'ordre | 9.466 | 15.270 |
| Bénéfice reporté | 14.249 | 14.249 |
| Total du passif | 783.469 | 841.514 |

En face de 457 millions d'immobilisations, à l'actif, on trouve en effet, au passif, 238 millions de dommages de guerre versés et 121 millions d'amortissements, soit en tout 359 millions, ce qui ramène le chiffre des immobilisations à 98 millions, tandis que les réserves et provisions diverses atteignent près de 115 millions.

On trouve également, en contrepartie des exigibilités, se montant à 50 millions, un total disponible de 108 millions, sans compter 45 millions de stocks et approvisionnements. Il apparaît donc que la situation de la trésorerie est très saine.

Au cours de la discussion, à l'assemblée générale, le président, répondant à un actionnaire, a indiqué que cette situation était suffisante pour permettre à la société d'assurer sans inquiétude, les charges de la fusion aujourd'hui réalisée.

En résumé, la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, dont les usines sont désormais reconstituées et qui a su se réserver par ses participations antérieures et surtout par l'absorption des usines de Montataire et de Trignac, des concours miniers, industriels et commerciaux fort intéressants, qui a su, d'autre part, maintenir au niveau désirable ses moyens financiers, se trouve dans les meilleures conditions pour profiter de la reprise et pour bénéficier, éventuellement, des contingentements maxima qui pourraient être fixés au cours des ententes futures.

La société peut donc envisager l'avenir avec confiance.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 841 :

Forges et aciéries du Nord et de l'Est

Conseil : Gaston Griot, pdt hon. ; E. Cuvelette, Jules Bernard, pdts ; Maurice Métayer, v.-pdt ; Alfred-Auguste Deschamps, E. Harmant, E. Vopel, F. Villain, Félix Bollaert, François Arthur Théodore Laurent, Georges Lenormand, J. Cabrol, J. Canard, Jean Joubert, L. Demaret, M. Wallaert, Mathieu Goudchaux, P. Boigues, adm.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1933)

.....
L'assemblée a ratifié en qualité d'administrateurs de MM. Alexis Aron, Fernand Balthasar, Henri Fauquet, Jacques Lehideux et Étienne Thouzellier. Elle a réélu MM. Ernest Cuvelette, Jean Cabrol, Maurice Métayer. administrateurs sortants.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Forges et aciéries du Nord et de l'Est

(Le Temps, 8 janvier 1934)

Ainsi que le *Temps* l'a déjà indiqué, l'assemblée générale des actionnaires du 28 décembre a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin et voté un dividende de 12 fr. 50. Cette répartition a été mise en paiement le 29 décembre. Ce même dividende sera payé aux 40.000 actions A à créer jouissance au 1^{er} juillet 1932 en représentation de l'apport-fusion de la Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre ; il sera également payé aux 64.000 actions A à créer dans les mêmes conditions, en rémunération des apports de la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire, quand l'absorption de cette société sera devenue définitive.

Rappelons que les comptes de l'exercice 1932-1933 ont fait ressortir un bénéfice net de 6 millions 727.008 francs et, compte tenu du report antérieur, un solde disponible, de 20 millions 976.731 francs. Pour l'exercice 1931-1932, le bénéfice de 5.680.917 francs avait été porté avant bilan aux amortissements.

« L'exercice dont nous avons à vous rendre compte et qui s'étend du 1^{er} juillet 1932 au 30 juin 1933, a continué à subir les effets de la crise qui, depuis près de trois ans, paralyse l'économie mondiale, souligne le conseil dans son rapport.

Le taux de marche de l'industrie métallurgique française n'a pas dépassé, pour les deux semestres considérés, 62 % de celui réalisé pendant la période 1929-1930 ; les conditions défavorables résultant de cette restriction considérable de la production n'ont été que très partiellement compensées par le fonctionnement de nos différentes ententes.

Nous vous avons déjà entretenus des efforts entrepris à cet égard sur notre marché intérieur, où nous avons pu maintenir une certaine stabilité des prix. Des accords analogues ont été réalisés depuis lors dans le domaine international ; ils sont encore trop récents pour qu'il soit possible d'en apprécier déjà les résultats. Ils ont, du moins, permis de limiter la gravité des conséquences qu'eût certainement entraînées le déséquilibre général des changes.

Notre société a souffert, comme toutes les autres, de la pénurie des tonnages répartis par les comptoirs ; elle a pu, néanmoins, vers la fin de l'exercice, trouver un certain supplément d'activité, cependant encore insuffisant, dans l'alimentation en demi-produits des usines de la Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre.

Nous vous rappelons que, dans votre assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 1933, vous avez autorisé, sous certaines conditions suspensives, l'absorption par voie de fusion de la Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre, d'une part, de la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire, d'autre part.

En ce qui concerne la première, la condition suspensive visait l'obtention du décret autorisant la réunion des concessions minières possédées par les deux sociétés. Ce décret est intervenu le 2 septembre 1933 ; votre conseil d'administration, conformément aux pouvoirs que vous lui avez conférés dans votre assemblée générale du 23 février 1933, a constaté, dans sa séance du 14 octobre 1933 la réalisation de la condition suspensive. L'absorption par voie de fusion de la Société des hauts fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre est donc devenue définitive. Le capital de votre société s'est trouvé, de ce fait, augmenté de 10 millions de francs par la création de 40.000 actions A de 250 francs destinées à rémunérer les apports de la société absorbée ; il a été ainsi porté de 137 millions de francs à 147 millions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence, conformément à la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 1933

En ce qui concerne les Usines métallurgiques de la Basse-Loire, son absorption par voie de fusion est subordonnée à la réalisation des deux conditions suspensives stipulées aux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 1933, savoir conclusion d'un accord relatif au remboursement du crédit des prestations en nature

accordé aux Usines métallurgiques de la Basse-Loire ; obtention des décrets autorisant la réunion des concessions minières des deux sociétés.

L'accord, relatif aux prestations a été signé le 10 août 1933 ; par contre, les décrets relatifs à la réunion des deux concessions ne sont pas encore intervenus ; nous avons le ferme espoir que la publication de ces décrets sera un fait accompli dans un délai très prochain.

Le capital social de votre société sera, à ce moment, augmenté de 16 millions de francs et porté à 163 millions de francs, l'augmentation de 16 millions de francs correspondant à la création de 64.000 actions A de 250 francs chacune, destinées à rémunérer les apports des Usines métallurgiques de la Basse-Loire. »

Répondant à un actionnaire, le président, M. Ernest Cuvelette, a fourni les indications suivantes sur l'exercice en cours :

« En ce qui concerne notre situation actuelle au point de vue industriel et commercial, les actionnaires de la Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est ont certainement lu déjà avec intérêt les communications qui ont été soumises aux précédentes assemblées d'autres sociétés. En particulier, le rapport de la Compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt a exposé très fidèlement la situation non seulement de cette compagnie, mais de toute l'industrie métallurgique française.

L'exercice qui s'est terminé le 30 juin dernier a été marqué par des symptômes favorables. Il s'est dessiné dans les deux derniers trimestres 1932 une amélioration des prix et des tonnages qui s'est poursuivie dans le premier semestre de 1933. Il s'est produit, d'autre part, un fait extrêmement important, qui est la constitution des comptoirs internationaux. Ces comptoirs fonctionnent d'une façon satisfaisante ; grâce à eux, un progrès certain a été réalisé. Suivant une formule que je préconisais depuis longtemps, nous avons commencé à produire dans l'ordre et à vendre dans l'ordre. Il n'y a plus maintenant qu'à attendre le résultat de cette organisation générale.

En ce qui concerne le volume de la production, les perspectives sont moins favorables pour l'année en cours. On ne dépeindrait pas la situation d'une façon exacte en disant que nous sommes en état de crise ; nous avons à constater un ordre économique nouveau qui s'est substitué à un ordre économique ancien. Il faut donc nous adapter aux conditions nouvelles et aux difficultés présentes. Nous constatons un élément extrêmement favorable dans l'arrêt de la chute des prix, qui se manifestait avant la constitution des comptoirs. L'amélioration apparaît du reste aussi bien sur notre marché intérieur que sur les marchés d'exportation.

J'ai confiance dans l'avenir de notre société comme dans celui de toutes les grandes sociétés métallurgiques, mais personne ne doit se dissimuler que nos entreprises traversent encore une phase difficile.

Je préférerais évidemment pouvoir vous présenter des perspectives meilleures mais sans vouloir rappeler tous les facteurs de la crise que nous traversons, je suis obligé de constater qu'une amélioration des débouchés n'a pas encore accompagné l'amélioration indiscutable des prix.

Il y a eu dans les trois derniers mois une diminution sensible des demandes de la consommation intérieure française, mais nous espérons que cette diminution n'est que provisoire.

AVIS DE DÉCÈS
CHAMPSECRET (Orne)
(L'Ouest-Éclair, 6 mars 1934)

M. et Mme André Cabrol, Mlle Marie-Anne Cabrol. le capitaine et Mme Houssin de Saint Laurent, Mlle Antoinette Cabrol ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean CABROL,
chevalier de la Légion d'honneur
président de la chambre de commerce de Flers

leur père pieusement décédé à Varenne, le 3 mars 1934 dans sa 78^e année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le jeudi 8 mars 1934. à 10 h. 1/2 à Champsecret (Orne).

RAPPORTS ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST

Assemblée ordinaire du 8 décembre 1934

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 décembre 1934)

L'exercice a été marqué par diverses absorptions de sociétés qui ont porté le capital à 163 millions de francs. Les résultats bénéficiaires sont en augmentation de plus de deux millions sur les précédents.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur les comptes de l'exercice 1933-1934 : ceux-ci se clôturent sur un solde créditeur de 9.931.255 fr. 09. en augmentation de 2.204.217 fr. 99 sur le chiffre du bilan précédent.

L'exercice dont nous avons à vous rendre compte et qui s'étend du 1^{er} juillet 1933 au 30 juin 1934, n'a apporté aucune amélioration dans la situation économique générale. La légère tendance à la reprise qui s'était manifestée au cours du premier semestre de l'année 1933 n'a eu qu'un caractère passager. La consommation du marché intérieur français dans les catégories de produits qui intéressent notre société, s'est élevée à 2.780.000 tonnes, en léger fléchissement par rapport au chiffre de la période des douze mois antérieurs (2.929.000 tonnes). De même, pour les catégories de produits exportés par notre société, les exportations totales de la métallurgie française se sont élevées, dans la même période, à 1.005.000 tonnes contre 1.000.000 tonnes pour l'exercice antérieur.

L'insuffisance des taux de marche des diverses usines se traduit par de sérieuses difficultés techniques ; les conséquences en ont pourtant été atténuées partiellement par le fonctionnement de nos ententes internationales et intérieures. Ces dernières arrivent à expiration au cours de l'année 1935 ; nous devons espérer qu'elles pourront se renouveler, sous réserve des modifications dont l'expérience des trois dernières années aura mis en évidence la nécessité.

En ce qui concerne plus particulièrement notre société, l'exercice a été spécialement marqué par la réalisation des opérations de fusion avec la Société des Hauts Fourneaux et laminoirs de Montataire et de la Sambre et avec la Société des usines métallurgiques de la Basse-Loire.

Comme nous vous l'exposons dans notre précédent rapport, chacune de ces opérations était subordonnée à la réalisation de certaines conditions suspensives. Cette réalisation a pu être constatée par votre conseil d'administration, dans ses séances du 14 octobre 1933 pour la Société de Montataire et de la Sambre, et du 13 janvier 1934 pour la Société des Usines métallurgiques de la Basse-Loire.

Le capital de votre Société a été ainsi successivement augmenté de 10 millions et de 10 millions, et porté en conséquence à 103 millions de francs, par la création de 104.000 actions A de 250 fr.

Du fait de ces deux augmentations de capital, les articles 6 et 7 des statuts se sont trouvés modifiés, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 1933.

La résiliation des opérations de fusion se traduit, dans le bilan qui vous est soumis, par l'incorporation dans les différents chapitres des divers éléments actifs et passifs provenant des apports de chacune des deux sociétés absorbées ; leur ensemble figurait à titre de comptes d'ordre, tant à l'actif qu'au passif du bilan précédent. Nous avons simplement appliqué à ces différents comptes les rectifications correspondant aux modifications survenues depuis la date des apports ; les soldes créditeurs résultant des opérations de fusion ont été réparties dans différents comptes du passif.

Avant de passer en revue les résultats de nos diverses divisions et de nos principales participations, nous tenons à remercier en votre nom notre direction et ses fidèles collaborateurs, dont nous sommes heureux de vous signaler la compétence et le dévouement.

La production de nos divisions (Valenciennes, Louvroil et Hautmont) s'est élevée à 359.678 tonnes de fonte et 346.676 tonnes d'acier Thomas et Martin.

Ces chiffres font ressortir, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de 54.779 tonnes pour la fonte et 58.904 tonnes pour l'acier, correspondant notamment aux fournitures faites à nos nouvelles divisions d'Hautmont et de Montataire.

Les divisions de Jarville, Frouard et Trignac sont demeurées inactives.

L'extraction de la mine de Pienne s'est élevée à 832.549 tonnes contre 704.086 t. pendant le précédent exercice.

PARTICIPATIONS MÉTALLURGIQUES ET MINIÈRES

Société des Forges et Aciéries de Nord et Lorraine

L'extraction des mines de la société n'est maintenue au niveau du chiffre du dernier exercice ; la production de fonte n'a pas dépassé 30 % de la capacité de production des hauts fourneaux. La division électrochimique continue à donner des résultats satisfaisants.

Société Nouvelle des Charbonnages du levant de Mons

Les recherches aux étages de 815 et 865 mètres ont permis d'atteindre un faisceau de veines exploitables. Étant donné l'état de crise que traverse actuellement l'industrie charbonnière de Belgique, la société a décidé de suspendre provisoirement tous autres travaux d'exploration ou d'exploitation ; elle se borne à assurer l'épuisement des eaux et l'entretien des puits et galeries principales.

Mines de Saint-Pierremont.

La production de 1933 a été de 607.625 tonnes contre 727.517 tonnes pendant l'année précédente.

Société des Mines de Bazailles

La production est passée de 72.441 tonnes à 111.226 tonnes au cours de l'exercice 1933-1934.

Mines de fer de Segré

L'extraction a été de 106.506 tonnes contre 65.876 tonnes.

Société franco-belge de Somorrostro

La production de l'année 1933 est en amélioration assez sensible sur celle de l'année précédente (50.701 tonnes contre 40.058).

*
* * *

Les bénéfices de l'exploitation s'élèvent à fr. 16.459.610 23
Nous en déduisons le montant des charges sociales et obligataires 7.528.364 55
Le bénéfice net de l'exercice est donc de 8.931.255 68
auquel vient s'ajouter le report des exercices antérieurs 6.826.731 74
Le solde créditeur du compte de profits et pertes est ainsi de 15.757.987 12
Nous vous proposons :
1° L'affectation aux amortissements d'une somme de : 4.000.000 00
2° La distribution d'un dividende de 12 fr. 50 par act. A et B
Ce dividende représente, pour les 652.000 actions A et B composant le capital de
163.000.000 00 existant au 30 juin 1934. une somme de fr. 8.150.000 00
12.150.000 00
Il reste une somme de 3.607.987 42
que nous vous proposons de reporter à nouveau.

LES RÉOLUTIONS

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Elles ont trait : 1° À l'approbation des comptes, des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, et au quitus de leur gestion aux administrateurs ; 2° À la répartition aux 632.000 actions A et aux 20.000 actions B constituant le capital social au 30 juin 1934. d'un dividende de 12 fr. 50 qui sera payable à partir du 30 décembre 1934, sous déduction des impôts.

Les coupons nets ressortent à : actions A nominatives 11 fr. 06 (personnes physiques) et 10 fr. 46 (personnes morales) ; actions A au porteur. 8 fr. 86 ; actions B, 11 fr. 06 (personnes physiques) et 10 fr. 46 (personnes morales).

Par la troisième résolution, l'assemblée a ratifié les nominations faites par le conseil d'administration de MM. Omer Bigo et Georges Collet, comme administrateurs.

Par la quatrième résolution, l'assemblée a réélu comme administrateurs, pour une période de six années, MM. Henri Fauquel, Mathieu Goudchaux, Edmond Vopel et Maurice Wallaert,

Les commissaires aux comptes sortants, MM. Belliéni, Massenet et Ch. Verley-Bollaert, ont été confirmés dans leurs fonctions.

Enfin, par une dernière résolution, l'assemblée a approuvé les entreprises ou marchés dans lesquels certains membres du conseil peuvent avoir pris ou conservé un intérêt direct ou indirect, et a renouvelé aux membres du conseil d'administration les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

À l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires se sont réunis en assemblée extraordinaire en vue de mettre en harmonie les statuts de la société avec la loi du 13 novembre 1933 sur les actions A vote plural.

L'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions présentées, c'est-à-dire :

1° Échange des 30.000 actions B à vote plural numérotées de 1 à 20.000 actuellement existantes, toutes nominatives et entièrement libérées, contre 20.000 actions de 250 francs chacune entièrement libérées, numérotées de 632.501 à 652.000, portant jouissance du 1^{er} juillet 1934, tous pouvoirs étant donnés au conseil pour l'exécution de cette décision ;

2° Attribution, aux actions provenant de l'échange des actions B et qui resteront nominatives, d'un droit de vote double de celui attribué aux autres actions et ce, dès cet échange ; octroi d'un droit de vote double à toutes les autres actions entièrement

libérées pour lesquelles il sera justifié de leur inscription nominative au nom du même titulaire depuis deux ans au moins, l'exercice du droit de vote double pouvant être retiré aux actionnaires de nationalité étrangère par simple décision du conseil d'administration ;

3° Suppression pure et simple de tous avantages attribués en vertu des articles 10 et 49 des statuts aux actions de la catégorie A actuellement existantes ; répartition, en conséquence, de la totalité des bénéfices distribuables de la société, des réserves et des bonis de liquidation entre tous les actionnaires suivant le nombre d'actions possédées par chacun d'eux. En conséquence, et sauf le droit de vote double conféré comme ci-dessus indiqué, dans tous les cas où il pourra être exercé, toutes les actions représentant le capital social seront désormais assimilées et auront toutes les mêmes droits et ce, à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 1934, c'est-à-dire à compter du début de l'exercice social actuellement en cours ;

4° En conséquence de l'échange des 20.000 actions B contre 20.000 actions nouvelles, le capital social de 163 millions de francs sera divisée en 652.000 actions de 250 fr. chacune, toutes entièrement libérées, d'une seule catégorie et sans appellation particulière ;

5° Modification découlant des décisions ci-dessus, aux articles 6, 7, 10, 12, 15, 21, 37, 40 et 49 des statuts.

PARIS
Comptoir des tôles galvanisées
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1935)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet la vente pour le compte de ses adhérents ou de tous autres, et pour son compte propre, de tôles galvanisées de tous choix et de toutes formes.

Le siège est à Paris, 44, rue de Lisbonne. Le capital social est fixé à 120.000 fr., en 1.200 actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire.

Le conseil d'administration comprend les Aciéries de Longwy, les Établissements A. Bavay, les Établissements Becco frères, les Ateliers de galvanisation de Bruay (Nord) ; M. Hubert Bindschedler, industriel, à Paris, 47, boulevard Beauséjour ; la Société anonyme de Construction et de galvanisation de Denain-Lourches, la Société générale des cirages français, les *Forges et aciéries du Nord et de l'Est*, la Galvanisation, Le Phénix, les Établissements Ziegler et la société en nom collectif Établissements Ziegler et Seytre.

1936 : ALFRED DESCAMPS (Mines de Lens), PRÉSIDENT

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Journal des débats*, 14 décembre 1936)

Les actionnaires se sont réunis le 12 décembre en assemblée ordinaire sous la présidence de M. A[lfred] Descamps, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1935-36, qui ont été approuvés par l'assemblée, se clôturent, après amortissements, par un solde créditeur de 11.753.816 francs, en accroissement. de 1.188.341 francs sur le bilan précédent. Il s'y ajoute les bénéfices

reportes, soit 2 millions 25.462 francs, ce qui porte le solde net disponible à 13.779.279 francs. Le dividende a été fixé à 18 francs brut par action une somme de 1.538.744 francs est reportée à nouveau.

La production s'est élevée à 418.228 tonnes de fonte Thomas et 398.409 tonnes d'acier Thomas et Martin ces chiffres sont en augmentation de 122.020 tonnes pour la fonte et 108.394 tonnes pour l'acier sur ceux de l'exercice précédent. La consommation du marché intérieur français, pour les produits intéressant la société, s'est élevée à 2.831.000 tonnes contre 2.654.000 tonnes en 1934-1935. Pour les catégories de produits exportés par la société, les exportations totales de la métallurgie française ont été de 871.000 tonnes contre 1.105.000 tonnes.

Le rapport rappelle ensuite que les Comptoirs intérieurs ont été renouvelés pour une période de cinq ans, à l'exception du Comptoir des tôles minces, dont la reconstitution est toujours en discussion.

La société poursuit l'exécution de diverses installations et transformations destinées à améliorer les conditions générales de production. L'extraction de la mine de Pienne a été de 864.383 tonnes contre 743.537 tonnes pendant le précédent exercice ; les divisions de Jarville, Frouard et Trignac sont demeurées inactives.

Après des renseignements sur la marche des participations métallurgiques et minières au cours de l'exercice, le rapport donne l'analyse du bilan au 30 juin 1936 et la répartition des bénéfices indiquée plus haut.

L'assemblée a adopté toutes les résolutions proposées par le conseil, comportant, notamment, outre l'approbation des comptes et du dividende, la ratification de la nomination comme administrateur de M. Liévin Danel [Mines de Lens], et la réélection pour six ans de MM. Jules Bernard, Félix Bollaert, Théodore Laurent et François Villain, administrateurs sortants.

Dans son allocution, le président a souligné la satisfaction qu'éprouve le conseil à pouvoir distribuer aux actionnaires un dividende augmenté. Il a exprimé le souhait que l'amélioration constatée au cours de l'exercice 1935-1936 se poursuive. Malheureusement, depuis la clôture de l'exercice, la société se trouve devant des conditions de travail plus délicates et plus difficiles.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 971 :

Forges et aciéries du Nord et de l'Est

Conseil : Alfred Descamps, président ; Jules Bernard et F. Villain, v.-pds ; Alexandre Aron, adm.-dir. gén. ; F. Balthasar ; O. Bigo ; P. Boigues ; G. Collet ; L. Danel ; H. Fauquel ; M. Goudchaux ; Th. Laurent ; J. Lehideux ; G. Lenormand ; R. Salmon ; E. Thouzellier ; E. Vopel ; M. Wallaert.

Commissaires des comptes : MM. H. Belliéni, A. Massenet, E. Desroy.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Chemins de fer du Nord*

(*Le Temps*, 13 février 1937)

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a nommé administrateur en remplacement de M. Félix Bollaert, décédé, M. Alfred Descamps, président du conseil d'administration de la Société des mines de Lens, ancien président de la chambre de commerce de Lille.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est

(*Le Temps*, 15 mars 1937)

Au moment où les besoins de la consommation s'avèrent tels que les usines peuvent difficilement faire face aux demandes du marché intérieur et se trouvent, par conséquent, dans l'impossibilité d'accroître leurs livraisons à l'extérieur. malgré les avantages qui leur sont offerts à l'exportation, en Angleterre notamment, il est intéressant de remarquer qu'a trois des divisions des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, Jarville, Frouard et Trignac, sont encore demeurées inactives au cours de l'exercice 1935-1936. Les conditions se trouvent actuellement complètement modifiées et il est à supposer que la société ne tardera pas à utiliser la puissance de production qu'elle détient ainsi en réserve. On cote 939 contre 810 après avoir atteint au plus haut.

NÉCROLOGIE

Maurice Métayer

(*Le Journal des débats*, 28 juillet 1937)

On annonce la mort de M. Maurice Métayer, professeur à l'École centrale des Arts et manufactures, vice-président des Forges et aciéries du Nord et de l'Est.

Société française de l'Ouenza

(in Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

[...] Au conseil de l'Ouenza siègent : ... M. Jules Bernard...

Annuaire industriel, 1938 :

FORGES et ACIÉRIES du NORD et de l'EST (Soc. an. des), Siège social : 25. r. de Clichy, Paris, 9^e. T. Trin. 08-84 (5 lignes groupées, Inter Trin. 59. Ad. t. Kéracrier-Paris-118. Chèques post. Paris 385-95. Cap. 163.000.000 de fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A[lfred] Descamps ; vice-prés. : MM. J[ules] Bernard ; M[aurice] Métayer [† juillet 1937] ; F[rançois] Villain ; Adm. dir. gén. : M. A[lexis] Aron ; Adm. : MM. [Fernand] Balthasar [des Hts fnx et laminoirs de Montataire], Bigo [Mines de Lens], P[aul] Boigues [de Commentry-Fourchambault (apport Pont-à-Vendin)], F[élix] Bollaert, G[eorges] Collet [anc. dir., puis adm. des UMBL, adm. des Grands Travaux de l'Est (GTE)], L[iévin] Danel, L. Demarest [anc. adm. UMBL], H. Fauquel [Fauquet ?], M[athieu] Goudchaux, Th[éodore] Laurent [Forges de la Marine], J. Lehideux [banquier, Paris], G[eorges] Lenormand [Nord et Lorraine], É[tienne] Thouzellier [X 1891. Un. des mines], E[dmund] Vopel [Ateliers Marcadet (mobilier métallique), Boulonneries de Louvroil, Mines d'Anderny-Chevillon], M[aurice] Wallaert [du textile et des Mines de Lens]. — Direct. des usines : M. E. Riche, Valenciennes (Nord). T. 36-70 à 36-75. Ad. t. Aciéries-Valenciennes. Usines à : Valenciennes; Louvroil et Hautmont (Nord), à Montataire (Oise), à Frouard (M.-et-M.), à Trignac (Loire-Inf.). — Mines de fer : à Pienne (Bassin de Briey), à Chavigny et Frouard (Bassin de Nancy).

Minerais de fer. — Fontes Thomas et de moulage. — Aciers Thomas et Martin. Demi-produits, rails, traverses, poutrelles, cadres de mine et queues de soutènement. Aciers marchands, profilés spéciaux, feuillardés et bandes à tubes. Tôles noires et galvanisées, planes et ondulées. Profilés pour menuiserie et huisserie métalliques. Essieux, bandages, frettes et aciers martelés. Fûts métalliques. — Scories de déphosphoration (3-2989).

Voir annonces : 60-8 et 285-9.

LA SITUATION DANS LE NORD
Chez les métallurgistes
(*Le Journal des débats*, 27 novembre 1938)

Pour l'évacuation des usines des Forges et aciéries du Nord-Est, à Trith-Saint-Léger, le comité de grève a demandé que les gardes mobiles n'interviennent pas. On lui a donné satisfaction et les ouvriers ont quitté les ateliers.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Temps*, 19 décembre 1938)

Le rapport du conseil qui a été présenté à l'assemblée générale du 10 décembre analyse en ces termes la situation de l'industrie métallurgique :

« L'activité sidérurgique française a évolué dans des conditions très variables au cours de cette période. Le deuxième semestre de l'année 1937 a bénéficié encore de l'afflux de commandes des mois antérieurs, situation dont nous avons signalé l'an dernier le caractère spéculatif ; négociants et consommateurs se hâtaient de compléter ou de constituer des stocks par crainte des hausses prochaines et non en prévision d'une reprise réelle et saine de l'activité générale. Dès la fin de 1937, on constatait l'abstention prononcée de la clientèle, qui trouvait par ailleurs trop de sujets d'inquiétude dans l'évolution redoutable des événements extérieurs et dans la persistance, à l'intérieur, de l'agitation sociale.

» L'exécution des programmes d'armement ne mettait du reste en œuvre que des tonnages limités. La diminution des besoins nationaux ressort nettement du relevé global des commandes reçues de juillet 1937 à juin 1938, pour les produits courants (laminés marchands, poutrelles, tôles fortes et moyennes), dont le total a été de 1.341.443 tonnes contre 1.007.137 tonnes dans les douze mois antérieurs, soit une diminution considérable de 22,67 %.

» L'exportation a été soumise à des fluctuations du même ordre. Le surcroît d'activité, dont les principaux pays producteurs ont bénéficié en 1938 et 1937 sur leurs propres marchés, avait naturellement ralenti l'importance des offres à l'extérieur. Les prix, demeurés longtemps à des niveaux anormalement bas, s'étaient rapidement relevés ; **mais la baisse des cours de certaines matières premières affecta sérieusement vers la fin de l'année la capacité d'absorption des marchés d'outre-mer.** En même temps, les difficultés auxquelles donnait lieu le renouvellement des ententes internationales provoquèrent, pendant plusieurs mois, la réserve des acheteurs. C'est ainsi que, pour notre seul pays, les livraisons à l'exportation descendirent de 787.000 tonnes, chiffre du dernier semestre de 1937, à 574.000 tonnes pour le premier semestre de 1938, une réduction de 28 %.

« Doublement affectée sur le marché intérieur comme à l'exportation, la production métallurgique française accuse une réduction sensible au cours des premiers mois de 1938 ; après avoir atteint 3.978.000 tonnes dans le premier semestre 1937, et 3.980.000 tonnes dans le deuxième, la production n'est plus que de 3.814.000 tonnes pour le premier semestre 1938, subissant ainsi une réduction de 736.000 tonnes, soit 18 %.

» Toute prévision d'avenir serait particulièrement imprudente dans les temps incertains que nous traversons. Nous devons cependant vous indiquer que l'accord intervenu en juin, pour la prolongation des ententes internationales jusqu'au 31 décembre 1940, a provoqué une reprise appréciable sur les marchés d'exportation. En ce qui concerne, d'autre part, la consommation nationale, nous devons avoir le ferme espoir que la leçon sévère des événements récents amènera notre pays à trouver en lui-même l'énergie indispensable à son redressement financier, économique et social, redressement essentiellement conditionné par le retour à la stabilité dans l'ordre, le travail et la discipline. 00

Le rapport ajoute qu'en ce qui concerne la société, son activité au cours de l'exercice a été caractérisée par les chiffres suivants : 487.696 tonnes de fonte contre 514.659 tonnes au cours du précédent exercice, 467.231 tonnes d'acier contre 462.091 tonnes, 1.123.170 tonnes de minerai contre 1.079.719 tonnes. À rappeler d'ailleurs que l'exercice 1936-1937 avait été gravement troublé par six semaines d'interruption de travail dans les divisions de Louvroil et d'Hautmont, à la suite de la grève qui a affecté tout le bassin de la Sambre, de décembre 1936 à janvier 1937.

Le programme d'amélioration d'outillage s'est poursuivi, dans les diverses usines, sur un rythme analogue à celui du précédent exercice.

Rappelons que les résultats de l'exercice au 30 juin 1938 se sont traduits, après affectation de 30 millions aux amortissements, par un bénéfice de 22.788.801 francs contre 21.399.118 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 30 francs contre 25 francs.

Le rapport donne les indications suivantes sur l'activité des entreprises minières et métallurgiques dans lesquelles la société est intéressée :

Société des forges et aciéries de Nord et Lorraine. — L'extraction des mines et la production de fonte accusent de faibles variations sur le précédent exercice. Les résultats permettent la distribution d'un dividende de 30 francs par action.

Société nouvelle des charbonnages du Levant de Mons. — Aucun changement dans l'activité de la société, qui continue à assurer l'entretien des galeries principales du fond.

Mines de Saint-Pierremont. — La production de 1937 a été de 1.031.905 tonnes contre 706.660 tonnes en 1936.

Société des mines de Bazailles. — La production est passée de 280.209 tonnes à 274.841 tonnes au cours de l'exercice. Tout le minerai siliceux nécessaire à nos divisions du Nord nous a été fourni par les mines de Bazailles. On a terminé le fonçage du deuxième puits rendu nécessaire par le développement de la production.

Mines de fer de Segré. — L'extraction a été de 182.211 tonnes contre 151.587 tonnes ; les expéditions se sont réparties entre l'Angleterre et l'Allemagne ; elles ont été sérieusement limitées, en ce qui concerne ce dernier pays, par les restrictions apportées dans la délivrance des licences d'exportation.

Société franco-belge de Somorrostro. — La production, gravement affectée par les événements d'Espagne, est tombée de 132.946 tonnes en 1936 à 57.085 tonnes en 1937 ; elle accuse actuellement une tendance assez nette à l'augmentation, en raison du calme revenu dans la province de Bilbao.

Forges et aciéries du Nord et de l'Est
(*Le Temps*, 23 et 25 septembre 1939)

Selon l'Agence économique et financière, la société poursuit actuellement, avec les services de l'armement des négociations en vue de la réouverture des forges de Trignac

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1005 :

Forges et aciéries du Nord et de l'Est

Conseil : Alfred Descamps, président ; Jules Bernard et F. Villain, v.-pdts ; Alexandre Aron, adm.-dir. gén. ; F. Balthasar ; O. Bigo ; P. Boigues ; G. Collet ; L. Danel ; H. Fauquel ; M. Goudchaux ; Th. Laurent ; J. Lehideux ; G. Lenormand ; E. Riche ; P. Thiriez ; E. Thouzellier ; M. Wallaert.

Commissaires des comptes : MM. E. Desroy, H. Estève, A. Massenet.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST

(*Le Temps*, 15 avril 1940)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 10 février, a décidé que, à titre exceptionnel, à l'exercice normalement clos le 30 juin 1939 sera incorporée la partie de l'exercice 1939-1940, allant du 1^{er} juillet 1939 au 31 août suivant, de telle sorte que l'exercice 1939-1940 comprenne seulement le temps écoulé entre le 1^{er} septembre 1939 et le 30 juin 1940.

Le conseil a, en outre, été autorisé à changer la date de ce dernier exercice et à modifier la période du ou des exercices suivants, au cas où l'effet de la législation spéciale concernant l'organisation de la nation en temps de guerre prendrait fin à une date ne coïncidant pas avec le 30 juin.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1938-1939, dont la durée a été ainsi de quatorze mois. Rappelons que les résultats de cet exercice se sont traduits, après 72 millions d'amortissements, par un bénéfice de 23.083.005 francs contre 22.788.801 francs pour l'exercice 1937-1938.

Le dividende a été maintenu à 30 francs par action.

En vue de répondre aux demandes toujours accrues de la défense nationale, notre société s'applique actuellement à intensifier au maximum l'activité de toutes ses mines et usines, indique le conseil dans son rapport ; elle le fait malgré les difficultés résultant des circonstances et l'importance des vides créés par la mobilisation ; nous sommes heureux de vous signaler de nouveau, à cette occasion l'entier dévouement dont tout le personnel continue à faire preuve.

Nos efforts ne se limitent pas à nos quatre divisions du Nord ; nous avons dû, dès les premiers jours de septembre et sur l'appel des pouvoirs publics, entreprendre la remise en état de marche de notre usine de Trignac. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la complexité de cette tâche, que nous entendons poursuivre avec le maximum d'énergie.

L'exercice 1938-1939, dont nous avons à vous rendre compte, a été déminé par les événements extérieurs qui n'ont cessé depuis septembre 1938, d'étendre sur toute l'Europe une menace chaque jour plus redoutable. Toute initiative industrielle d'ordre privé s'en était trouvée paralysée et les demandes de caractère courant étaient des plus limitées ; en revanche, les exigences de l'armement se faisaient de plus en plus pressantes, et l'ampleur des nouveaux programmes n'a pas tardé à exercer son action dans toutes les sphères de l'industrie sidérurgique. La production française d'acier est ainsi passée de 4.727.000 tonnes, dans le premier trimestre 1938, à 2.431.000 tonnes dans le deuxième trimestre 1939, soit un accroissement de 24 %.

Sur le marché extérieur, les besoins ont accusé de même une progression régulièrement croissante, en liaison avec le développement des industries d'armement dans les différents pays ; les exportations françaises, qui étaient de 574.000 tonnes dans le premier semestre 1938, ont atteint 800.000 tonnes pour le premier semestre 1939.

L'activité de notre société a suivi le rythme général de la production française ; notre fabrication de fonte, qui était de 804.000 tonnes dans le premier semestre 1938, est

passée à 275.000 tonnes dans le premier semestre 1939 ; notre production d'acier a varié dans les mêmes périodes de 494.000 tonnes à 275.000 tonnes.

Notre programme de travaux de premier établissement s'est poursuivi normalement en 1938-1939 ; la partie essentielle en était heureusement terminée avant le 1^{er} septembre, en ce qui concerne notamment la remise à feu du quatrième fourneau de Valenciennes, à creuset agrandi, et la modernisation des appareils Cowper.

Nous avons entrepris, depuis un certain temps, à notre usine de Valenciennes, en collaboration avec la Société d'électrochimie et d'électrometallurgie d'Ugine, un programme important d'essais, en vue de l'application à l'acier Thomas du procédé Perrin d'améliorations de l'acier. Nous avons la satisfaction de vous faire connaître que ces travaux ont abouti à des résultats des plus intéressants : le problème d'obtention, à partir de l'acier Thomas, d'aciers de qualité, comparables aux aciers Martin ou électriques, est aujourd'hui pratiquement résolu. Le nouvel acier est désigné sous le nom d'acier Ugiperval. Les deux sociétés d'Ugine et du Nord-Est ont cédé, pour la durée de la guerre, à M. le ministre de l'armement, une licence d'exploitation des brevets correspondants, avec la faculté pour lui de rétrocéder des sous-licences, pour la même durée et sous certaines conditions, aux sociétés métallurgiques de son choix. Nous tenons, à ce sujet, à exprimer notre gratitude à nos excellents collaborateurs de la direction et des usines qui, par leur ténacité, et en intime collaboration avec les distingués ingénieurs de la société d'Ugine, ont été les bons ouvriers de cette réalisation.

L'exécution de ces nouvelles fabrications va entraîner certaines immobilisations complémentaires ; il convient en même temps d'assurer l'aisance de notre trésorerie. Nous disposons, comme suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 1^{er} avril 1930, d'une faculté d'émission de 50 millions de francs ; nous avons décidé d'utiliser cette faculté.

Il nous paraît opportun, d'autre part, de pouvoir toujours disposer d'une possibilité d'émission, particulièrement justifiée dans les circonstances actuelles.

Nous vous proposons, en conséquence, de nous accorder l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, et jusqu'à concurrence d'un maximum effectif de 100 millions à l'émission de bons ou d'obligations.

En ce qui concerne les participations métallurgiques et minières, le rapport indique qu'à la Société des forges et aciéries de Nord et Lorraine, l'extraction des mines a souffert des restrictions apportées aux exportations ; la production de fonte a été à peu près semblable à celle du dernier exercice. Les résultats permettent le maintien du dividende antérieur.

L'activité de la Société Nouvelle des Charbonnages du Levant de Mons n'accuse aucun changement ; on continue à assurer l'entretien des galeries principales du fond.

La production de 1938 aux mines de Saint-Pierremont a été de 838.499 tonnes, contre 4 millions 031.905 tonnes en 1937.

La Société des mines de Bazailles a produit 220.244 tonnes, contre 230.209 tonnes au cours du précédent exercice.

Aux Mines de fer de Segré, l'extraction a été pour l'exercice finissant le 30 juin 1939, de 468.497 tonnes, contre 482.214 tonnes dans l'exercice précédent.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal*, 1^{er} juin 1942)

Bénéfice de l'exercice 1941 : 19 753.902 fr. contre 19 millions 715.473 fr. pour l'exercice 1940 (16 mois). Total disponible : 22 millions 684.949 fr. contre 24.110.213

francs. La répartition qui sera proposée à l'assemblée du 11 juin n'est pas encore connue. Rappelons que, l'année dernière, il avait été distribué 30 fr. par action.

FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
(*Le Journal*, 29 juin 1942)

Placement et admission éventuelle à la cote d'un emprunt d'un montant, nominal maximum de 75 millions de francs en obligations 4 % de 5.000 francs.

Forges et Acières du Nord et de l'Est
(*Le Journal*, 21 février 1944)

L'assemblée extraordinaire du 10 février, tenue sous la présidence de M. Pierre Thiriez, a adopté à l'unanimité les résolutions présentées par le conseil d'administration.

Celui-ci se trouve ainsi autorisé à porter le capital de 163 à 326 millions par création de 652.000 actions de 250 francs à souscrire et à libérer en espèces ou par incorporation de réserves ou de primes, ou conjointement par ces deux procédés. tous pouvoirs étant donnés au conseil à ces fins.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1012 :
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
Conseil : P. Thiriez, pdt ; J. Le Blan et J. Lehideux, v.-pdt ; A. Aron, F. Balthasar, P. Boigues, G. Collet, G. Descamps, H. Fauquel, M. Goudchaux, G. Lenormand, R. Salmon.
Commissaires des comptes : E. Desroy, H. Estève, A. Massenet.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 1077 :
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
Conseil : P. Thiriez, pdt ; J. Le Bilan et G. Lenormand, v.-pdt ; F. Balthasar, P. Boigues, G. Collet, G. Descamps, M. Goudchaux, R. Salmon.
Commissaires aux comptes : E. Desroy, H. Estève, A. Massenet.

1948 : création d'Usinor en association avec Denain-Anzin.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 884 :
Forges et aciéries du Nord et de l'Est
Conseil : P. Thiriez, pdg ; J. Le Bilan et F. Balthasar, v.-pdg ; G. Collet, G. Descamps, Société anonyme des Forges et aciéries de Nord et Lorraine, P. Getten, E. Monick E. Salmon.
Commissaires aux comptes : H. Estève, R. Oblin.

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST
[Desfossés 1956/863]

Thiriez (Pierre)[ép. Madeleine Wallaert], 177 (ph Créd. Nord), 332 (Cie des ch. de fer du Nord), 491 (EMGP), 863 (ph Forges et aciéries du Nord et de l'Est).

Balthazar (F.), 825 (ph Usinor), 863 (pdg Forges et aciéries du Nord et de l'Est), 871 (liquid. Hts fnx et laminoirs de Montataire et de la Sambre).

Le Blan (Julien)[1882-1963][Ép. Louise Wallaert][Anc. adm. de la Cie de culture cotonnière du Niger], 177 (pdt Crédit du Nord), 523 (SOFINORD), 544 (Finalens), 825 (USINOR), 863 (Forges et aciéries du Nord et de l'Est), 865 (Forges et aciéries du Nord et Lorraine), 1669 (CS Le Blan & Cie).

Descamps (Guillaume)[x /00][Né en 1895. Fils d'Alfred, pdt Nord-Est. Ép. A.-M. Champetier de Ribes. 1925-1967 : Filatures Auguste Descamps. 1966 v.-pdt Forges et Ac. Nord et Est, adm. DNEL, Usinor, Industrielle et financière Babcock-Fives, Finalens, assurances Le Nord (selon WW 1971)], 77 (Nord-Risques divers), 523 (SOFINORD), 544 (Finalens), 825 (USINOR), 863 (Forges et aciéries du Nord et de l'Est), 865 (Nord-Lorraine), 977 (Fives-Lille).

Forges et aciéries du Nord et de Lorraine, 863 (Forges et aciéries du Nord et de l'Est).

Getten (Pierre)[fils de Maxime, père de Jacques = tous repr. Rothschild], 128 (UEIF depuis 1951), 332 (Ch. de fer du Nord), 364 (pdt Ch. de fer de l'Indochine et du Yunnan), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 393 (CIWLT), 465 (HPLM), [488], 491 (EMGP), 515 (Sté d'investissement du Nord), 571 (Belge des mines, minerais et métaux), 644 (Peñarroya-Maroc), 655 (Peñarroya), 863 (Forges et aciéries du Nord et de l'Est), 1168 (Cockerill), 1169 (Providence), 1407 (UCLAF), 1723 (Omnium nord-africain).

Monick (Emm.), 103 (Bq État Maroc), 113 (Bq de l'Indochine), 127 (pdt BPPB), 174 (Créd. nat.), 216 (pdt cté Paris Bq Ottomane), 221 (Sudameris), 247 (ph Créd. fonc. fr.-canad.), 474 (Suez), 863 (Forges+ac. N+E), 1839 (v.-pdt Tabacs Maroc), 1988 (Raff. suc. St-Louis), 2213 (v.-pdt Hachette).

Salmon (René)[0 /00](ing. ponts et chaussées), 523 (Sofinord), 863 (Forges et Ac. Nord et de l'Est), 1427 (Kali Ste-Th.), 1561 (adm. et anc. pdt Ciments frs).

Fontaine (P.)[0 /00], 561 (Dombrowa), 582 (Mines fer Segré), 584 (pdg Mines fer St-Pierremont), 863 (dg Forges et aciéries du Nord et de l'Est).

Clément (P.), 578 (Mines de Bazailles), 584 (Mines de fer de St-Pierremont), 863 (secr. gén. Forges et aciéries du Nord et de l'Est).

Estève (H.), 53 (comm. cptes Phénix-Incendie), 67 (comm. cptes Phénix-Acc.), 718 (comm. cptes Prod. chim.+raff. Berre), 863 (comm. cptes Forges et aciéries du Nord et de l'Est), 865 (comm. cptes Nord-Lorraine), 935 (comm. cptes CGEM), 1241 (comm. cptes SAFT), 1285 (comm. cptes CGE), 1298 (comm. cptes Parisienne d'air comprimé), 1299 (comm. cptes SUDAC), 1462 (comm. cptes Verr. Ext.-O.), 1563 (comm. cptes Origny), 1584 (comm. cptes Quartz et silice), 1587/1 (comm. cptes Prosilis), 1591 (comm. cptes GTM), 2145 (comm. cptes Grande Maison de blanc).

Frinault (J.), 40 (comm. cptes Lloyd-France-Vie), 83 (comm. cptes La Prévoyance), 129 (comm. ptes Cie paris. réescpte), 185 (comm. cptes Reports et dépôts), 188 (comm. cptes suppl. Créd. mob. ind. SOVAC), 191 (comm. cptes Ind. et fin. des tubes), 203 (comm. cptes Cie algérienne de crédit et de bq) 275 (comm. comptes Immob. et Comm. de Banville), 568 (comm. cptes Ass. minière), 608 (comm. cptes Huaron), 637 (comm. cptes Ouasta-Mesloul), 649 (comm. cptes Soc. minière intercoloniale), 655 (comm. cptes Peñarroya), 664 (comm. cptes SLN), 699 (comm. cptes Pétroles Serco), 863 (comm. cptes Forges et aciéries du Nord et de l'Est), 865 (comm. cptes suppl. Nord-Lorraine), 898 (comm. cptes Tubes de Bessèges), 1006 (comm. cptes Baudet, Donon et Roussel), 1090 (comm. cptes Rateau), 1143 (comm. cptes Morane-Saulnier), 1212 (comm. cptes SUDENER), 1232 (comm. cptes Forclum), 1277 (comm. cptes Éts Hy-Lepaute), 1250 (comm. cptes Maison Bréguet), 1302 (comm. cptes Unelco), 1321 (comm. cptes Élect. et eaux de Madagascar), 1575 (comm. cptes Chx+cim.+matx construc. Maroc), 1629 (comm. cptes GTBA), 1635 (comm. cptes SADEV), 1676 (Tissages mécaniques Mussidan), 1851 (comm. cptes Éts G. Leroy), 2045 (comm. cptes suppl. Barbier et Dauphin), 2073 (comm. cptes CATC).

SIÈGE SOCIAL : 25, rue de Clichy [anc. siège de la Banque Jules Bernard, Mathieu Goudchaux et Cie].
Tél : TRI. 08-84 (6 lignes).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 2 mai 1881, pour une durée de 50 ans prorogée jusqu'au 30 juin 1981.

OBJET : Exploitation de forges, aciéries, haute fourneaux et mines. Usines à Frouard, Jarville, Trignac. Mines de Pienne et de Chavigny.

Participations : Usinor, Forges et aciéries de Nord et Lorraine, Mines de fer de Saint-Pierremont, Bazailles, Segré, Métallurgique de Pont-à-Vendin, Sexey, Soloval (Lorraine de valeurs mobilières), Bacholle et Cie, Fûts Chouvel, Fûts van Leer, etc.

CAPITAL SOCIAL : 3.811.500.000 fr., divisé en 1.270.500 actions de 3.000 fr. À l'origine, 2 millions, porté à 12 millions en 1881, en 1906 à 15 millions, en 1920 à 46 millions en deux opérations : la première en février 1920, ayant tout d'abord divisé les 30.000 actions existant alors en 60.000 actions de 250 fr., puis, ayant porté le capital à 22.972.000 fr. pour l'absorption des Usines de l'Espérance et la prise

d'actions Pont-à-Vendin, et la seconde en octobre 1920 à 46 millions par une émission d'actions ; en 1921 à 77.425.000 fr., en 1923 à 110 millions, en 1925 à 132 millions, en 1927 à 137 millions, et en 1933 à 163 millions par la création de 104.000 actions de 250 fr., dont 64.000 remises à la Sté de la Basse-Loire et 40.000 à la Sté de Montataire, à la suite de l'absorption de ces deux sociétés (10 actions Basse-Loire pour 1 act. Nord-Est, 5 actions Montataire pour 2 act. Nord-Est). En 1934, le capital était représenté par 632.000 act. A de 250 fr. et 20.000 act. B également de 250 fr. à vote plural. En décembre 1934, les 20.000 actions B ont été échangées titre pour titre contre des actions A et leur droit de vote plural a été supprimé. En 1944, le capital a été porté à 244.500.000 fr. par l'émission au pair de 326.000 act. de 250 fr. Porté en 1947 à 733.500.000 fr. par l'émission à 400 fr. de 1.956.000 actions nouvelles de 250 fr. (2 nouv. pour 1 anc.) et ensuite à 1.222.500.000 fr. par création de 1.956.000 act. nouv. de 250 fr. réparties gratuitement (2 nouv. pour 3 anc.) ; puis à 1.251.300.000 fr. par émission de 115.200 act. nouv. ; à 1.270.500.000 fr. par création de 76.800 actions réparties gratuitement et en 1948 à 2.541.000.000 fr. par élévation du nominal de 250 à 500 fr. par action et en 1949 à 3.811.500.000 fr. par élévation du nominal à 750 fr. Titres regroupés à partir du 9 janvier 1951.

OBLIGATIONS : 50.000 de 1.000 fr. 4 1/2 % demi-net, émises à 975 fr. en 1930. Amort. 1931 à 1960, T. ou R. sauf R.A. [remboursement anticipé] à partir de 1933. Coupons : 15 octobre.

15.000 de 5.000 fr. 4 % demi-net, émises à 4.850 fr. en 1942. Amort. 1943 à 1970, T. ou R. sauf R.A. toute époque. Coupons : 10 décembre.

20.000 de 1.000 fr. (Montataire), 4 1/2 % net, émises à 960 fr. en 1930. Amort. 1935 à 1959, T. ou R. Coupons : 1^{er} octobre.

100.000 de 5.000 fr. 4 1/2 net émises à 4.860 fr. en 1947. Amort. par T. au R. 1948-1977 sauf R.A. toute époque. Coupons : 15 avril.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 8 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions, 10 % au conseil d'administration après prélèvements facultatifs pour fonds de prévoyance, de réserves ou reports. Le solde à toutes les actions.

PAIEMENT DES COUPONS : Actions : Banque de Paris et des Pays-Bas et Crédit du Nord.

Obligations : 4 1/2 % 1930 : Crédit du Nord ; 4 1/2 % 1930 Montataire : L'Union des Mines, 4 % 1942 et 4 1/2 % 1947. Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord.

TRANSFERTS : Banque de Paris et des Pays-Bas (act. oblig. 4 % 1942 et 4 1/2 % 1947) ; Crédit du Nord (oblig. 4 1/2 % 1930). Union des Mines (obl. 4 1/2 % 1930 Montataire).

COUPONS NETS AU PORTEUR ; n° 89 (9 juillet 1951), 48 et 192 fr. ; 90 (7 juillet 1962), 75 et 300 fr. ; 91 (1^{er} juillet 1953), 400 fr. ; 92 (5 juillet 1954), 350 fr. ; 93 (4 juillet 1955), 425 fr.

| | Amort. | Prov. | Bénéf. net | Réserves | Divid.+tant | Divid. brut par act. |
|------|-------------------|---------|------------|----------|-------------|----------------------|
| | (En 1.000 francs) | | | | | (En francs) |
| 1945 | — | 10.000 | - 5.201 | — | — | — |
| 1946 | 315.258 | — | — | — | 34.230 | 35 00 |
| 1947 | 382.527 | — | 139.163 | 36.958 | 159.328 | 30 00 |
| 1948 | 222.276 | — | 249.371 | 13.765 | 246.027 | 45 00 |
| 1949 | 266.840 | — | 269.214 | 13.461 | 291.974 | 56 17 |
| 1950 | 190.630 | 61.000 | 264.234 | 13.212 | 254.555 | 195 00 |
| 1951 | 250.813 | 150.000 | 502.501 | 25.125 | 477.954 | 353 62 |
| 1952 | 279.897 | 78.000 | 903.158 | 314.809 | 579.396 | 424 73 |
| 1953 | 308.329 | 272.000 | 536.431 | 26.822 | 517.403 | 382 25 |
| 1954 | 361.603 | 186.000 | 623.691 | 31.185 | 593.126 | 435 16 |

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 francs)

| | 1950 | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | | | | |
| Immobilisations (nettes) | 1.832.858 | 2.364.339 | 2.520.332 | 2.472.876 | 2.361.774 |
| Autres valeurs immobilisées | 8.157.688 | 8.124.583 | 8.020.931 | 8.026.512 | 8.178.384 |
| Réalisable : | | | | | |
| Valeurs d'exploitation | 169.450 | 108.004 | 151.807 | 243.231 | 270.762 |
| Débiteurs | 783.779 | 2.039.231 | 1.492.010 | 1.819.797 | 1.731.287 |
| Titres de placement | 455.738 | 440.824 | 287.314 | 195.969 | 122.350 |
| Disponible | 86.321 | 222.424 | 213.711 | 174.218 | 186.067 |
| Dommages de guerre | 600.000 | 728.000 | 517.000 | 274.000 | 66.000 |
| | <u>12.085.834</u> | <u>14.027.405</u> | <u>13.203.106</u> | <u>13.205.606</u> | <u>12.916.224</u> |
| PASSIF | | | | | |
| Capital | 3.811.500 | 3.811.600 | 3.811.500 | 9.811.500 | |
| Réserves | 5.052.916 | 6.661.781 | 6.769.968 | 7.103.643 | 6.898.473 |
| Fonds de renouvellement et provisions | 123.170 | 115.785 | 132.814 | 244.866 | 248.786 |
| Dette à long terme | 1.581.722 | 559.224 | 517.312 | 475.022 | 450.697 |
| Dette à court terme | 642.292 | 1.658.614 | 551.353 | 760.344 | 827.071 |
| Bénéfices | 264.234 | 502.501 | 502.158 | 836.431 | 623.694 |
| Dommages de guerre | 600.000 | 728.000 | 517.000 | 274.000 | 66.000 |
| | <u>12.085.834</u> | <u>14.027.405</u> | <u>13.203.106</u> | <u>13.205.606</u> | <u>12.916.224</u> |

1964 : fusion avec Denain-Anzin dans Denain-Nord-Est.

1966 : fusion Denain-Nord-Est et Longwy dans Denain-Nord-Est-Longwy (DNEL).

1978 : nationalisation d'Usinor.

1985 : DNEL devient Nord-Est, holding diversifié de Paribas.